# REPUBLIQUE DE GUINEE

**Travail – Justice - Solidarité**

## Ministère de l'Economie et des Finances

# DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (2011-2012)

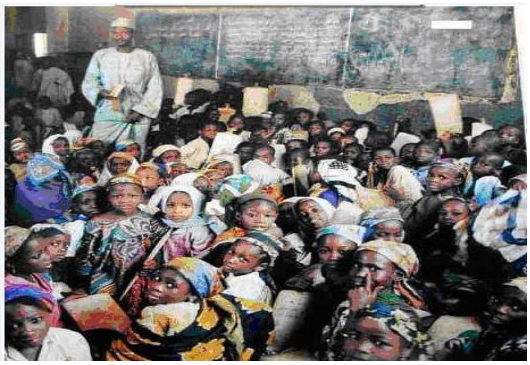

**Juin 2011**

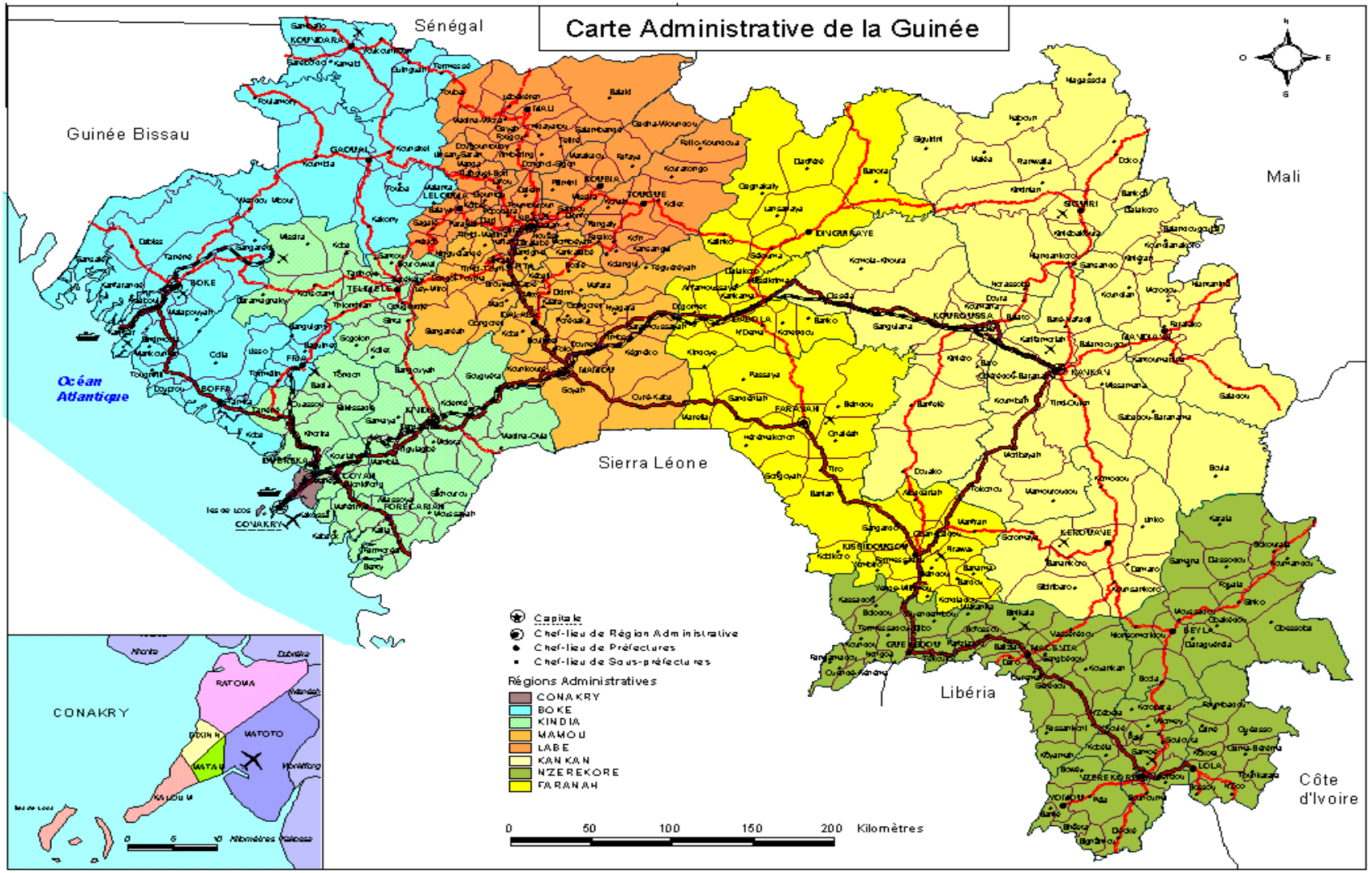
Carte Administrative de la Guinée
Sénégal
Guinée Bissau
Mali
Sierra Léone
Libéria
Côte d'Ivoire
Océan Atlantique
CONAKRY
Capitale
Chef-lieu de Région Administrative
Chef-lieu de Préfectures
Chef-lieu de Sous-préfectures
Régions Administratives
CONAKRY
BOKE
KINDIA
MAMOU
LABE
KANKAN
NZEREKORE
FARANAH
0 50 100 150 200 Kilomètres
RATOMA
MATOTO
DIXINN
MATAM
KALOUM
0 5 10 Kilomètres

# PREFACE

Aujourd'hui, le Gouvernement vient d'élaborer le troisième document de stratégie de réduction de la pauvreté. On peut, sans risque de se tromper dire que les progrès accomplis sont en deçà des espérances nourries légitimement par les populations au début des années 2000. Nous devons donc tous nous interroger sur le fait que depuis 2002, nous assistons à une aggravation de la pauvreté. L'incidence de ce fléau serait passée de 49,2% en 2002 à 58% en 2010.

Il est facile d'en situer les causes qui, à mon avis, relèvent principalement de la mauvaise gouvernance qui a caractérisé la marche de notre pays vers un devenir meilleur. Il n'y pas d'erreur dans le processus qui a présidé à l'élaboration des différents documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Ce processus a été pleinement participatif, chaque guinéen ayant contribué de façon significative à la recherche des solutions à nos préoccupations essentielles.

Ces préoccupations, nous le savons tous, sont nombreuses et recouvrent tous les aspects de notre vie quotidienne. De fait, les guinéens se plaignent de n'avoir pas accès facilement à l'éduction et à la santé, de ne pas pouvoir se nourrir adéquatement, de n'avoir pas de routes et de pistes rurales pour écouler leur production, de n'avoir pas d'électricité pour s'éclairer, etc…

Ce qu'il nous faut, c'est de prendre conscience de notre état de pauvreté qui n'est pas une fatalité. Par conséquent, nous devons nous engager résolument, chacun à son niveau dans un combat farouche pour le développement dont l'issue heureuse produira les fruits et les richesses dont nous avons tant besoin.
Le retour à l'ordre constitutionnel ouvre une ère nouvelle dont il faut profiter. Désormais, nos ressources financières ainsi que celles de nos partenaires au développement seront utilisées de façon rationnelle et dans la plus grande transparence pour assurer à nos enfants un avenir meilleur.

Ce document constitue le cadre unique d'intervention de tous nos partenaires. Il prend en compte toutes nos priorités nationales. En conséquence, il doit gagner l'assentiment de tous les guinéens : du commerçant de Madina à Conakry au paysan de Yomou en passant par l'éleveur de Koubia, le planteur de Kindia et l'artisan de Siguiri.

Nos populations doivent saisir les nouvelles opportunités qui s'offrent à notre pays pour travailler durement afin de faire de notre rêve collectif une réalité.

Notre conviction aujourd'hui, est que nous avons la capacité de vaincre la pauvreté. Employons nous à rechercher les moyens ; ils sont à notre portée, ne les laissons pas nous échapper. C'est un pari. J'invite désormais tous les guinéens à le gagner.

**Mohamed Saïd FOFANA**
**Premier Ministre**
**Chef du Gouvernement**

# TABLE DES MATIERES


Résumé Exécutif ---- 10
Introduction ---- 14
PARTIE I : CONTEXE GENERAL ET DIAGNOSTIC DE LA ---- 16
PAUVRETE ---- 16
Chapitre 1. Contexte général et leçons tirées du DSRP2 ---- 16
I.1.1. Contexte politique ---- 16
I.1.2. Contexte économique ---- 16
I.1.3. Leçons tirées de la mise en oeuvre du DSRP2 (2007-2010) ---- 17
I.1.3.1. Amélioration de la gouvernance et renforcement des ---- 17
capacités institutionnelles et humaines ---- 17
I.1.3.2. Accélération de la croissance et création d'opportunités d'emplois pour tous ---- 18
I.1.3.3. Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité ---- 20
I.1.4. Processus participatif ---- 22
I .1.5. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ---- 23
(2011-2012) et le Plan d'Actions Prioritaires ---- 23
Chapitre 2. Diagnostic de la pauvreté ---- 26
I.2.1. Caractéristiques de la population ---- 26
I.2.2. Profil de pauvreté ---- 27
I.2.3. Déterminants de la pauvreté en Guinée ---- 30
I.2.4. Pauvreté et insécurité alimentaire ---- 32
I.2.5. Pauvreté et accès à l'éducation et à l'alphabétisation ---- 33
I.2.6. Pauvreté, malnutrition et mortalité ---- 34
I.2.7. Pauvreté et accès à l'eau potable ---- 36
I.2.8. Pauvreté et VIH/SIDA ---- 37
I.2.9. Pauvreté et accès aux services énergétiques ---- 37
I.2.10. Pauvreté et accès à un habitat décent et à l'assainissement ---- 38
I.2.11. Pauvreté et emploi ---- 40
I.2.12. Pauvreté, genre et équité ---- 41
I.2.13. Pauvreté et gouvernance ---- 42
PARTIE II - STRATEGIE ET ACTIONS PRIORITAIRES ---- 45
Chapitre 1. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines ---- 45
II.1.1. Réforme des forces de défense et de sécurité ---- 46
II.1.2. Renforcement des capacités de consolidation de la paix et de gestion des conflits ---- 47
II.1.3. Amélioration de la gouvernance judiciaire ---- 47
II.1.4. Amélioration de la gouvernance politique et démocratique ---- 48
II.1.5. Promotion des droits de l'homme ---- 49
II.1.6. Lutte contre la corruption et l'impunité ---- 49
II.1.7. L'amélioration de la gouvernance administrative ---- 50
II.1.8. L'amélioration de la gouvernance locale ---- 50
II.1.9. Promotion du genre ---- 51
II.1.10. Amélioration de la gouvernance économique et renforcement des capacités de gestion ---- 51
Chapitre 2. Accélération de la croissance et élargissement des opportunités d'emplois et de revenus pour tous ---- 54
II.2.1. Au plan macroéconomique ---- 55
II.2.2. Au niveau sectoriel ---- 59
II. 2.2.1. Développement des secteurs porteurs de croissance ---- 59
II. 2. 2.2. Développement des infrastructures économiques de base ---- 69
Chapitre 3. Amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de qualité ---- 76
II.3.1. Amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous ---- 76
II.3.1.1. Objectifs visés à court et moyen termes ---- 76
II.3.1.2. Stratégies pour l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous ---- 77
II.3.2. Amélioration de l'accès des populations aux services de santé et de nutrition, notamment des pauvres 81
II.3.2.1 Objectifs pour 2015 ---- 81
II.3.2.2. Objectifs pour 2011 ---- 81
II.3.2.3. Contraintes ---- 82
II.3.2.4. Mesures envisagées ---- 83
II. 3.3 Amélioration de l'accès des populations du milieu rural et périurbain aux services énergétiques ---- 85

**II.3.4. Amélioration de l'accès à l'eau potable ---- 85**
**II.3.5. Amélioration de l'habitat et des services d'assainissement ---- 86**
**II.3.6. Protection sociale ---- 89**
**II.3.7. Promotion de la culture ---- 90**
**PARTIE III - MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION ---- 91**
**Chapitre 1. Mise en œuvre de la SRP ---- 91**
**III.1.1. Principes directeurs et rôles des acteurs ---- 91**
**III.1.2. Instruments et mécanismes de mise en œuvre de la SRP ---- 91**
**III. 1.3 Financement et risques liés au financement de la SRP ---- 92**
**III. 1.3.1. Financement de la SRP ---- 92**
**III.1.3.2. Risques liés au financement de la SRP ---- 92**
**III.1.4. Cadre institutionnel de mise en œuvre ---- 93**
**Chapitre 2. Suivi et évaluation ---- 93**
**III.2.1 Suivi de l'exécution ---- 93**
**III. 2.2. Suivi de l'impact ---- 94**
**III.2.3. Evaluation de la SRP ---- 94**
**III. 2.4. Indicateurs de suivi du DSRP (2011-2012) ---- 95**
**III. 2.4.1. Evaluation des déclencheurs du point d'achèvement de l'IPPTE ---- 95**
**III. 2.4.2. Perspectives pour l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE en 2011 ---- 97**
**III.2.4.3. Autres indicateurs de suivi du DSRP ---- 98**
**III.2.5. Hypothèses et risques de la mise en œuvre ---- 98**
**ANNEXES ---- 100**

## Liste des encadrés

Encadré 1 : Résultats de l'enquête sur la pauvreté subjective février 2011 ---- 31
Encadré 2 : Développement du MSEGUI arrimé au PAMS ---- 52
Encadré 3 : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ---- 52
Encadré 4 : Matrice des réformes prioritaires de la gestion des finances publiques ---- 53
Encadré 5 : Promotion de la sécurité alimentaire ---- 61
Encadré 6 : Les principaux projets miniers du secteur privé ---- 65

## Liste des Graphiques

Graphique 1. Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels de 2007 à 2010. ---- 18
Graphique 2.Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de 2007 à 2010 ---- 19
Graphique 3. Evolution probable des indicateurs généraux de pauvreté de 2007 à 2010 ---- 28
Graphique 4. Pauvreté et insécurité alimentaire selon la région administrative ---- 33
Graphique 5. Pauvreté et accès à l'eau potable selon la région administrative en 2007. ---- 36
Graphique 6. Pauvreté et accès à l'électricité selon la région administrative en 2007 ---- 38
Graphique 7. Evolution du taux de croissance économique en termes réels de 2007-2012 ---- 56
Graphique 8. Evolution du solde budgétaire base engagement de 2007 – 2012 ---- 57

## Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des principaux indicateurs de la gouvernance---------- 18
Tableau 2 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques de 2007 à 2010---------- 20
Tableau 3. Evolution de la pauvreté par milieu de résidence (1994 à 2007) ---------- 27
Tableau 4. Satisfaction des besoins des ménages au cours des 5 dernières années (2003 – 2007) ---------- 29
Tableau 5. Évolution des principaux indicateurs de suivi et évaluation de la SRP2 ---------- 44
Tableau 6 : Porte feuille de l'USAID et de l'UE (en milliers de $ US) ---------- 53
Tableau 7 : Principaux indicateurs macroéconomiques et de pauvreté. ---------- 59
Tableau 8 : Coût des Interventions (en Millions USD) ---------- 63
Tableau 9 : Emplois directs créés par les projets miniers ---------- 66
Tableau 10 : Couts des projets PME, commerce et Artisanat de 2010-2012 (en millions GNF) ---------- 68
Tableau 11 : Portefeuille de l'USAID et de l'UE (en milliers $ US) ---------- 69
Tableau 12 : Couts des projets du secteur de l'énergie et de l'hydraulique (en millions GNF) ---------- 71
Tableau 13 : Couts des projets du secteur des transports et travaux publics (en millions GNF) ---------- 73
Tableau 14 : Couts des projets des télécommunications (en millions GNF) ---------- 75
Tableau 15 : Récapitulatif des Coûts des interventions 2005 à 2015---------- 84
Tableau 16 : Porte feuille de l'USAID et de l'UE(en milliers $ US) ---------- 84
Tableau 17 : Coûts des projets dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat de 2010 à 2012---------- 88
(en millions GNF).---------- 88
I.PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT----------100
II. MATRICE DE SUIVI DES RESULTATS DU DSRP ----------109
III.MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES du 17 février 2011 113

# ABREVIATIONS

| | |
|---|---|
| **ABN** | Autorité du Bassin du Niger |
| **ALP-GDO** | Appui à la Lutte contre la Pauvreté et la Gestion stratégique de Développement pour l'atteinte des OMD |
| **ANBGLC** | Agence Nationale de la Bonne Gouvernance et de Lutte contre la corruption |
| **ANLC** | Agence Nationale de Lutte contre la Corruption |
| **APEAE** | Association des Parents Et Amis de l'Ecole |
| **APD** | Aide Publique au Développement |
| **ARV** | Anti Rétroviral (médicament) |
| **ASRP** | Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| **BAD** | Banque Africaine de Développement |
| **BCRG** | Banque Centrale de la République de Guinée |
| **BERD** | Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée |
| **BND** | Budget National de Développement |
| **BSGR** | Bureau Stratégie de Génie Rural |
| **BTP** | Bâtiments et Travaux Publics |
| **CCL** | Code des Collectivités Locales |
| **CCPIE** | Commission Consultative Permanente d'Intégration Economique |
| **CDL** | Contribution au Développement Local |
| **CDMT** | Cadre de Dépenses à Moyen Terme |
| **CNDD** | Conseil National de la Démocratie et du Développement |
| **CNT** | Conseil National de la Transition |
| **CDV** | Centres de Dépistage Volontaire |
| **CEC** | Centre d'Encadrement Communautaire |
| **CEDEAO** | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| **CENI** | Commission Electorale Nationale Indépendante |
| **CNC** | Conseil National de la Communication |
| **CNLS** | Comité National de Lutte contre le Sida |
| **CNSS** | Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| **CFP** | Centre de Formation Professionnelle |
| **CPN** | Consultation Pré Natale |
| **CPU** | Carte Professionnelle Unique |
| **CRD** | Communauté Rurale de Développement |
| **CS** | Centre de Santé |
| **CTPSE** | Cellule Technique Préfectorale de Suivi –Evaluation |
| **CTRSE** | Cellule Technique Régionale de Suivi –Evaluation |
| **CU** | Commune Urbaine |
| **DNS** | Direction Nationale de la Statistique |
| **DNP** | Direction Nationale du Plan |
| **DPS** | Direction Préfectorale de la Santé |
| **DRS** | Direction Régionale de la Santé |
| **DSRP** | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| **DTC** | Diphtéries Tétanos coqueluche |
| **EDG** | Electricité De Guinée |
| **EDS** | Enquête Démographique et de Santé |
| **EIBC** | Enquête Intégrale Budget Consommation |
| **EIBEP** | Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté |

| | |
|---|---|
| **ELEP** | Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté |
| **ENACOG** | Enquête Nationale sur la Corruption et la Gouvernance en Guinée |
| **ENI** | Ecoles Nationales d'Instituteurs |
| **ENSA** | Enquête Nationale Sécurité Alimentaire |
| **EPT** | Education Pour Tous |
| **ERE-TES** | Equilibre Ressource-Emploi et Tableau Entrée –Sortie |
| **FER** | Fonds d'Entretien Routier |
| **FG** | Franc Guinéen |
| **FMI** | Fonds Monétaire International |
| **FRPC** | Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance |
| **GIE** | Groupement d'Intérêt Economique |
| **GNF** | Franc Guinéen |
| **GIZ** | Coopération Internationale Allemande |
| **GWH** | Giga Watt/Heure |
| **Ha** | Hectare |
| **HAC** | Haute Autorité de Communication |
| **HMG** | Haute et Moyenne Guinée |
| **IHPI** | Indice Harmonisé de la Production Industrielle |
| **ITIE** | Initiative de Transparence dans les Industries Extractives |
| **IMF** | Institution de Micro Finance |
| **INS** | Institut National de la Statistique |
| **IPPTE** | Initiative des Pays Pauvres Très Endettés |
| **IST** | Infection Sexuellement Transmissible |
| **IRA** | Infection Respiratoire Aigue |
| **LPDA** | Lettre de Politique de Développement Agricole |
| **LPDArt** | Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat |
| **LPDPA** | Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture |
| **LPSE** | Lettre de Politique Sectorielle de l'Education |
| **LPDSE** | Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie |
| **MAEP** | Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs |
| **MATAP** | Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques |
| **ME** | Médicaments Essentiels |
| **MPEGUI** | Modèle de Prévision de l'Economie Guinéenne |
| **MPME** | Micro, Petites et Moyennes Entreprises |
| **MSEGUI** | Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne |
| **MSHP** | Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique |
| **MST** | Maladies Sexuellement Transmissibles |
| **NTIC** | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication |
| **OMD** | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| **OMVG** | Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie |
| **OMS** | Organisation Mondiale de la Santé |
| **OMVS** | Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal |
| **ONG** | Organisation Non Gouvernementale |
| **ONU** | Organisation des Nations Unies |
| **OPIP** | Office de la Promotion des Investissements Privés |
| **OSC** | Organisation de la Société Civile |
| **PACV** | Programme d'Appui aux Communautés Villageoises |

| | |
|---|---|
| **PAMS** | Simulateur Macroéconomique pour l'Analyse de la Pauvreté |
| **PASE** | Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education |
| **PCDSP** | Programme Cadres pour le soutien et le Développement du Secteur Privé |
| **PDE** | Plan de Développement de l'Education |
| **PDSD** | Projet de Développement Social et Durable |
| **PDUC** | Plan de Développement Urbain de Conakry |
| **PEPT** | Programme Education pour Tous |
| **PEV** | Programme Elargi de Vaccination |
| **PIB** | Produit Intérieur Brut |
| **PDU** | Projet de Développement Urbain |
| **PAM** | Programme Alimentaire Mondial |
| **PMA** | Paquet Minimum d'Activités |
| **PME** | Petit et Moyenne Entreprise |
| **PMI** | Petite et Moyenne Industrie |
| **PMU** | Programme Minimum d'Urgence |
| **PNAEPA** | Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement |
| **PNUD** | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| **PNIA** | Programme National des Investissements Agricoles |
| **PPTE** | Pays Pauvre Très Endettés |
| **PTF** | Partenaire Technique et Financier |
| **PTME** | Prévention Transmission Mère-Enfant |
| **PSE** | Programme Sectoriel de l'Education |
| **RGPH** | Recensement Général de la Population et de lHhabitat |
| **RNDH** | Rapport National sur le Développement Humain |
| **SEG** | Société des Eaux de Guinée |
| **SMIG** | Salaire Minimum d'Insertion et de Garantie |
| **SNAPE** | Service National d'Aménagement des Points d'Eau |
| **SNDS** | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |
| **SOTELGUI** | Société des Télécommunications de Guinée |
| **SRO** | Sérum de Réhydratation par voie Orale |
| **SRP** | Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| **TBI** | Taux Brut d'Inscription |
| **TBS** | Taux Brut de Scolarisation |
| **TIC** | Technologie de l'information et de la communication |
| **TNS** | Taux Net de Scolarisation |
| **TOFE** | Tableau des Opérations Financières de l'Etat |
| **TVA** | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| **TRE** | Tableau des Ressources et Emplois |
| **UA** | Union Africaine |
| **UEMOA** | Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest |
| **USD** | Dollar américain |
| **UNESCO** | Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture |
| **UNICEF** | Organisation des Unies pour les Enfants et les Femmes |
| **VIH/SIDA** | Virus de l'Immuno- Déficience Humaine/ Syndrome de l'Immuno- déficience Acquise |
| **ZMAO** | Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest |

# BIBLIOGRAPHIE


1. Cadrage macroéconomique, MSEGUI-mars 2011, Direction Nationale du Plan
2. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP2 (2007- 2010); Secrétariat Permanent de la SRP
3. Rapport National sur le Développement Humain 2008; Programme des Nations Unies pour le Développement
4. Rapport de l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté 2007 ; Institut National de la Statistique
5. Matrice des reformes de la gestion des finances publiques, février 2011, Ministère de l' Economie et des Finances,
6. Rapport de mise en œuvre de la SRP 2007, Secrétariat Permanent de la SRP
7. Rapport de mise en œuvre de la SRP 2008, Secrétariat Permanent de la SRP
8. Enquête Démographique et de la Santé 2005 ; Direction Nationale de la Statistique
9. Rapport d'activités du Ministère du Plan 2009 ; Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
10. Stratégie de reformes des finances publiques 2008 ; Ministère de l'Economie et des Finances,
11. Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2008, Institut National de la Statistique,
12. Rapport final de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté 2002-2003; Institut National de la Statistique
13. Rapport de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire, Programme Alimentaire Mondial ;
14. Rapport de l'Enquête Nationale sur la Corruption 2003, Agence nationale de bonne gouvernance et lutte contre la corruption (ANBGLC)
15. Bulletin statistiques scolaires 2007-2008, Service des statistiques scolaires
16. Rapport d'Evaluation et de Chiffrage des Besoins pour l'Atteinte des OMD et Cadrage macroéconomique-Capacité à gérer l'Aide (sept. 2007)
17. Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire, Programme Alimentaire Mondial
18. Enquête sur la sécurité Alimentaire à Conakry
19. Enquête Nationale sur l'état nutritionnel et le suivi des principaux indicateurs de survie de l'Enfant, UNICEF, PAM, 2008.
20. Rapport de l'Enquête sur la Pauvreté Subjective, Banque Mondiale, 2011.

# Résumé Exécutif

Aujourd'hui, c'est presque une assertion banale de dire que notre second Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2007-2010 n'a pas été correctement mis en œuvre. L'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux en est la preuve la plus éloquente.

En effet, le taux de croissance du PIB au cours de la période s'est situé à 2,1% en moyenne contre un objectif de 5,3%. Le taux d'inflation a été en moyenne de 13,7% , en glissement annuel contre un objectif de 3%. Le déficit budgétaire a été de 5,7% contre un objectif de 1,5%.

Le taux d'insuffisance pondérale au niveau des enfants de moins de 5 ans est passé de 25,8% en 2005 à 26,1% en 2008 dénotant une légère poussée de la malnutrition. Le taux de couverture vaccinale des enfants de moins d'un an contre la rougeole a connu une baisse passant de 85,3% en 2007 à 65,4% en 2008. Le nombre de centres de santé reste encore non satisfaisant au niveau national, malgré sa légère évolution en passant de 399 en 2007 à 410 en 2009.

Le taux brut de scolarisation au niveau national est passé de 79% en 2007- 2008 à 77% en 2008 - 2009 contre un objectif de 83%. Chez les filles, ce taux est passé de 71% en 2007- 2008 à 70% en 2008 - 2009.

Le taux d'accès à l'électricité au niveau national est resté faible (18,1%) avec une grande disparité entre les milieux de résidence : urbain (68,9%) et rural (2%). Le taux d'accès à l'eau potable, bien qu'en progression, n'a été que de 73,8% en 2007, soit une augmentation de 11,6 points de pourcentage en cinq ans.

La conséquence logique de cet état de fait a été une baisse du niveau de vie des populations illustrée par une augmentation de l'incidence de la pauvreté qui est passée de 49,2% en 2002 à 58% en 2010 selon les dernières estimations. On peut expliquer cette situation à la fois par des facteurs endogènes et exogènes.

Sur le plan interne, il est judicieux de mentionner entre autres : l'instabilité politique et institutionnelle, la mauvaise gouvernance économique caractérisée par les mauvaises pratiques comme le non respect du code des marchés publics, les exonérations non conventionnelles, la prolifération des comptes spéciaux au niveau des Départements ministériels, et surtout le poids énorme des dépenses militaires sur le budget de l'Etat au détriment des secteurs prioritaires. Celles-ci représenteraient 10,2 % en 2010 et 11% du PIB en 2011.

Au nombre des facteurs exogènes, citons l'absence de concours financiers extérieurs, la crise économique internationale et ses retombées sur notre économie notamment en matière de transfert de revenu, de hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires. Ainsi, les prix des céréales ont augmenté de 132%, celui du pétrole de 81% tandis que les recettes minières ont baissé au rythme de 3% au cours de l'année 2009.

Le présent Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont l'élaboration a obéit à une démarche participative à travers l'implication de tous les acteurs concernés (départements ministériels, organisations de la société civile, partenaires au développement, organisations non gouvernementales ; Institutions Républicaines), se propose, dans un contexte politique et institutionnel favorable de renouer avec une croissance économique forte et durable. Cette croissance devrait être soutenue par le secteur privé qui bénéficiera d'un cadre juridique et institutionnel rénové grâce à la politique nationale de promotion du secteur privé en cours de finalisation.

Il s'agira donc de lever toutes les contraintes à une gestion politique, économique et financière saine susceptible de créer des emplois productifs notamment en faveur des jeunes et de générer les ressources permettant au plus grand nombre de guinéens d'accéder à des services sociaux de qualité

(éducation, santé, assainissement, habitat décent, etc.). Ce processus de relance de la croissance économique passera d'abord par l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

En matière de gouvernance et de renforcement des capacités, le document de stratégie accorde une place centrale à la réforme des forces de défense et de sécurité. Cette réforme permettra de réduire les dépenses militaires et consacrer l'essentiel des ressources budgétaires au financement des secteurs prioritaires (éducation, santé, infrastructures économiques : routes, électricité, transports, etc.). Elle permettra également aux forces de défense et de sécurité de mieux assurer l'intégrité du territoire national tout en protégeant les personnes physiques et leurs biens.

En termes de renforcement des capacités, il s'agira d'aider l'administration économique et financière à maîtriser les outils de prévision macro-économique comme le Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne (MSEGUI), de poursuivre le processus de renforcement des capacités de la société civile et des institutions républicaines et de mettre en œuvre de façon efficace le Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques(PSRFP) qui comprend six mesures prioritaires. Ces mesures portent sur les points suivants:

- ✓ adopter un cadre juridique des finances publiques approprié en tenant compte des réformes engagées dans la sous-région,
- ✓ établir des balances générales fiables et rattraper le retard des Lois de Règlement,
- ✓ réaliser l'audit des marchés publics,
- ✓ œuvrer pour la mise en place du Compte unique du Trésor,
- ✓ assainir les fichiers Fonction publique et Solde,
- ✓ apurer le solde débiteur du Trésor à la Banque Centrale et les arriérés intérieurs.

Les investissements dans les secteurs porteurs de croissance notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche à travers le Programme National des Investissements Agricoles et les perspectives de hausse des prix des produits miniers sur le marché international autorisent un certain optimisme. A cela, il faut ajouter les nouvelles opportunités dans le secteur minier illustrées par la révision du code minier et la relance des activités de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives.

Les progrès dans l'agriculture, l'élevage et la pêche permettront d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire qui restent la principale priorité des populations comme l'attestent tous les résultats des enquêtes qualitatives effectuées en 2007 et 2011.

En termes de mobilisation de ressources financières, le Gouvernement prendra les mesures adéquates pour relever la pression fiscale qui devrait se situer à 17% du PIB, et fera respecter le principe de l'unicité de caisse. En outre, il mettra en œuvre tous les mécanismes nécessaires pour accéder aux financements innovants mis en place par la Communauté internationale. Le montant des subventions non remboursables dont la Guinée pourrait bénéficier pour l'achat de médicaments en vue de la lutte contre les pandémies en 2007–2011, à travers le projet financé par les ressources issues de la taxe sur les billets d'avion, non encore instaurée par le gouvernement, est estimé à 70 millions d'euros.

Le Gouvernement veillera aussi au respect du Statut de la Banque Centrale afin de limiter le financement monétaire et permettre à cette institution de jouer son rôle de régulation monétaire et financière.

Au total, la mise en œuvre de ces actions devrait accroitre les possibilités financières de l'Etat qui pourraient être confortées par les concours financiers extérieurs qui ont manqué cruellement à notre pays au cours des deux dernières années. Ainsi la croissance économique sera soutenue et relancée et pourrait se situer à 4% en 2011 et 5,5% en 2012. Il devrait en résulter une amélioration légère du PIB par tête d'habitant qui serait de 0,7% en 2011 et 2,2% en 2012. Les fruits de cette croissance serviront à améliorer l'accès des populations à des services sociaux de qualité.

Au niveau de l'accès à l'éducation, un accent particulier sera mis sur l'amélioration des indicateurs de parité filles/garçons et des infrastructures. Au niveau de la santé, des efforts seront fournis pour lutter contre le VIH/SIDA et améliorer l'accès des populations notamment les femmes vivant en milieu rural aux services de soins primaires. Toutes les mesures seront prises pour que la gratuité de la césarienne soit effective.

S'agissant de l'accès à l'eau et à l'électricité, la politique de développement dans ce secteur consiste à améliorer l'accès des populations à ces services, et soutenir la croissance économique. Il s'agira notamment de l'amélioration de la desserte en électricité et en eau potable de la ville de Conakry et des grandes villes de l'intérieur à travers la mise en œuvre des programmes et projets comme le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA), le projet ''Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)'',etc. Ces actions seront soutenues par une gestion saine et efficace du secteur par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- ✓ la lutte contre la fraude,
- ✓ le paiement des factures d'eau et d'électricité ainsi que,
- ✓ la diminution des pertes techniques grâce à un assainissement des réseaux électriques et d'adduction d'eau

La problématique de la protection sociale reste préoccupante car très peu de guinéens bénéficient d'une couverture sociale. Le taux de couverture sociale est estimé à moins de 3% de la population. L'établissement des Mutuelles de santé (MURIGA) constitue un aspect important de protection sociale et devrait être renforcé et étendu à l'ensemble de la population, notamment les couches les plus vulnérables. En raison de son acuité et de sa transversalité, il s'agira donc de poursuivre les efforts du Gouvernement par l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale. Ceci impliquera la collaboration entre le Gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Concernant l'habitat, la politique nationale visera à améliorer les conditions de vie de 75% des ménages vivant dans les taudis et à augmenter d'une manière substantielle la proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements à travers la mise en œuvre du document de prospective du Ministère en charge de l'habitat intitulé: ''Vision, Habitat 2021''.

En matière d'environement et de développement durable, l'objectif visé consiste à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux, inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales et le taux de perte de la biodiversité. La finalité est de favoriser l'amélioration des conditions de vie des générations présentes sans hypothéquer la pérennité de la base productive pour les générations futures et protéger l'environnement

Les interventions devront porter sur la gestion rationnelle et durable axée sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement, les sols et la lutte contre la désertification et les feux de brousse, les forêts et les aires protégées, les bassins versants, les écosystèmes marins, côtiers, pêcheries, les ressources en eau ainsi que la prise en compte des études d'impact environnemental dans la réalisation des projets et programmes d'infrastructures.

Enfin, si l'élaboration des politiques et stratégies est importante, leur mise en œuvre, leur suivi et évaluation constituent les étapes les plus importantes dans l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi, le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a mis en place un système d'informations basé sur le suivi et l'évaluation de la pauvreté et l'élaboration d'une matrice de suivi des actions de la SRP.

Pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie, le Gouvernement veillera avec l'appui des partenaires au développement à ce que les programmes et projets de développement en cours de réalisation soient correctement exécutés. Il veillera également à :

- ✓ une meilleure coordination des mécanismes mis en place,
- ✓ une bonne cohérence entre les structures impliquées dans le processus, et
- ✓ une exploitation judicieuse des outils disponibles en vue de faciliter les prises de décisions en faveur des couches les plus démunies.

Malgré tout ce dispositif de suivi, des risques susceptibles de compromettre la mise en œuvre de la stratégie existent. Il s'agit des aléas de la conjoncture économique et financière internationales; du non respect des engagements des partenaires au développement; de l'instabilité politique institutionnelle et sous-régionale et de la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure qui comporte une proportion non négligeable de prêts.

En effet, le non respect des engagements du programme conclu avec les Institutions de Breton Wood empêcherait le pays de bénéficier des avantages de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). Ce qui réduirait les perspectives de financement extérieur et donc de réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement prendra toutes les mesures appropriées pour minimiser ces risques. Ces mesures concerneront les points suivants :

- ✓ *au niveau de l'Etat* : i) consolider le processus et les acquis démocratiques ; ii) rétablir le cadre macroéconomique ; iii) améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources publiques ; iv) poursuivre et renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion des ressources publiques ; v) renforcer la lutte contre le VIH/SIDA,
- ✓ *au niveau de la société civile*, la dynamique d'intermédiation et de mobilisation des populations sera soutenue,
- ✓ *au niveau du secteur privé* : le partenariat avec les autres acteurs sera recherché afin de déterminer le cadre le plus incitatif pour le développement des différentes activités créatrices de revenus et d'emplois,
- ✓ *au niveau des projets et programmes :l*es réformes seront poursuivies en vue de rendre leurs résultats plus conformes aux objectifs stratégiques de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP),
- ✓ *au niveau des bénéficiaires*: le processus d'appropriation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), en vue de leur implication effective dans sa mise en œuvre sera renforcée,
- ✓ *au niveau des partenaires*: les partenaires techniques et financiers de la Guinée doivent soutenir le gouvernement pour l'atteinte rapide du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) avant la fin de l'année 2011 d'une part, et pour assurer une meilleure coordination de leurs interventions d'autre part.

# Introduction

En raison d'une grave instabilité institutionnelle et politique, d'un déficit démocratique et d'une situation économique, particulièrement difficile, qui a engendré de graves tensions sociales, le DSRP2 n'a pas été correctement mis en œuvre. Deux rapports d'étape 2007 et 2008 ont, cependant, été élaborés pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Leur conclusion est qu'il n'y a pas eu de progrès dans la lutte contre la pauvreté, l'incidence de celle-ci étant de l'ordre de 58% en 2010 contre 49,2% en 2002, année d'élaboration et de mise en œuvre du premier document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Le pays est dans l'incapacité de soutenir une croissance forte et durable. Les données ci-après se rapportant à l'évolution du taux de croissance de l'économie en sont la triste illustration. Ce taux est passé de 1,8% en 2007 à 4,9% en 2008 pour retomber à -0,3% en 2009.

L'inflation annuelle qui est de 20,8% est nettement au-dessus de l'objectif de 3,0% fixé pour 2010. Par ailleurs, les réserves de change n'ont couvert qu'environ un mois d'importation en 2008. Ces contre performances ont fortement affecté la réalisation des Objectifs du DSRP2 et ceux du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au moment où l'on élabore le DSRP 2011-2012, sur les 10 indicateurs retenus comme déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, six (6) ont été atteints. Il s'agit des indicateurs relatifs à l'amélioration de la base de données sur la pauvreté, la mise en place d'un cadre réglementaire pour les Institutions de micro-finance, la publication du rapport annuel de l'Agence nationale pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (ANBGLC), l'amélioration du taux brut de scolarisation au primaire, le recrutement annuel de 1500 enseignants, l'amélioration du taux de couverture vaccinale au DTC3 dans le lutte contre les maladies cibles du PEV. Les quatre (4) indicateurs qui n'ont pas été atteints concernent la mise en œuvre satisfaisante du DSRP, l'audit des grands marchés publics, l'amélioration du taux des consultations prénatales et la Facilité de réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) qui n'a pu être finalisée en raison du coup d'Etat de décembre 2008. Désormais, il s'agit non seulement de maintenir les progrès accomplis au niveau des six déclencheurs atteints mais surtout d'atteindre les quatre autres qui sont en souffrance.

La suspension de la Constitution et la dissolution des Institutions républicaines, plus principalement, l'Assemblée nationale par la junte arrivée au pouvoir le 23 décembre 2008, a été un recul pour la démocratie en Guinée. L'une des conséquences a été la suspension du programme convenu avec le FMI.

Le retour à l'ordre constitutionnel permettra de regagner la confiance des partenaires au développement qui, on le sait, conditionnent leur aide à des progrès en matière de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme. Mais, toute reprise doit s'inscrire dans un cadre stratégique global et cohérent, servant de creuset pour toutes les interventions. D'où la décision du Gouvernement, de procéder à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique de réduction de la pauvreté.

Ce nouveau cadre prolonge le DSRP2 jusqu'en 2012. Il prend en compte les principales questions traitées dans le DSRP2 et met un accent particulier sur les problèmes de gouvernance, notamment, l'urgence d'une réforme des forces de défense et de sécurité, la consolidation de la paix ainsi que la réforme du système juridique et judiciaire. Les objectifs macroéconomiques sont également revus et calés sur cette échéance. Leur atteinte est conditionnée à la mise en œuvre de nouvelles mesures de politique économique et financière. Au terme de la mise en œuvre de cette SRP, un DSRP3 plus détaillé sera élaboré fin 2012 pour une période de trois (3) ans.

Le présent document comprend trois (3) parties:
La première partie décrit le contexte général dans lequel s'inscrit le DSRP 2011-2012, les leçons tirées du DSRP II et le diagnostic de la pauvreté en Guinée ; la deuxième partie porte sur la stratégie et les actions prioritaires, à savoir :

- ✓ l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines
- ✓ l'accélération de la croissance et la création d'opportunités d'emplois pour tous
- ✓ l'amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de qualité ; et.

la troisième partie est consacrée à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

# PARTIE I : CONTEXE GENERAL ET DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE

## Chapitre 1. Contexte général et leçons tirées du DSRP2

### I.1.1. Contexte politique

L'élection présidentielle du 7 novembre 2010 marque le début du retour du pays à l'ordre constitutionnel après le coup de force du 23 décembre 2008 qui a porté au pouvoir une junte militaire. Cette dernière avait suspendu la Constitution et dissout l'Assemblée nationale plongeant ainsi le pays dans un vide constitutionnel qui a affecté le fonctionnement de l'Etat.

Ce nouveau contexte suscite un immense espoir chez les Guinéens et ouvre de nouvelles perspectives pour le pays qui, durant de nombreuses années, a souffert de difficultés économiques qui ont considérablement freiné son développement.

Il faut rappeler surtout que la crise à laquelle le pays a été confronté est principalement due à la mauvaise gestion des ressources publiques, aux insuffisances du cadre institutionnel, juridique et réglementaire des affaires, à l'absence de dialogue avec les partis politiques, la société civile et le secteur privé.

Grâce au nouveau cadre qui s'offre au pays, il est maintenant possible de mettre fin aux mauvaises pratiques qui avaient cours dans la gestion des ressources publiques. Cette opportunité offre aux nouvelles autorités la possibilité de travailler à l'amélioration de la gestion macroéconomique et financière en initiant et en mettant en œuvre de meilleures politiques notamment budgétaire et monétaire. La mise en œuvre de ces nouvelles mesures devrait permettre une meilleure exécution du budget conformément aux priorités du DSRP .

De même, la réforme des forces de défenses et de sécurité, en cours, devra être poursuivie. L'objectif visé est de faire de ces unités des corps républicains commis exclusivement à la défense de l'intégrité territoriale et à la protection des personnes et de leurs biens. Aussi, la réforme de la justice et la lutte contre la corruption devraient-elles prendre une nouvelle dimension ; l'objectif étant de doter le pays d'une justice indépendante et professionnelle capable de rassurer les investisseurs et de sécuriser les investissements indispensables à l'essor économique et social. Toutes les décisions de justice y afférentes doivent être systématiquement appliquées. Cette nouvelle situation permettra d'attirer les investissements privés étrangers, donc aidera à améliorer le climat des affaires.

### I.1.2. Contexte économique

En 2010, tous les indicateurs macroéconomiques indiquent que le pays est dans une situation difficile. Le taux de croissance de l'économie est calculé à 1,9% insuffisant pour faire reculer la ligne de pauvreté. Le taux d'inflation de 20,8% prévu pour 2010 est élevé et, de toute évidence, il contribue à éroder sérieusement le pouvoir d'achat des

populations. Selon les résultats de l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELEP-2007), l'incidence de la pauvreté qui était de 49,2%, en 2002 a atteint 53% en 2007 et serait de 58% en 2010.

Les réserves de change sont descendues à un niveau tel qu'elles ne peuvent couvrir que deux mois d'importation. Les arriérés intérieurs et extérieurs se sont fortement accrus rendant difficile l'amélioration du cadre macroéconomique. Tout cela s'explique par la mauvaise tenue des finances publiques qui n'arrivent pas à concilier la forte pression des dépenses avec le niveau particulièrement faible des recettes.

En outre, le poids de la dette continue de peser sur les maigres ressources publiques. En effet, le stock de la dette extérieure de la Guinée s'élève à fin 2010 à 3 milliards USD pour un service moyen d'environ 175 millions USD. Cette situation est aujourd'hui très préoccupante car, elle empêche le financement des secteurs essentiels à la réduction de la pauvreté. La dette représente 67% du PIB pour un ratio du service de la dette sur les recettes fiscales 2010 de 31,95%. Il apparaît donc très clairement que la dette rend très difficile l'intervention de l'Etat dans le financement budgétaire de ses programmes de lutte contre la pauvreté. Ainsi, dans un contexte de ralentissement de l'investissement public, l'Etat n'a d'autres choix que d'accumuler des arriérés afin de maintenir certaines dépenses nationales. Le désendettement de l'Etat permettra de prendre en charge un budget orienté vers des programmes novateurs de lutte contre la pauvreté. De ce point de vue, l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE est un objectif majeur parce qu'elle permettra de dégager des ressources pour financer les secteurs prioritaires. A ce tableau, il faut ajouter la baisse drastique de l'aide publique au développement (APD) tant bilatérale que multilatérale. L'augmentation sans cesse croissante des prix des principaux biens d'importations comme les produits alimentaires et pétroliers a également aggravé la situation.

En effet, entre 2004 et 2007, les prix des principaux produits importés en Guinée ont subi une hausse globale de l'ordre de 26%. Ce rythme s'est accéléré à partir de 2006 et a été soutenu jusqu'au deuxième trimestre de 2008, période au cours de laquelle les prix internationaux de produits alimentaires qui représentent 32% des importations du pays, ont augmenté de 89%. Ce mouvement a été impulsé par les prix des céréales (riz et blé) qui ont augmenté en moyenne de 132%. Au cours de la même période, le prix du baril de pétrole est passé de 65 à 122 dollars soit une hausse de 86%. En juillet 2008, le prix du blé avait augmenté de 130%, celui du riz de 124% et celui du baril de 81% par rapport à la même période de l'année précédente. Sur le marché des céréales, l'augmentation des prix en dollars a été renforcée par la baisse du dollar vis-à-vis des monnaies des principaux exportateurs de riz (Thaïlande, Vietnam, Chine).

L'impact de la crise financière et économique mondiale est perceptible sur les recettes budgétaires. En effet, au cours des huit premiers mois de 2009, les recettes budgétaires provenant du secteur minier ont baissé fortement au rythme de 3% en moyenne par mois contre une hausse d'environ 16% par mois au cours de la même période en 2008. Ces recettes ont représenté 22% des recettes budgétaires en 2008 (15% sur le cumul de janvier à août 2009). Elles ont contribué dans une proportion équivalente à la dégradation du solde courant base engagement qui est passé d'un niveau moyen mensuel de 14 milliards de francs Guinéens entre janvier et août 2008 à -35 milliards de francs Guinéens au cours de la même période en 2009.

A ce rythme, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvre Très Endettés (IPPTE) sera une tâche difficile pour le pays si la tendance n'est pas rapidement inversée.

### I.1.3. Leçons tirées de la mise en oeuvre du DSRP2 (2007-2010)

#### I.1.3.1. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Bien qu'un accent particulier ait été mis sur la gouvernance dans le DSRP2 en raison de son impact sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté, force est de reconnaître que peu de progrès ont été accomplis en la matière. A cet égard, on peut rappeler les problèmes politiques nés de la prise du pouvoir par l'armée. Ceux-ci ont aggravé l'instabilité institutionnelle, le manque de dialogue entre les différents acteurs dont la conséquence la plus grave a été les événements du 28 septembre 2009. Pour résoudre ces problèmes il est urgent de réformer les forces de défense et de sécurité, le système juridique et judicaire, d'approfondir le dialogue entre les différents acteurs et consolider la paix.

Cette situation d'instabilité institutionnelle et de mauvaise gestion macroéconomique a engendré des conséquences négatives qui se font sentir encore sur le développement du pays et la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, les résultats réalisés sont faibles à cause, entre autres, des facteurs cités plus haut. Compte tenu de l'impunité et de la mauvaise gestion qui ont caractérisé l'économie nationale depuis 2007. L'objectif de réduire l'indice de corruption de 36% en 2003 à 10% en 2010 n'a pu être atteint. La promotion du genre non plus n'a pas connu une grande amélioration. Sur les 114 députés siégeant à l'Assemblée Nationale en 2008 seulement 22 étaient des femmes. Au sein du Conseil National de la Transition (CNT) le nombre de femmes est de 39 sur 159, soit 24%. On est encore loin de l'objectif de 40% visé dans le DSRP2.

**Tableau 1: Evolution des principaux indicateurs de la gouvernance**

| Indicateurs | Référence 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Objectif 2010 | Ecart |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Parité fille-garçon | 0,81 | 0,83 | 0,81 | | 0,92 | 0,92 | 0 |
| Pourcentage de femmes à l'Assemblée Nationale ou CNT | 19,3 | 19,0 | 19,0 | | 24 | 40 | -16 |
| Indice synthétique de corruption | 36 | nd | nd | nd | nd | 10 | Nd |
| Nombre de radios privées créées | 5 | | | | 42 | 20 | 22 |

**Source : rapports de mise en œuvre du DSRP2**

En matière de parité dans l'enseignement primaire, le ratio filles/garçons a connu une amélioration en atteignant 0,83 en 2007; ce ratio devait être d'environ 0,92 en 2010. Ce qui serait conforme aux objectifs visés par le DSRP2.

S'agissant de la création de radios privées, il est important de souligner que de gros progrès ont été enregistrés dans ce domaine. En effet, le nombre de radios privées est passé de 5 en 2006 à 42 radios privées en 2010 dont 25 radios commerciales y compris les stations étrangères. Ce qui constitue un véritable progrès en matière de couverture médiatique.

## I.1.3.2. Accélération de la croissance et création d'opportunités d'emplois pour tous

Les résultats enregistrés ont été très mitigés en matière de croissance économique et de création d'emplois. Le taux de croissance économique a été en moyenne de 2,1 % entre 2007 et 2009 correspondant à un taux de 1,8% en 2007, 4,9% en 2008 et -0,3% en 2009 et 1,9% en 2010 selon le dernier cadrage macroéconomique. Cet indicateur est largement en dessous de celui visé par le DSRP2 qui était de 5,3% et qui devait permettre de ramener le taux de pauvreté à 49,7% contre 53,6% en 2005.

**Graphique 1. Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels de 2007 à 2010.**

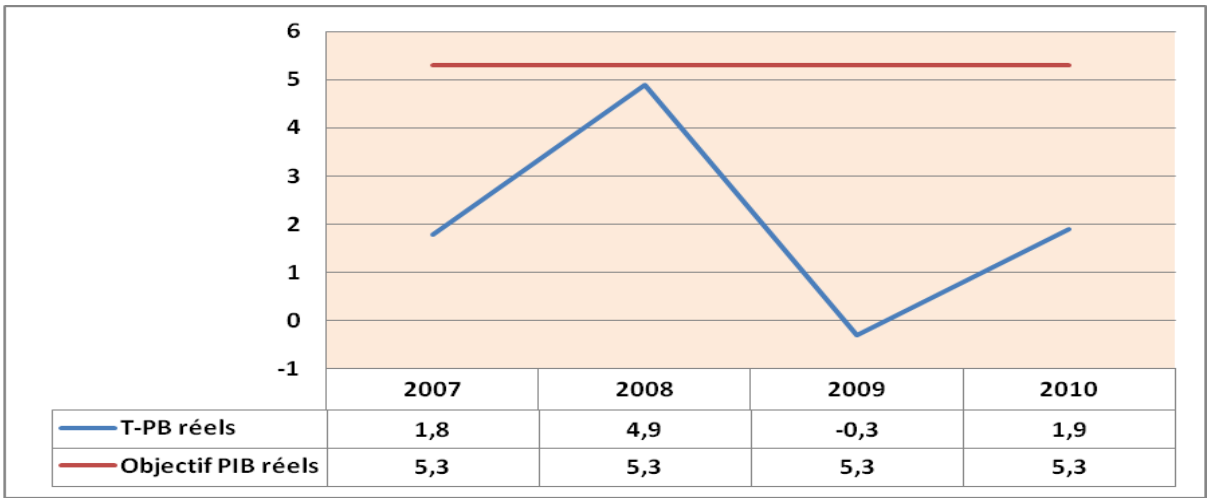


**Source : cadrage macroéconomique, Direction Nationale du Plan**

L'inflation en glissement, quant à elle, s'est située à 12,8%, 13,5%, 7,9% et 20,8% respectivement en 2007, 2008, 2009 et 2010 pour une moyenne annuelle de 13,7% pour la période. Ce résultat est également au dessus de l'objectif du DSRP2 qui est de 3%. Cette situation, combinée à une baisse moyenne de 1,1% du Produit Intérieur Brut par tête d'habitant contre un objectif de hausse de 1,9% indique de façon certaine une aggravation de la pauvreté.

**Graphique 2.Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de 2007 à 2010**

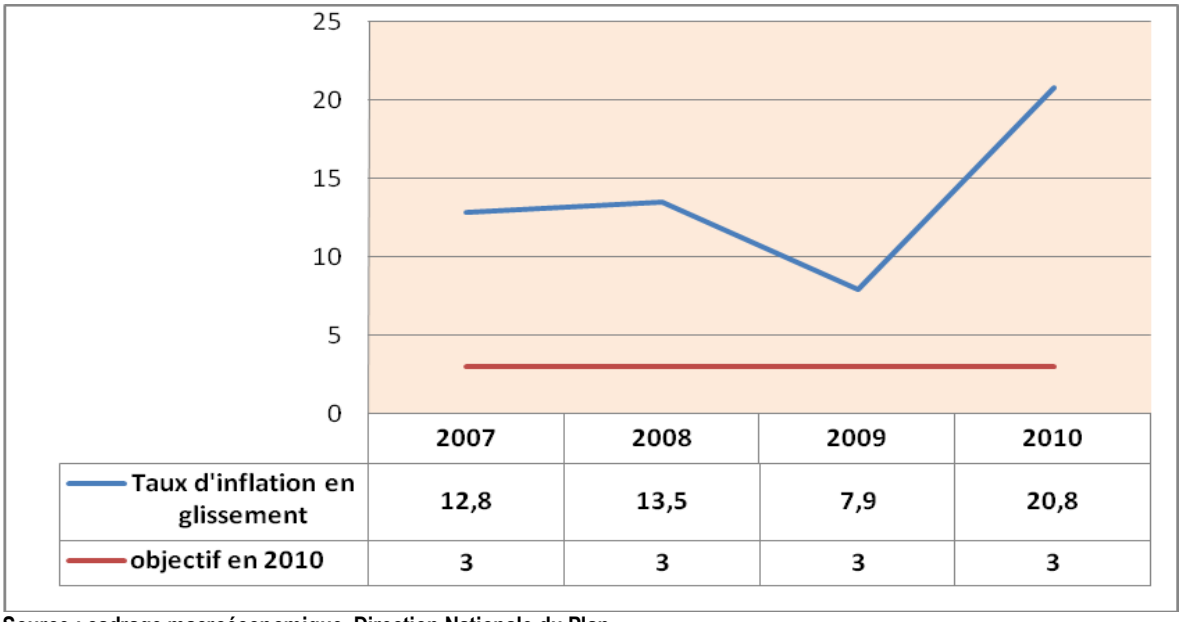


**Source : cadrage macroéconomique, Direction Nationale du Plan**

Sur le plan de l'investissement, on note une amélioration. En effet, le taux d'investissement s'est situé en moyenne à 21,3% sur la même période contre un objectif de 17,4%. Cependant, en dépit de cette amélioration, les investissements n'ont pas permis de booster la croissance et réduire substantiellement la pauvreté. Cela serait dû fondamentalement au fait que ces investissements ont été orientés vers des secteurs non productifs tels que la sécurité et la défense. En outre, le financement de ces investissements, compte tenu de la suspension de l'aide extérieure, a été assuré en grande partie par le Budget National de Développement. Ce qui a eu pour conséquence l'aggravation du déficit budgétaire qui s'est situé en moyenne à 5,7% sur la période contre un objectif de 1,5%.

Le service de la dette rapporté aux exportations des biens et services s'est situé en moyenne à 13,7% contre un objectif de 10%, dénotant un poids continu de la dette extérieure sur les maigres ressources publiques du pays.

Le tableau ci-après résume l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques pour la période 2007- 2010.

**Tableau 2 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques de 2007 à 2010**

| Indicateurs | Référence 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Moyenne 2007 – 2010 | Objectif 2010 | Ecart |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Part de l'agriculture dans le PIB (%) | 13,4 | 13,6 | 13,4 | 13,9 | 14,2 | 13,8 | 13,3 | 0,5 |
| Taux de croissance du PIB réel | 2,5 | 1,8 | 4,9 | -0,3 | 1,9 | 2,1 | 5,3 | -3,2 |
| Taux de croissance du PIB par tête d'habitant | -1,1 | -1,4 | 1,7 | -3,3 | -1,3 | -1,1 | 1,9 | -3 |
| Taux d'inflation en glissement annuel | 39,1 | 12,8 | 13,5 | 7,9 | 20,8 | 13,7 | 3,0 | -10,7 |
| Taux d'inflation en moyenne annuelle | 34,7 | 22,9 | 18,4 | 4,7 | 15,5 | 15,4 | 4,6 | -10,8 |
| Taux de croissance agricole | 4,4 | 3,3 | 3,8 | 3,2 | 3,2 | 3,4 | 4,8 | -1,3 |
| Service de la dette en % des exportations des biens et services | 19 | 16,2 | 15,9 | 10,8 | 11,8 | 14,0 | 10,0 | -4,0 |
| Déficit budgétaire hors dons (base engagement) en % du PIB | -2 | -0,9 | -1,7 | -8,3 | -11,7 | -5,7 | 1,5 | -4,2 |
| Taux d'investissement | 22,4 | 19,2 | 21,3 | 16,4 | 18 | 18,7 | 17,4 | 0,6 |

**Source: Cadrage macroéconomique, Direction Nationale du Plan**

### I.1.3.3. Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité

Les objectifs fixés dans le DSRP2 n'ont pas été atteints pour des raisons multiples ; au nombre desquelles figurent la faiblesse du financement du secteur et la suspension de certains financements extérieurs. La qualité des dépenses non plus n'a pas connu une amélioration sensible. Dans le secteur de l'éducation, par exemple, la gestion des ressources humaines ne répond plus entièrement aux objectifs d'une utilisation rationnelle et optimale des enseignants en vue de couvrir les besoins. On déplore ainsi l'existence d'effectifs pléthoriques dans certains centres urbains.

Cette situation a entraîné le recul d'un certain nombre d'indicateurs essentiels à l'atteinte des OMD. En effet, le taux brut de scolarisation (TBS), au niveau national, est passé de 79% en 2007-2008 à 77% en 2008-2009 contre un objectif de 83%. Chez les filles, ce taux est passé de 71% en 2007-2008 à 70% en

2008-2009. Le taux brut d'inscription, quant à lui, est passé de 60 % en 2000 (55 % pour les filles) à 82 % en 2007 (78 % pour les filles).

**En ce qui concerne le secteur de la santé,** les résultats de la mise en œuvre du DSRP2 sont mitigés. Le taux de couverture vaccinale des enfants de moins d'un an contre la rougeole a connu une baisse passant de 85,3% en 2007 à 65,4% en 2008. Cette situation s'explique par un certain nombre de facteurs :

- ✓ la faiblesse du financement du secteur ;
- ✓ le manque de personnel qualifié et sa mauvaise répartition notamment les sages femmes en milieu rural ;
- ✓ la mauvaise répartition du personnel qui est due au fait qu'il exerce essentiellement en milieu urbain ; et
- ✓ le faible accès des populations aux médicaments notamment celles vivant en milieu rural dû à la faiblesse des revenus et à la mauvaise qualité des structures sanitaires.

La proportion de cas de tuberculose détectés et soignés a connu une amélioration au cours des dernières années en passant de 66,0% en 2007 à 71% en 2008

**Sur le plan de l'habitat et de l'assainissement**, on enregistre peu d'avancées significatives dans ces deux secteurs. Tous les projets d'amélioration de l'habitat et de l'assainissement n'ont pas connu une mise en œuvre effective. La conséquence est que l'habitat reste encore non équipé et insalubre. Plus de 20% des ménages ne disposent pas, par exemple, de toilettes et environ 82,6% des ménages jettent les ordures dans la nature. Seulement 1,1% des ménages ont accès à une évacuation salubre des eaux usées. Néanmoins, la formulation de la Politique Nationale de l'Habitat de la Guinée (PNHG), sous l'appellation "Vision Habitat 2021" est porteuse d'espoir et sa mise en œuvre constitue une réponse en matière d'amélioration de l'habitat et de l'assainissement du pays. Le PNHG s'inscrit dans une logique de vision prospective du pays et marque la volonté du Gouvernement de s'attaquer à la problématique du développement anarchique de l'habitat et une urbanisation non maîtrisée en prenant appui sur une démarche participative et inclusive.

**En ce qui concerne l'électricité**, on note un faible niveau d'électrification du pays. Le taux d'accès à l'électricité au niveau national est de 18,1% en 2007 avec une grande disparité entre les milieux de résidence, urbain (68,9%) et rural (2%). Le secteur de l'eau potable, à l'instar des autres secteurs, a également souffert des problèmes de financement. Le taux d'accès à l'eau potable, bien qu'en progression, n'est que de 73,8% en 2007, soit une augmentation de 11,6 points de pourcentage en cinq ans ; à ce rythme, le taux d'accès à l'eau potable ne serait que de 81% contre un objectif visé de 90% en 2010 au niveau national.

En conclusion, on peut dire que la promulgation de la nouvelle Constitution, l'élection libre du Président de la République dans des conditions de transparence, la perspective de futures élections législatives, communales et communautaires également libres et transparentes, constituent des facteurs favorables à l'instauration de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques. A ce prix, on peut regagner la confiance des partenaires au développement et renouer avec une croissance forte capable de réduire significativement la pauvreté.

C'est donc dans un contexte sociopolitique fragile que le DSRP (2011-2012) sera mis en œuvre. Les défis à relever sont nombreux. Ils sont à la fois d'ordre politique et économique. Sur le plan politique, il s'agira de faire en sorte que notre pays se dote d'Institutions fortes et modernes afin de consolider la paix et la démocratie indispensables à tout progrès économique et social. Sur le plan économique, les efforts doivent porter essentiellement sur la restauration d'un cadre macroéconomique sain grâce à une mobilisation forte des ressources internes et externes et à une amélioration de la qualité des dépenses publiques.

### I.1.4. Processus participatif

Tout comme les DSRP précédents, le processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2011-2012) obéit au principe de la participation et de la responsabilisation tel que préconisé dans la Lettre de Déclaration de Politique de lutte contre la pauvreté rendue publique par le gouvernement en février 2000. A l'instar des DSRP antérieurs, l'implication des acteurs dans le processus d'élaboration a été hautement appréciée.

Le choix de cette démarche répond à un certain nombre de préoccupations, à savoir : i) parvenir à une stratégie pertinente et adaptée aux préoccupations essentielles des populations, notamment les plus pauvres; ii) améliorer à la fois la qualité des décisions et le processus décisionnel dans la gestion des affaires publiques; iii) assurer une plus grande efficience des actions publiques et la pérennisation des acquis.

L'objectif est d'appréhender la pauvreté, telle qu'elle est ressentie par les populations dans leur vie quotidienne et aussi de débattre de la responsabilité des différents acteurs dans la formulation, la gestion, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

Pour ce faire, le Gouvernement à travers le Secrétariat Permanent de la SRP et avec l'appui des partenaires au développement a organisé une série de concertations et d'ateliers qui se résument entre autres à :

- **L'élaboration de deux rapports de mise en œuvre de la SRP2 (2007-2010) pour l'année 2007 et l'année 2008**. Ces rapports ont permis de faire une évaluation des résultats réalisés entre 2007 et 2008 et proposer de mesures concrètes pour le DSRP (2011-2012).
- **L'élaboration et la présentation des rapports d'étape de mise en œuvre des DSRP régionaux.** Ces rapports destinés à faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRP ont tous été élaborés et présentés lors d'un atelier à Mamou par les Cellules Techniques Régionales de Suivi et Evaluation à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre des stratégies régionales de réduction de la pauvreté. Ces rapports ont servi d'input pour l'élaboration du DSRP(2011-2012).
- **L'organisation d'un atelier sur le développement du cadre de suivi des résultats du** DSRP. Cet atelier a été organisé au Secrétariat Permanent de la SRP du 25 au 27 janvier 2011 en faveur des membres du GTSE, notamment avec l'appui technique de la Banque Mondiale. Il a permis d'élaborer une matrice du suivi des résultats du DSRP.

- **La présentation du DSRP aux bénéficiaires notamment au niveau régional.**

Deux ateliers régionaux de présentation du document ont été organisés à l'intérieur du pays, en vue de permettre aux populations de s'approprier du DSRP. Le premier tenu du 27 au 28 janvier 2011 dans la Région Administrative de Kindia, a regroupé une centaine de participants venant de toutes les préfectures et communes des régions naturelles de la Basse Guinée et de la Moyenne Guinée. Le Second a été organisé à Kankan, du 31 janvier au 1er Février 2011. Il a également enregistré la participation d'une centaine de personnes venant des régions naturelles de Haute Guinée et de la Guinée Forestière. Chaque atelier comprenait des cadres de l'administration, des membres des OSC, des syndicats, des élus locaux, ONG, des universitaires, etc.

- **La présentation du DSRP aux membres du Gouvernement.** Compte tenu de l'importance que le Gouvernement accorde au DSRP, ce dernier a fait l'objet d'une présentation aux membres du Gouvernement lors du séminaire gouvernemental, du 27 au 29 janvier 2011, tenu à Mariador Palace à Conakry.
- **La présentation du DSRP aux Institutions républicaines (CNT, CES)**. L'atelier a regroupé une soixantaine de membres du CNT et du CES et leur a permis de s'approprier le document.
- **L'organisation d'un atelier de validation du DSRP au niveau national**: placé sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, cet atelier a réuni tous les acteurs impliqués y compris la société civile, les syndicats, les ONGs, les élus locaux etc….. Il a connu également la participation de plusieurs ministres et des représentants des institutions internationales et de certains ambassadeurs accrédités en Guinée.

Concomitamment à la présentation du DSRP aussi bien au niveau régional qu'au niveau national, une enquête subjective a été menée auprès de tous les participants aux différents ateliers avec l'appui technique de la Banque Mondiale afin de recueillir leur perception sur la pauvreté.

***Au terme de cette étude, l'une des conclusions est que la notion de pauvreté est dans une large mesure comprise en termes de vécu, c'est-à-dire la non satisfaction des besoins élémentaires. On note surtout le non accès aux services sociaux de base et le faible revenu par habitant. De cette conception, l'étude révèle que les personnes interviewées sont conscientes de leur état de pauvreté ainsi que celui de leur localité en terme de déficit en nourriture, d'accès à l'eau potable, et de faible revenu.***

## I .1.5. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2011-2012) et le Plan d'Actions Prioritaires

Au regard de la situation politique et économique du pays, les principaux enjeux du moment consistent, d'une part, à reformer les forces de défense et de sécurité, préserver et renforcer la paix sociale et, d'autre part, relancer la dynamique du développement économique et social. Dans cette optique, conformément au discours programme du Président de la République, les actions prioritaires du gouvernement s'inscrivent dans le court et moyen terme.

Pour la relance du processus de développement, le gouvernement a mis en place un plan d'actions prioritaires, dont les principaux axes s'inscrivent de façon cohérente dans les orientations stratégiques du DSRP 2011-2012, à savoir : i) l'amélioration de la gouvernance globale ; ii) la lutte contre la pauvreté ; iii) le développement des infrastructures de base ; iv) le développement et l'expansion de l'économie ; et v) la reforme des forces de défense et de sécurité.

Le DSRP 2011-2012 s'inscrit dans la perspective de réalisation des objectifs de développement à court terme, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Prévu pour la période 2011-2012, il permettra de consolider les acquis du programme d'actions prioritaires, notamment dans le domaine de la gouvernance, du développement des infrastructures et services sociaux de base, de relancer durablement la croissance économique et d'accélérer la mise en œuvre des OMD en Guinée.

## L'articulation DSRP 2011-2012 et le Plan d'Actions Prioritaires

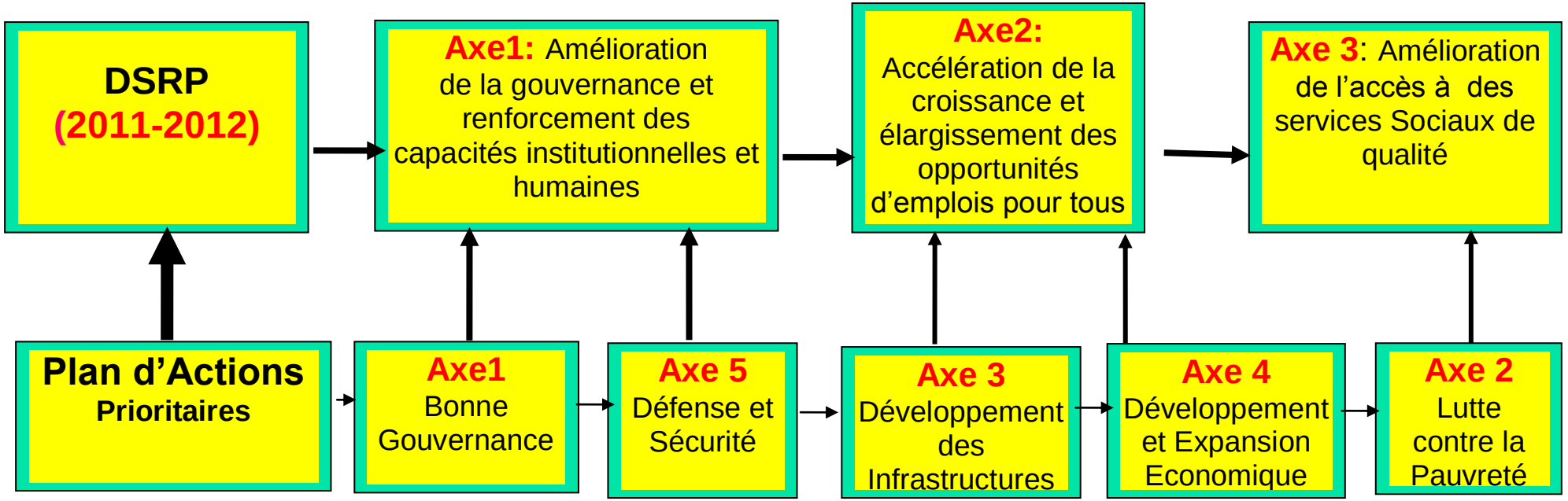

# Chapitre 2. Diagnostic de la pauvreté

La pauvreté est perçue comme un phénomène multidimensionnel qui embrasse tous les aspects de la vie des populations. C'est ainsi que lors des enquêtes effectuées auprès des populations à la base, 7,2% des populations interrogées ont estimé que la pauvreté se définit par le manque de logements décents; 11,2% par le manque de travail ; 15% par le manque de revenu et 25% soutiennent l'idée d'une insuffisance de moyens pour se nourrir.

Ce qui montre que l'analyse de la pauvreté doit aborder tous les domaines qui influencent le niveau de vie des populations : situation macroéconomique, consommation, énergie, assainissement, etc.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du DSRP2, plusieurs sources d'informations statistiques sont disponibles (sources administratives, enquêtes, recensement, études économiques). Toutefois, les informations statistiques utilisées proviennent essentiellement des résultats des différentes enquêtes sur la pauvreté réalisées en Guinée.

Toutes les analyses des indicateurs de pauvreté sont basées sur les résultats des trois enquêtes EIBC-1994, EIBEP- 2002 et ELEP-2007. Toutefois, la comparabilité de ces trois séries de résultats est confrontée à certaines limites du fait des différences méthodologiques entre ces enquêtes. C'est le cas particulièrement, de l'analyse des tendances où l'ampleur des différences est liée à un facteur méthodologique qui n'est pas estimé et qui peut l'affecter.

## I.2.1. Caractéristiques de la population

La population Guinéenne est jeune, relativement peu instruite (surtout dans le cas des chefs de ménage), principalement rurale, et engagée dans l'agriculture ou le secteur informel. La population est estimée en 2007 à 9,68 millions dont 51,9% de femmes et 48,1% d'hommes. Une personne sur deux a moins de 16 ans et 4,5% seulement des individus sont âgés de 65 ans ou plus. La population croît à un rythme rapide de 3,1% par an. Le mode d'organisation sociale n'attribue pas souvent le statut de chef de ménages aux femmes. Ainsi 85% des personnes vivent dans des ménages dirigés par un homme. Les femmes ne sont chefs de ménages que quand elles sont veuves, mariées à un polygame qui est déclaré chef d'un autre ménage, ou quand le conjoint est absent. Ces trois situations comptent pour la quasi-totalité des ménages dont le chef est féminin.

S'il y a eu des progrès importants en matière de scolarisation en Guinée au cours des vingt dernières années, il va de soi que les chefs de ménages, dont l'âge moyen est près de 52 ans sont en majorité de la génération des Guinéens ayant eu peu d'opportunités de fréquenter une école (en 2007, selon les données d'enquête, deux tiers des 15-19 ans sont allés ou vont encore à l'école, contre un cinquième des 50-54 ans.). Il en résulte que plus de trois personnes sur quatre vivent dans des ménages dont le chef n'a aucune instruction scolaire alors qu'à l'inverse 4% seulement de cette population vit dans des ménages dont le chef a atteint l'université. Cette configuration, même si elle est partout majoritaire, est néanmoins variable avec une opposition entre Conakry et les régions. A Conakry, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction concentrent la moitié des ménages et ceux dont le chef a atteint l'université 15%.

L'analyse en fonction de la typologie des ménages en cinq groupes socio-économiques à savoir les salariés de l'administration publique, les salariés du secteur privé y compris les salariés agricoles, les indépendants agricoles, les indépendants non agricoles et les sans-emploi, construite sur la base de l'activité du chef de ménage montre la forte dominance rurale de l'activité. Donc, sa faiblesse en matière de scolarisation ne laisse pas beaucoup de choix et de diversités en matière d'activités économiques en

Guinée. C'est pourquoi, plus de 56% des Guinéens vivent de l'agriculture. Cette agriculture de subsistance est pratiquée dans un cadre familial dans la mesure où deux ménages sur trois comptent trois actifs ou plus.

En outre, l'activité salariée est faible en Guinée puisqu'à la suite de l'agriculture de subsistance, les activités pourvoyant aux besoins de la population sont principalement les petits métiers. Ces activités qui relèvent généralement du secteur informel font vivre près d'un Guinéen sur cinq. Par ailleurs, si l'agriculture est la principale activité en milieu rural, il en est autrement de Conakry où elle ne fait vivre qu'une faible proportion des d'habitants (1,4%). Dans cette ville, ce sont plutôt les petits métiers et notamment le petit commerce qui nourrissent la plus grande partie de la population (42,2%). Conakry est également la ville où l'on trouve deux autres catégories importantes : les personnes vivant d'une activité salariée (une personne sur trois) et ensuite celles vivant dans un ménage dont le chef est sans emploi (une personne sur quatre). Il faut mentionner ici que la Guinée est caractérisée par des taux d'activité relativement élevés et des taux de chômage faibles, mais cette synthèse masque d'autres caractéristiques moins favorables. A Conakry où il existe un véritable marché du travail, le taux de chômage calculé sur la population de 15 ans et plus est de 10,2% en 2002-2003.

Cependant, si on définit le sous-emploi (par rapport à la durée du travail) comme un volume d'activité inférieur à 39 semaines par an, près de 11,8% des actifs occupés de 15 ans et plus sont en situation de sous-emploi. Par ailleurs, en 2002/03 trois quarts des chômeurs étaient des chômeurs de longue durée (plus d'un an).

### I.2.2. Profil de pauvreté

Sur la période 1994-2002, au niveau national, la pauvreté a connu une baisse importante. En 1994, 62,6% des personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté ; ce pourcentage passe à 49,2% en 2002, soit une baisse de 13,4 points en valeur absolue et près de 27,2% en valeur relative. De fait, outre l'incidence, tous les autres indicateurs de pauvreté connaissent un recul important. Ainsi en 1994, l'écart de la pauvreté était de 28,5%. Autrement dit il aurait fallu transférer en moyenne à chaque personne pauvre 28,5% de la valeur de la ligne de pauvreté pour permettre à cette personne d'émerger de la pauvreté. En 2002, 17,2% de la valeur de la ligne de pauvreté serait nécessaire. De même, la sévérité de la pauvreté passe de près de 16,1% en 1994 à 8,1% en 2002, montrant ainsi que la situation des plus pauvres s'est améliorée.

**Tableau 3. Evolution de la pauvreté par milieu de résidence (1994 à 2007)**

| Indicateurs | 1994 | | | 2002 | | | 2007 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Urbain | Rural | Total | Urbain | Rural | Total | Urbain | Rural | Total |
| **Incidence** | 17,5 | 82,1 | 62,6 | 23,5 | 59,9 | 49,1 | 30.5 | 63.0 | 53.0 |
| **Profondeur** | 4,2 | 39,1 | 28,5 | 6,0 | 21,9 | 17,2 | 7.7 | 22.0 | 17.6 |
| **Sévérité** | 1,5 | 22,5 | 16,1 | 2,4 | 10,5 | 8,1 | 3.0 | 10.5 | 8.2 |

**Source : Calcul des auteurs à partir des données de l'EIBC, l'EIBEP et l'ELEP.**

Après la période 2002-03, la situation s'est par contre dégradée, à cause entre autres de la mauvaise gouvernance et de la gestion catastrophique des deniers publics entraînant ainsi la suspension du Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance. Les tendances montrent une progression de 3,1 points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté et une progression moindre en pourcentage des autres indicateurs de pauvreté. Cette progression est plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural. Les variations de la pauvreté sont plus importantes dans les régions administratives1.

[1] Entre 2002/03 et 2007, l'incidence de la pauvreté aurait augmenté dans les régions de : Boké, Conakry, Kindia, Mamou et Nzérékoré alors qu'elle aurait diminué dans les régions de Faranah, Kankan et Kindia. Une

L'analyse montre que l'augmentation de la pauvreté est due au fait que la plus grande proportion de la population est beaucoup plus située sous le seuil de pauvreté en 2007 qu'en 2002/03.

Toutefois, les réformes économiques et sociales engagées par le Gouvernement ont permis de redresser bon nombre d'indicateurs macroéconomiques. Ainsi, le taux d'inflation qui était de 39,2% en 2006 a été ramené à 12,5% en 2007, le taux de croissance a été estimé à plus de 4% en 2008, donnant ainsi un espoir aux populations notamment aux plus démunies conformément aux objectifs initiaux du PMU qui étaient de : (i) redonner l'espoir aux populations en répondant de manière concrète à leurs attentes prioritaires : (ii) consolider l'état de droit à travers le renforcement des dialogues politique et social pour la tenue des élections libres, transparentes et crédibles: (iii) créer les bases d'une reprise du processus de développement économique .

Cependant après 2007, la mauvaise gouvernance, les multiples instabilités politiques et institutionnelles et le décès du Président de la République en décembre 2008 ont favorisé la prise du pouvoir par le Conseil National pour le Développement et la Démocratie (CNDD). La situation socioéconomique et politique s'est fortement dégradée. Les principaux projets et programmes tels que le PACV considérés comme instruments de mise en œuvre de la SRP ont été ralentis dans leur mise en oeuvre et le Programme formel triennal de la FRPC suspendu. En conséquence, les indicateurs macroéconomiques se sont détériorés. En 2009 le taux de croissance en termes réels a été estimé à -0,3% et le taux de croissance par tête d'habitant de -1,3 % ce qui pourrait entraîner une aggravation de la pauvreté.

Dans la perspective de cerner l'impact de cette situation économique et politique sur les conditions de vie des ménages, nous avons utilisé l'approche basée sur l'élasticité pauvreté croissance au cours de la période 2002-2007. Ceci, compte tenu du fait que l'outil MSEGUI-PAMS n'a pas été finalisé (cf .Encadré sur MSEGUI-PAMS).

**Graphique 3. Evolution probable des indicateurs généraux de pauvreté de 2007 à 2010**

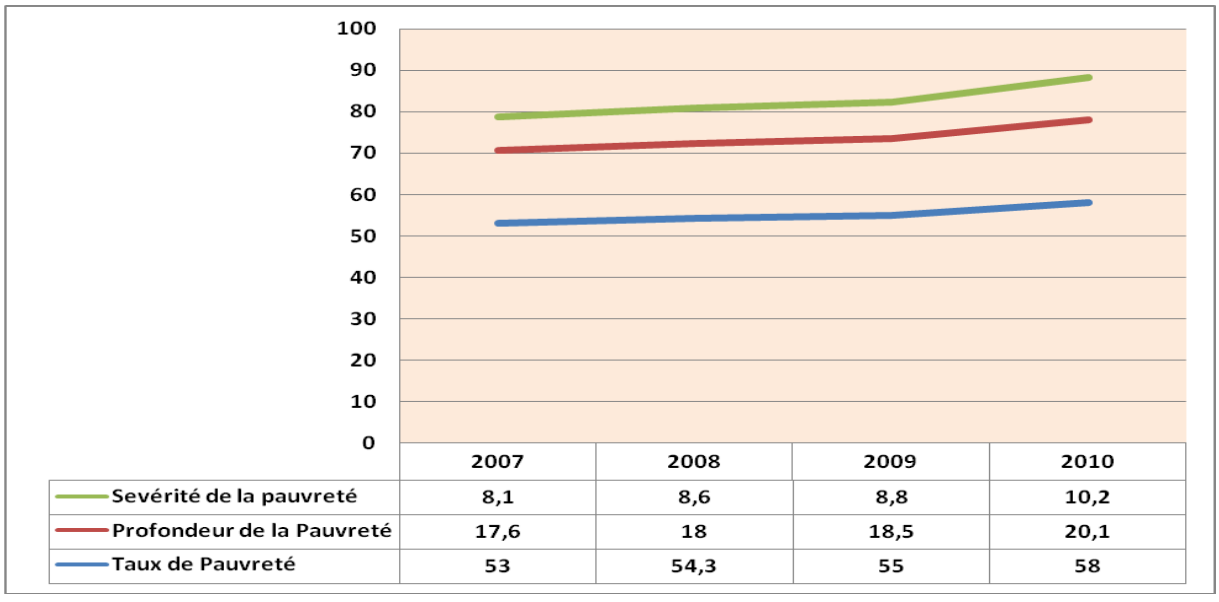


| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|---|---|---|---|
| Sevérité de la pauvreté | 8,1 | 8,6 | 8,8 | 10,2 |
| Profondeur de la Pauvreté | 17,6 | 18 | 18,5 | 20,1 |
| Taux de Pauvreté | 53 | 54,3 | 55 | 58 |

**Sources : ELEP 2007 et estimations de Cellule Technique du SP-SRP**

investigation régionale appropriée permettrait de confirmer ces tendances qui pourraient refléter les différences de méthodologie entre les enquetes.

La simulation a montré qu'avec une élasticité pauvreté –croissance de -0,12 entre 2002 et 2007, la pauvreté pourrait atteindre 58% en 2010. Ce qui serait loin des objectifs fixés dans le DSRP2 qui était de ramener le taux de pauvreté à 49,7% en 2010. Au même moment, la profondeur et la sévérité de la pauvreté augmenteraient pour atteindre respectivement 20,1 % et 10,2% en 2010.

Il est important de signaler que le recul de la pauvreté sur la période 1994-2002 serait principalement la résultante de la croissance économique, mais aussi d'une réduction de l'inégalité. La croissance des revenus par tête a été de près de 2% en moyenne annuelle sur la période. Pour ce qui est des inégalités, le ratio de dispersion entre les groupes de quintiles les plus riches (Q5) et les plus pauvres (Q1) a baissé au cours de la même période. En effet, en 2002, ce ratio était de 12, ce qui signifiait que la consommation du groupe le plus riche était 12 fois supérieure à celle du groupe le plus pauvre. Cependant, en 2007 ce ratio est 5. L'indice de Gini[2] est passé de 0,480 en 1994/95 à 0,415 en 2002/03 puis de 0,326 en 2007. Si les indices présentent une diminution des inégalités, celles-ci serait due plus à une réduction des dépenses des plus riches, bien qu'on note également une légère satisfaction des plus pauvres comme indiqué plus haut par le ratio de dispersion.

**Tableau 4. Satisfaction des besoins des ménages au cours des 5 dernières années (2003 – 2007)**

| | Niveau de satisfaction | Plus pauvre | Q2 | Q3 | Q4 | Plus riche | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Conakry | Amélioré | 12.08 | 6.63 | 7.28 | 12.49 | 14.57 | 11.71 |
| | Maintenu | 12.76 | 21.38 | 30.72 | 40.74 | 44.46 | 36.8 |
| | Dégradé | 73.96 | 71.79 | 61.41 | 44.94 | 39.92 | 50.4 |
| | Non déclaré | 1.19 | 0.2 | 0.59 | 1.83 | 1.05 | 1.09 |
| | Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Autre urbain | Amélioré | 8.11 | 5.85 | 6.75 | 9.5 | 16.81 | 10.51 |
| | Maintenu | 17.42 | 41.08 | 35.83 | 39.73 | 46.47 | 39.04 |
| | Dégradé | 73.88 | 51.84 | 56.78 | 50.37 | 36.3 | 49.87 |
| | Non déclaré | 0.58 | 1.22 | 0.65 | 0.4 | 0.42 | 0.59 |
| | Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Rural | Amélioré | 9.09 | 11.3 | 9.32 | 10.48 | 14.91 | 10.65 |
| | Maintenu | 31.66 | 36.15 | 39.15 | 42.58 | 40.62 | 37.3 |
| | Dégradé | 58.69 | 51.53 | 51.04 | 45.81 | 43.22 | 51.21 |
| | Non déclaré | 0.56 | 1.02 | 0.49 | 1.13 | 1.25 | 0.84 |
| | Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| National | Amélioré | 9.17 | 10.31 | 8.7 | 10.78 | 15.15 | 10.82 |
| | Maintenu | 29.9 | 35.11 | 37.45 | 41.63 | 43.09 | 37.43 |
| | Dégradé | 60.34 | 53.62 | 53.33 | 46.42 | 40.73 | 50.89 |
| | Non déclaré | 0.59 | 0.96 | 0.52 | 1.17 | 1.02 | 0.85 |
| | Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

**Source: L'ELEP 2007**

Les perceptions des ménages confirment l'ampleur de la pauvreté. Ils estiment que leur situation ne s'est pas améliorée au cours des cinq dernières années. Comme le montre le tableau 5, 39,4% des ménages ont déclaré que la satisfaction de leurs besoins de base n'a pas changé. Ceux qui ont déclaré qu'il y avait une amélioration représentent seulement 10,8% des ménages, alors que ceux qui ont

[2] Le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien, cas extrême du maître et de ses esclaves).

déclaré une détérioration représentent 50,9% des ménages. Ces proportions sont assez similaires dans les différents milieux (Conakry, zones urbaines, zones rurales), mais la proportion des ménages déclarant une amélioration est plus forte parmi les ménages les mieux nantis (5ème quintile, 15% de perceptions d'amélioration).

es ménages associent essentiellement la pauvreté à une insuffisance de moyens pour se nourrir, un manque de revenu, un manque de travail. Selon les données de l'EIBEP 2002/03, pour tous les ménages, la pauvreté est principalement associée à une insuffisance de moyens pour se nourrir 25%, un manque de revenu 15%, un manque de travail 11,6%, une incapacité à se faire soigner 11,2% et une incapacité à obtenir un logement décent 7,2%.

En 2007, la Guinée comptait 53% d'individus pauvres, soit environ 5,1 millions d'habitants. L'incidence de la pauvreté est de 30,5% en milieu urbain et 63% en milieu rural. Ainsi, le milieu urbain qui compte 30,7% de la population ne concentre que 17,7% de personnes pauvres alors que le milieu rural, avec 69,3% de la population totalise 82,3% de la population pauvre. Si la pauvreté est nettement moins importante à Conakry, elle est élevée partout ailleurs puisque les taux de pauvreté dans les régions varient de 50% à 64%. Les régions qui ont l'incidence de pauvreté la moins élevée sont celles de Mamou, Boké et Faranah. Sur la base de ce profil régional, 3 régions (Nzérékoré, Kindia et Kankan) concentrent à elles seules près de 55% des pauvres. Par ailleurs, la consommation alimentaire (consommation en espèce, autoconsommation, auto prélèvement et troc) représente 69,2% en 2007 alors qu'en 2002, elle représentait 53% de la consommation totale. Les chaussures et habillements ne représentent que 4,1% en 2007 contre 9,5% en 2002 de la consommation totale. Le transport représente 5%, les dépenses liées à la santé 3,8%.

Le niveau de pauvreté est différent selon les caractéristiques du chef de ménage. Les femmes bénéficient généralement d'un capital humain en moyenne inférieur à celui des hommes et elles sont plus souvent victimes de discriminations sur le marché du travail. Cependant, d'après les enquêtes ménages, on observe que la moitié des personnes vivant dans les ménages dont le chef est un homme sont pauvres contre 46% pour les ménages dont le chef est une femme. En réalité, ce résultat peut s'expliquer par la typologie des ménages au chef féminin. Si la moitié de ces ménages était dirigée par une femme veuve ou divorcée, l'autre moitié était bien dirigée par une femme mariée qui n'est chef de ménage que du fait de l'absence du mari. Dans ce dernier cas, le mari qui reste chef de famille de droit continuerait à pourvoir aux besoins du ménage.

### I.2.3. Déterminants de la pauvreté en Guinée

L'analyse des déterminants de la pauvreté réalisée par une régression linéaire avec comme variable expliquée la dépense par tête rapportée à la ligne de pauvreté montre que l'éducation du chef de ménage et celle de son épouse sont des déterminants significatifs de la pauvreté, mais l'éducation du chef de ménage n'a d'effet substantiel en termes de réduction de la pauvreté qu'à partir du secondaire.

D'une manière générale, les femmes ne font pas toujours valoriser leurs compétences sur le marché du travail aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, par faute d'emplois attrayants. Par ailleurs, le statut du chef de ménage salarié dans une entreprise privée est associé à un meilleur niveau de vie que celui du travailleur indépendant.

S'agissant de l'accès aux infrastructures, le faible accès aux infrastructures induit des coûts de transactions élevés qui réduisent ainsi le bien-être des populations. En milieu rural par exemple, le temps d'accès au centre de santé le plus proche est plus élevé pour les ménages les plus pauvres ce qui veut dire que ces ménages vivent dans les localités dont ce type de service est éloigné et où les moyens de déplacement sont inexistants.

**Encadré 1 : Résultats de l'enquête sur la pauvreté subjective[3] février 2011**

Dans le cadre de la mise à jour des données sur la pauvreté, le gouvernement Guinéen avec l'appui de la Banque Mondiale a réalisé une enquête pendant les ateliers de validations du présent DSRP. Cette enquête avait pour but de réaliser une évaluation participative de la pauvreté subjective qui soit la plus récente. Elle a permis d'avoir une idée sur la pauvreté telle qu'elle est perçue actuellement par les participants aux ateliers de validation du DRSP et certaines personnes résidentes dans les villes ou ces ateliers ont eu lieu (Kindia, Kankan et Conakry). La méthode choisie a été l'administration d'un questionnaire léger individuel à 658 personnes dont 229 participants aux ateliers. A partir de cet échantillon, l'étude a non seulement confirmé la tendance de la pauvreté à la hausse dans tous ses aspects en Guinée depuis 2007, mais elle a révélé aussi que les personnes enquêtées ont des idées prises sur le concept de pauvreté.

En effet, 44% des personnes enquêtées déclarent que la pauvreté est avant tout une insuffisance de nourriture, le deuxième élément dont les enquêtés considèrent comme source de pauvreté est le manque du revenu (14%), suivi respectivement de manque d'emploi (13%), manque de soins de santé (7%), manque de soutien (6%) et de manque d'éducation (3%). Il est à noter aussi que contrairement à ce qu'on pouvait penser dans un processus de construction démocratique, le manque de pouvoir (0%) n'est pas considéré par les enquêtés comme une source de pauvreté.

Ainsi, pour la majorité des personnes enquêtées, la pauvreté est perçue avant tout comme un handicap dans la satisfaction des besoins biologiques en occurrence le besoin alimentaire, ce qui voudrait dire, que pour ces personnes, la sécurité alimentaire doit être au centre de la stratégie de réduction de la pauvreté, suivie de l'amélioration du revenu des ménages par l'accès aux emplois rémunérateurs.

Pour ce qui est de l'incidence de la pauvreté, 70% des personnes enquêtées déclarent que leur ménage est pauvre, seulement 5% des enquêtés estiment que leurs ménages vivent bien, environ 85% des personnes enquêtées déclarent que leurs ménage n'a pas de revenu stable, et 51% d'entre eux estiment que le revenu de leur ménage a baissé ces trois dernières années, 75% des personnes enquêtées déclarent que leur ménage consomme moins de trois repas par jour et 52% d'entre eux déclarent que leur ménage ne mange ni en quantité suffisante ni en qualité contre seulement 9% qui estiment que leur ménage mange aussi bien à leur faim qu'en qualité, ce qui veut dire que 91% des ménages des personnes enquêtées se trouvent confronter à un problème d'alimentation.

Pour ce qui est de l'accès aux services sociaux de base, 24% des personnes enquêtées déclarent qu'au moins un membre de leur ménage a été exclu de l'école ces 12 derniers mois pour non paiement de frais de scolarité, ils sont de 31 personnes sur 100 enquêtées qui déclarent qu'au moins un membre de leur ménage n'a pas pu être soigné ces 12 derniers mois pour faute d'argent.

Concernant la perception de la pauvreté dans le milieu géographique où vivent les enquêtés, 46% des personnes interrogées estiment que la majorité des personnes de leur localité sont pauvres, et 21% pensent que tout le monde y est pauvre. Ainsi, il ressort de ces résultats que 67% des personnes enquêtées estiment que les habitants de leur localité sont pauvres. Pour ces personnes, la pauvreté est la chose la mieux partagée dans leur environnement immédiat.

Afin d'identifier des actions à développer pour une sortie rapide de la pauvreté, des questions ont été posées aux enquêtés sur les stratégies qu'ils adoptent pour améliorer le niveau de vie de leur ménage d'une part, et sur les actions qu'ils jugent prioritaires pour assurer un meilleur niveau de vie de leur communauté. Selon les déclarations des personnes enquêtées, les principales stratégies qu'elles adoptent pour l'amélioration du niveau de vie de leur ménage sont essentiellement : la recherche d'emplois décents (19%), le recours aux crédits (18%) et le recours au travail supplémentaire (16%). Ainsi, pour la majorité des personnes enquêtées (35%) la principale stratégie adoptée pour l'amélioration du niveau de vie de leur ménage est la recherche d'emplois décents.

Enfin, pour ce qui concerne les priorités des communautés dans la lutte contre la pauvreté, il ressort que les principales priorités citées par les personnes enquêtées sont : l'approvisionnement en eau potable, qui vient en tête des priorités (21%), suivie de la lutte contre l'insécurité alimentaire (19%) et en troisième position vient la promotion d'activités productrices (12%). D'autres priorités ont été citées aussi par les enquêtés, il s'agit de l'emploi des jeunes (10%), la construction d'école (7%), la construction de structure sanitaire (6%), la scolarisation des enfants (6%) et la construction des routes (5%). Il est à remarquer que pour nos enquêtés, l'accès à la nourriture occupe toujours les esprits en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté.

**Source: Enquête participative 2011. Banque Mondiale**

[3] Voir le rapport de Kaba A. (2011), Evaluation de la pauvreté subjective.

Contrairement à ce qui apparaissait dans les analyses descriptives, les ménages dont le chef est une femme sont moins bien lotis en termes de bien-être que ceux dirigés par un homme. La différence en termes de dépense par tête entre un ménage dont le chef est un homme et un ménage dont le chef est une femme, toutes choses égales par ailleurs, est importante, de l'ordre de 33% dans les villes et 11% dans les campagnes, en défaveur des ménages au chef féminin. Les ménages dirigés par une femme paraissent donc plus vulnérables. Par ailleurs, les ménages ayant un grand nombre de personnes de chaque groupe d'âge ont un niveau plus faible de consommation par tête, et donc une plus grande probabilité d'être pauvre. On note que la faiblesse de la consommation par tête tient compte des économies d'échelle au sein du ménage.

Enfin, la localisation géographique est importante même après avoir tenu compte des autres caractéristiques du ménage. Les dotations des régions en termes d'opportunité d'emploi, d'infrastructures, de climat, etc. ont une influence sur le niveau de vie. D'une manière générale, le fait de résider dans une région autre que la capitale est associé à un moindre bien-être. Cet écart est cependant moins prononcé pour deux régions: Kankan et Mamou. En revanche les régions de Nzérékoré, Kindia et Labé s'avèrent plus défavorisées. Par exemple, en termes d'accès à l''électricité, les taux se présentent comme suit : Nzérékoré 1,5%, Kindia 17,2%, Labé 4%.

## I.2.4. Pauvreté et insécurité alimentaire

La faim est un symptôme, une conséquence, une expression de la pauvreté. Les personnes extrêmement pauvres vivent dans l'insécurité alimentaire et sont hautement vulnérables. Néanmoins, tous ceux qui sont pauvres ne sont pas toujours vulnérables à l'insécurité alimentaire. Certaines populations peuvent avoir des revenus faibles sans toutefois être en situation d'insécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les individus ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Trois conditions sont requises pour garantir la sécurité alimentaire: (i) des approvisionnements ou des disponibilités alimentaires suffisants, (ii) la stabilité des approvisionnements alimentaires, sans fluctuations ou pénuries d'une saison ou d'une année- à une autre, la nourriture accessible ou abordable, et (iii) la qualité des aliments et leur utilisation par les individus.

Le premier objectif du Millénaire pour le Développement est de réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. D'après les résultats des enquêtes sur la sécurité alimentaire conduite en Guinée en 2009 (Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Enquête sur la Sécurité alimentaire à Conakry), par le PAM, 32% des ménages ruraux Guinéens sont en insécurité alimentaire ; ce qui représente 2.302.000 personnes tandis que 8% de ces ménages sont en sécurité alimentaire faible (soit 602.000 personnes) et seulement 24% de ces ménages sont à la limite de la sécurité alimentaire (soit 1.700.000 personnes).

L'analyse du tableau 6 montre globalement que les Régions administratives à forte insécurité alimentaire ont aussi des taux de pauvreté élevés. En effet, la Région administrative de Nzérékoré a

une insécurité alimentaire de 52,7% environ et 64,3% de pauvres. Ce qui la classe au rang de la première région pauvre et victime d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les régions de Boké et Conakry occupent les 7è et 8è rang respectivement, à la fois pour la sécurité alimentaire et la pauvreté.

**Graphique 4. Pauvreté et insécurité alimentaire selon la région administrative**

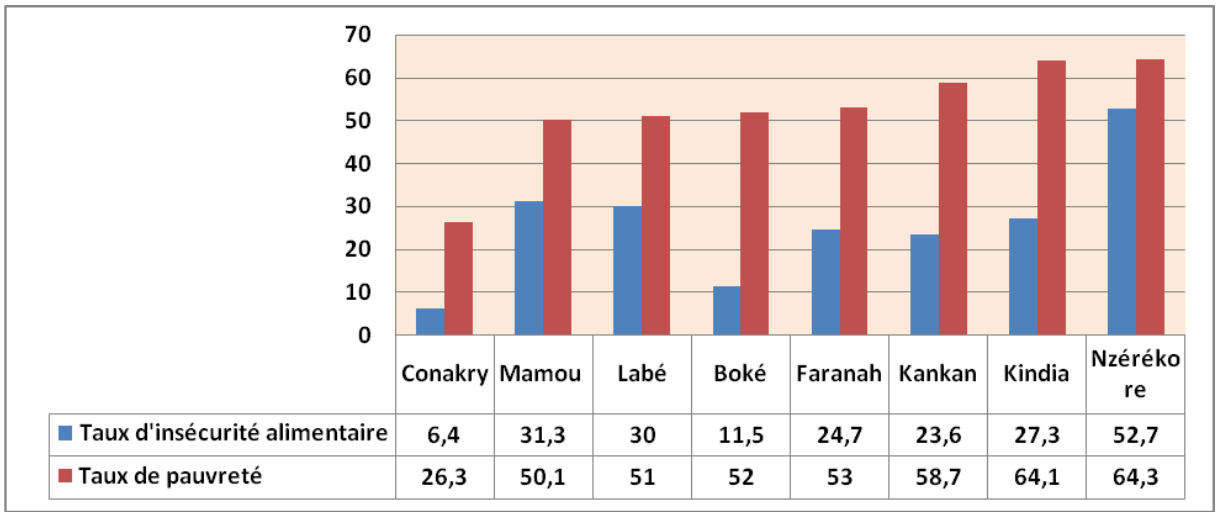


| | Conakry | Mamou | Labé | Boké | Faranah | Kankan | Kindia | Nzérékore |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'insécurité alimentaire | 6,4 | 31,3 | 30 | 11,5 | 24,7 | 23,6 | 27,3 | 52,7 |
| Taux de pauvreté | 26,3 | 50,1 | 51 | 52 | 53 | 58,7 | 64,1 | 64,3 |

**Source: Rapport ELEP-2007 et ENSA.**

Ce graphique montre qu'il y a un lien positif entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. En d'autres termes, l'augmentation de l'insécurité alimentaire dans une région aurait une forte incidence sur la pauvreté.

### I.2.5. Pauvreté et accès à l'éducation et à l'alphabétisation

L'analyse des données révèle que le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire est passé de 57% en 2002 à 62% en 2008, et notamment de 52% à 57% pour les filles. Selon l'Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP)[4], ce taux était de 57,1% au niveau national en 2007, contre 54,1% en 2002. Les deux sources montrent que des progrès non négligeables ont été accomplis. Toutefois, depuis 2005, on observe une relative stagnation des indicateurs de performance dans ce secteur.

Les performances observées entre 2002 et 2008 s'expliquent, en grande partie, par l'accroissement de l'offre d'infrastructures scolaires qui demeure l'un des acquis majeur du Programme d'ajustement du secteur de l'éducation (PASE), du programme Education pour tous (EPT) et du Programme sectoriel de l'éducation (PSE) en cours d'exécution[5]. Toutefois, cette hausse du taux net de solidarisation dissimule les disparités importantes entre les régions et milieux de résidence. En effet, l'ELEP montre un déséquilibre frappant entre le taux net de scolarisation en milieu urbain (81%) et celui en milieu rural (48,5%). Cette même enquête révèle par ailleurs que 60% des garçons étaient ou avaient été scolarisés dans le primaire, contre 54,1% des filles (ces taux ont été respectueusement estimés à 59,4% et 48,7% dans le cadre de l'EIBEP 2002).

Il est important de souligner qu'en matière d'éducation les résultats quantitatifs en termes de scolarisation sont importants, mais les progrès restent encore très limités en matière d'amélioration des apprentissages. Selon le Service de planification et de Statistiques Scolaires, la qualité de l'éducation

[4] Données tirées de l'*ELEP 2007* (*République de Guinée, Ministère du Plan et de la Promotion du secteur privé, Institut national de la statistique).*
[5] *ibid.*

est plus nuancée en raison de multiples facteurs, dont notamment: (i) le ratio élève/maître très élevé (surtout en zone urbaine, créant des situations de classes pléthoriques et rendant l'administration des enseignements apprentissages inefficaces, (ii) le ratio livre/élève très faible, (iii) l'existence d'écoles à cycle incomplet occasionnant des abandons et des déperditions, (iv) l'existence des classes sans maître, (v) le taux d'absentéisme élevé des enseignants en zone rurale. En termes de progrès enregistrés en matière d'équité entre les sexes, l'écart entre garçons et filles, qui était de 10,7 points de pourcentage en 2002-2003, est descendu à 6 points de pourcentage en 2007.

La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires et terminé leur cycle est passée de 39% en 2002 à 59% en 2007 (49% chez les filles), avant de baisser à 51% en 2008 (42% chez les filles) .Les facteurs susmentionnés, qui ont eu un impact important sur la scolarisation, sont également à l'origine de ce faible taux d'achèvement du primaire. A ces facteurs s'ajoutent : (i) la faiblesse de la formation de base et de la formation pédagogique de nombreux enseignants (du primaire en particulier), (ii) la faiblesse du suivi et de l'assistance rapprochée des maîtres, (iii) l'abandon de l'école, bien que faiblement observé au primaire (3,6%).

En ce qui concerne le taux d'alphabétisation des adultes, un écart important a été observé entre les hommes et les femmes, mais les indicateurs restent faibles. En effet, en 2003, le taux national enregistré était de 45,7% chez les hommes, contre 14,1%seulement chez les femmes (soit 28,3% pour l'ensemble)[6]. Il en ressort que les hommes étaient 3,2 fois plus alphabétisés que les femmes. En 2005, cet indicateur a atteint 16,1% chez les femmes, contre un taux réduit de 44,1% chez les hommes. En 2007, des efforts fournis par le Gouvernement ont été porté ce taux à 49,9% chez les hommes, contre 21,5% chez les femmes. De 2005 à 2007, environ 5,4 points ont été acquis en matière d'alphabétisation des femmes, contre 5,8 points chez les hommes Au niveau régional, le taux d'alphabétisation des adultes est très variable ; le taux d'alphabétisation des adultes est très variable ; avec un minimum, 6%, à Kankan et un maximum, 39,5%, à Conakry en 2007

Au vu des taux d'accroissement de chacun des trois indicateurs au cours de ces dernières années et compte- tenu de la persistance des causes évoquées ci-dessus, aucun d'eux ne pourra atteindre l'objectif fixé pour 2015, à moins que des efforts spéciaux ne soient apportés dans ce secteur.

Ces résultats quantitatifs cachent les difficultés liés au financement du secteur de l'éducation. Les dépenses d'investissement (BND) sont faibles.

La part de l'éducation dans le PIB n'a jamais dépassé les 3% au cours de la décennie passée. En effet, de 2000 à 2010, la part du budget national consacrée aux dépenses de l'éducation n'a pas excédé 12%. De 9,6% en 2003, elle a continué à baisser pour atteindre 5,7% en 2006. Toutefois depuis 2007, le Gouvernement déploie de gros efforts; ce qui a permis d'atteindre le taux de 11,3% en 2009.

### I.2.6. Pauvreté, malnutrition et mortalité

En Guinée, le taux de mortalité infanto-juvénile a baissé passant de 177‰ en 1999 à 163‰ en 2005, soit une réduction de 14 points de pourcentage en six ans. Si cette tendance se maintenait, ce taux serait d'environ 142‰ en 2010. L'analyse en termes de milieu de résidence, fait ressortir qu'en 2005 la mortalité infanto-juvénile est plus élevée en milieu rural (204‰) qu'en milieu urbain (133‰). Les

[6] Données tirées de l'*EIBEP 2002/2003.*

garçons sont plus touchés (200‰) que les filles (174‰). En plus, les enfants issus des ménages les plus pauvres sont deux fois plus touchés (217‰) que ceux issus des ménages pour lesquels le taux reste encore très élevé. La Guinée Forestière (215‰) et la Haute Guinée (199‰) ont enregistré une baisse sensible de la mortalité des enfants de moins de cinq ans entre 1999-2005. Tandis que la Basse Guinée et la Moyenne Guinée ont connu une augmentation du taux de mortalité infanto-juvénile de 3,4% et 0,4% respectivement.

S'agissant de la mortalité infantile, elle a enregistré un ralentissement très marqué au niveau national entre 1999 et 2005, en passant de 98‰ à 91‰ au cours de cette période, soit une baisse en moyenne d'un décès sur mille naissance environ  Si cette tendance se confirme la mortalité infantile pourrait se situer à environ 85‰ en 2010 .

Les résultats enregistrés par le Programme Elargi de Vaccination (PEV) montrent que depuis 2002, la couverture vaccinale contre les principales maladies cibles s'est améliorée avec des taux se situant à des niveaux supérieurs à la moyenne. Cette amélioration a été obtenue grâce à la disponibilité des vaccins, à l'engagement des agents de santé, à l'acceptation des populations de se faire vacciner, à l'intégration des services curatifs et préventifs, au renforcement de la supervision et à l'appui des partenaires au développement. En effet, la couverture vaccinale au DTC3 a été toujours au dessus de la barre de 80% malgré des contreperformances notées ces dernières années, en passant de 88 % en 2006 à 87% en 2007 et à 84% en 2008. La campagne de «supplémentation» en vitamine A, a couvert 64% de la cible. Ainsi, 97,3% des enfants de 6 à 59 mois ont reçu 2 doses de vitamine A aux mois de juillet et décembre 2008 et 95,8% des enfants de 12 à 59 mois ont reçu les 2 doses de déparasitant durant la même période. 50% des femmes en post-partum ont reçu une dose de vitamine A.

En Guinée, la mortalité maternelle très élevée (980 pour 100 000 naissances vivantes) est liée à la faible  proportion d'accouchements assistés qui est passée de 35% en 1999 à 38,0% en 2005, soit une augmentation de 3 points de pourcentage sur la période. En depit de cette hausse, l'objectif visé de 95% à l'horizon 2010 est loin d'être atteint. La forte disparité en faveur de la zone urbaine (seulement un peu plus de 20% en zone rurale) contribue à la non atteinte des objectifs visés.

Le taux de consultations prénatales s'est fortement  amélioré  passant de 82,1% à 88,2% sur la période 2005 - 2007. Ce résultat est le fruit des campagnes de sensibilisation et de nombreux appuis techniques apportés au secteur de la santé ces 10 dernières années. Il est important de rappeler que l'objectif visé par le Gouvernement en matière de consultations prénatales était de 85% en 2002.  Le Gouvernement vient de prendre des mesures pour rendre les accouchements, les consultations prénatales et les césariennes gratuits. Ceci dans le souci d'améliorer l'accès des femmes aux soins et particulièrement celles vivant dans les zones rurales.

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Etat Nutritionnel et le Suivi des principaux Indicateurs de survie de l'Enfant de 2008 (UNICEF-PAM) montrent que 40% des enfants Guinéens de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique (norme WHO). Parmi eux, 20,7% sont atteints de malnutrition chronique sévère. Par rapport à l'EDS de 2005 (norme NCHS/CDC/OMS), la malnutrition chronique s'est accrue de 1,4 point de pourcentage passant de 34,8% à 36,2%. Il en est de même de la malnutrition chronique sévère qui est passée de 15,3% à 17,4%, soit 2,1 points en pourcentage sur la période 2005-2008. C'est la conséquence de la dégradation de la situation socio-économique et de l'environnement dans lequel vive les ménages, notamment la pénurie d'eau potable et la dégradation des conditions d'hygiène. Cette situation est  également le reflet de l'augmentation graduelle des prix des denrées alimentaires. En ce qui concerne l'émaciation modérée, elle touche 8,3% des enfants

Guinéens de moins de 5 ans dont 2,8% sont sous la forme sévère (norme WHO). Quant à la prévalence de l'insuffisance pondérale, elle concerne près de 21% des enfants Guinéens âgés de moins de 5 ans (norme WHO). Parmi eux, 6,7% sont atteints d'insuffisance pondérale sévère. La comparaison avec les résultats de l'EDS de 2005 en utilisant la population de référence NCHS/CDC/OMS révèle que la prévalence d'insuffisance pondérale modérée est demeurée presque stable sur la période 2005-2008, passant de 25,8% en 2005 à 26,1 en 2008. Il en est de même de la forme sévère qui est passée de 7,1% en 2005 à 7,3% en 2008. Certes, la plupart des indicateurs semblent évoluer dans le bon sens et le ministère de la santé et de l'hygiène publique vient d'entreprendre une évaluation du Plan National de Développement de la Santé (PNDS) pour pouvoir reformuler sa politique et préparer un nouveau plan qui prendrait en compte l'évolution de la pauvreté.

## I.2.7. Pauvreté et accès à l'eau potable

L'approvisionnement des populations en eau potable a été l'une des priorités du Gouvernement au cours de ces cinq dernières années. Dans le cadre de l'évaluation des actions menées dans ce domaine, les statistiques révèlent que 62% des Guinéens avaient accès[7] à une eau potable en 2002, En 2007, ce taux a atteint 73,8% dans l'ensemble du pays, soit une hausse de 11,6 points de pourcentage entre 2002 à 2007 et un taux de 2,4% par an environ avec des proportions variant de 94,1% à Conakry à 85,6% dans les autres centres urbains et 52,8% en milieu rural. A ce rythme, le taux d'accès devrait atteindre 81,0% en 2010. Cette progression est beaucoup plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Graphique 5. Pauvreté et accès à l'eau potable selon la région administrative en 2007.**

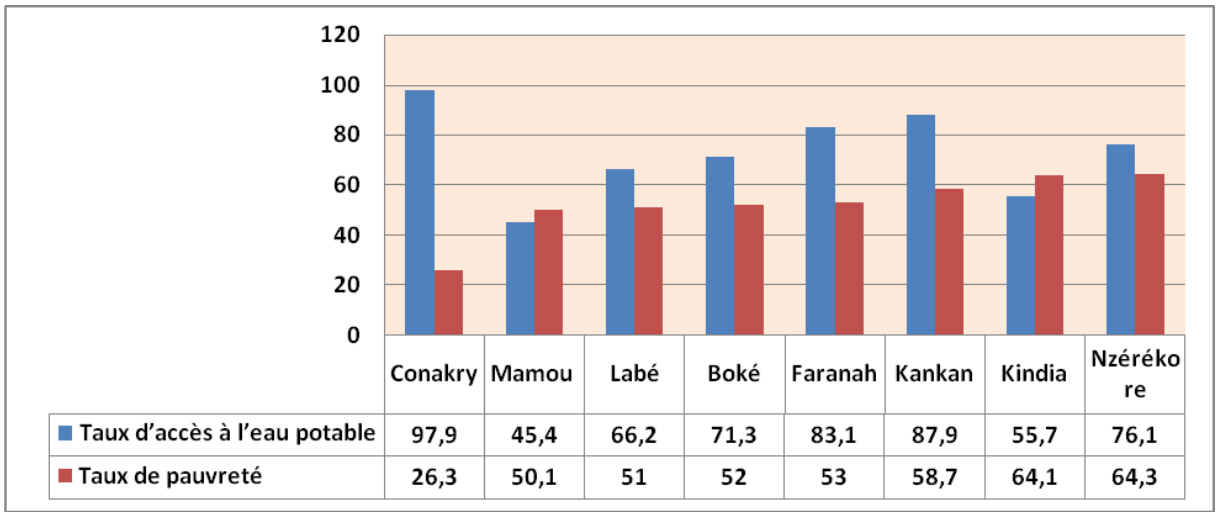


| | Conakry | Mamou | Labé | Boké | Faranah | Kankan | Kindia | Nzérékore |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'accès à l'eau potable | 97,9 | 45,4 | 66,2 | 71,3 | 83,1 | 87,9 | 55,7 | 76,1 |
| Taux de pauvreté | 26,3 | 50,1 | 51 | 52 | 53 | 58,7 | 64,1 | 64,3 |

**Source: Rapport ELEP-2007.**

En 2007, selon l'ELEP, on note que le taux d'accès a atteint 67,1% en milieu rural contre plus de 91,2% en milieu urbain. Conakry a un taux de 98% environ alors que Kankan et Faranah ont les taux d'accès les plus élevés, avec une moyenne de 87,9% et 83,1% respectivement. Les autres régions à part Kindia (55,7%) et Mamou (45,4%), ont des taux variant entre 66% et 77%.

Ces progrès résultent des investissements réalisés en matière de forages d'une part et d'autre part des programmes d'urgence entrepris pour améliorer l'adduction d'eau potable à Conakry et dans les villes

[7] Un ménage à accès à l'eau potable sil met moins de trente minutes en aller et retour de son lieu d'habitation à la source.

de l'intérieur. Le Service national d'aménagement des points d'eau (SNAPE) a réalisé 728 points d'eau modernes en 2007 et 679 en 2008. Ce qui lui a permis de se rapprocher de l'objectif de 15 000 PEM à l'horizon 2010 fixé au démarrage du projet en 1978. A ce jour, le cumul de Points d'eau réalisés est de 14 792, soit un taux de réalisation de 98,6%.

En dépit de ces performances, le secteur reste confronté aux problèmes suivants : capacité de production et de traitement de l'eau limités par rapport à la demande, faible extension du réseau de distribution, perte technique et fraude commerciale élevées, indisponibilité des capacités installées pour faute de maintenance ou de combustible et cadres institutionnel et juridique du secteur inadaptés.

### I.2.8. Pauvreté et VIH/SIDA

La prévalence du VIH en Guinée est en phase généralisée (1,5%). La prévalence du VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans est nettement au-dessous de la moyenne nationale. Tant du point de vue de la population entière que chez les jeunes de 15-24 ans, les femmes sont 2 fois plus vulnérables que les hommes. La précocité des relations sexuelles ne semble pas être associée à la prévalence du VIH. Cependant, le taux de fécondité élevé dans ce groupe d'âge (154‰) reflète la proportion de rapports sexuels sans protection et représente, dans une certaine mesure, une ménace. Si des politiques appropriées sont mises en œuvre, en particulier avec la subvention du Fonds mondial, la prévalence actuelle pourrait être diminuée sensiblement avant la fin de l'année 2015.

La principale cause de l'expansion du VIH en Guinée est la persistance, malgré des progrès remarquables, de comportements à risque tels que les relations sexuelles à haut risque non protégées et la multiplicité des partenaires sexuels.

En effet, selon l'EDS-2005, plus de la moitié des hommes sexuellement actifs (53,6%) ont déclaré avoir eu des rapports sexuels à hauts risques au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, soit une proportion trois fois plus importante que celle des femmes (15,6%). Cette proportion atteint 94,8% chez les jeunes hommes agés de 15-24 ans contre 36,0% des jeunes femmes de même âge. Cependant, si la tendance observée entre 2005 et 2007 s'est maintenue, il est alors probable que l'objectif fixé pour 2015 (90%) ait déjà été atteint en 2008.

Toutefois, les inquiétudes demeurent car le financement de la lutte contre le VIH/SIDA est trop lié aux ressources extérieures. Ainsi des efforts supplémentaires doivent être déployés par le Gouvernement pour faire face à des dépenses pendant les périodes de suspension de décaissements. Pour obtenir une réduction de la prévalence, il est important que les différents acteurs impliqués puissent collaborer sans relâche.

### I.2.9. Pauvreté et accès aux services énergétiques

La lampe tempête constitue la principale source d'éclairage pour 47% des ménages en 2007. En milieu rural, l'utilisation de cette source a atteint une proportion de 56%. En milieu urbain pauvre, la proportion de ménages s'éclairant à la lampe tempête atteint 32%. Selon le lieu de résidence, la lampe tempête est utilisée par plus de 50% des ménages dans toutes les régions, à l'exception de la capitale où le taux est de 1,9%. Cette situation est la conséquence directe de la faible consommation d'énergie dans le pays et la faiblesse du réseau électrifié.

En effet, selon l'ELEP (2007) l'électricité n'est consommée que par 18,1% des ménages en Guinée. En plus de cette faiblesse notoire, s'ajoute une nette disparité entre les lieux de résidence. Si en milieu urbain 68,9% des ménages ont accès à l'électricité[8], seulement 62,4% l'utilisent. Tandis qu'en milieu rural on a 2% de taux d'accès contre 0,9% d'utilisation. En milieu urbain pauvre on a 54,3% d'accès contre 48,8% d'utilisation alors qu'en milieu rural pauvre, il ya 1,5% d'accès à l'électricité contre 0,5% d'utilisation.

**Graphique 6. Pauvreté et accès à l'électricité selon la région administrative en 2007**

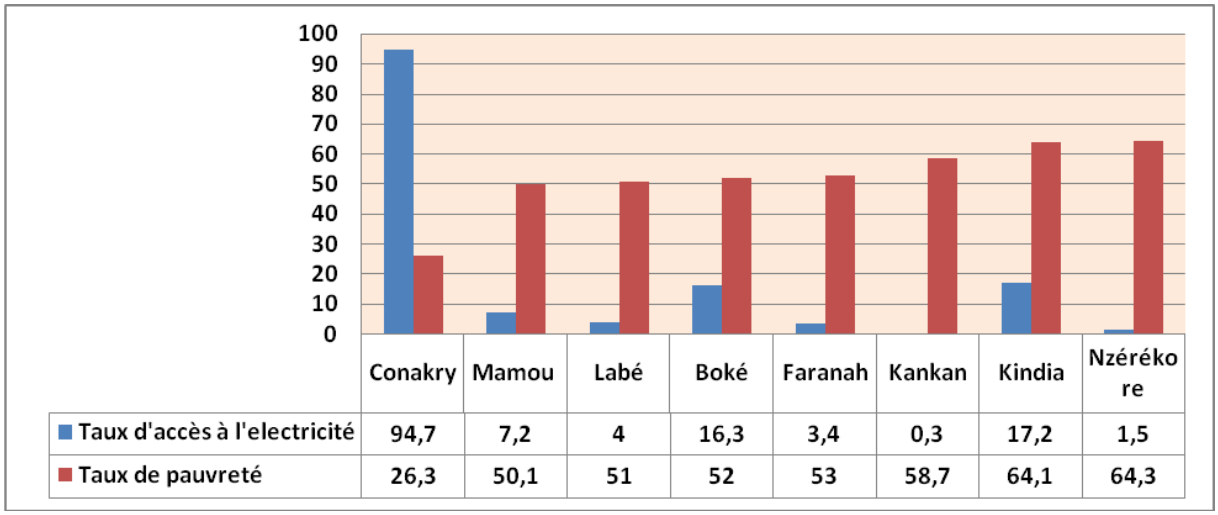


| | Conakry | Mamou | Labé | Boké | Faranah | Kankan | Kindia | Nzérékoré |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'accès à l'electricité | 94,7 | 7,2 | 4 | 16,3 | 3,4 | 0,3 | 17,2 | 1,5 |
| Taux de pauvreté | 26,3 | 50,1 | 51 | 52 | 53 | 58,7 | 64,1 | 64,3 |

**Source: Rapport ELEP-2007**

Entre les différentes régions administratives on note également des disparités énormes : à Boké le taux d'accès à l'électricité est de 16,3% contre 14,8% d'utilisation. Ces taux sont respectivement à Nzérékoré de 1,5% et 0,1%; à Faranah de 3,4% et 2,1%; à Kankan 0,3% et 0%; à Kindia 17,2% et 10,2% tandis qu'à Conakry on a 94,7% et 89,1% d'utilisation.

Cette faible utilisation de l'énergie électrique s'explique par le grand déficit d'investissement sur tous les segments du secteur. Les principales difficultés sont : l'insuffisance des capacités de production et de transport HT/MT par rapport à la demande en forte croissance (6 à 8% par an), l'indisponibilité des capacités de production installées par manque de maintenance et de combustible, le niveau élevé des pertes techniques et commerciales sur le réseau, la faible extension du réseau de distribution et cadres institutionnel et juridique inadaptés.

L'utilisation du bois et du charbon de bois pour faire la cuisine est importante en Guinée. Le bois est utilisé par 78,2% des ménages pour faire la cuisine. En milieu rural, cette proportion atteint 96,2% et en milieu urbain pauvre, on a un ratio de 43%. De plus, 98,3% des ménages ruraux utilisent le tandem (bois et charbon) contre 96,0% en milieu urbain. Les proportions élevées de ménages utilisant ces deux sources d'énergie constituent une préoccupation majeure pour la protection de l'environnement.

## I.2.10. Pauvreté et accès à un habitat décent et à l'assainissement

Le secteur de l'habitat est un secteur transversal ayant un impact sur tous les autres secteurs de la vie économique et sociale du pays. Cette transversalité renvoie à la multiplicité des acteurs, à la complexité

Un ménage a accès à l'eau potable s'il met moins de trente minutes aller et retour entre son lieu d'habitation et la source d'eau.

des problèmes et à des enjeux multiples. A cet égard, il est important de tenir compte de la corrélation entre l'habitat et la pauvreté, car les deux vont de pair et l'impact de l'un sur l'autre oblige à prendre des mesures appropriées. Ainsi, cette vision prospective s'aligne sur le cadre stratégique du pays :

- ✓ les OMD dont l'objectif 7 est relatif à la réalisation d'un environnement durable et la cible 11 vise d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 000 000 d'habitants dans le monde vivants dans les taudis. Dans ce cadre, l'indicateur 32 porte sur la «proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements» ;
- ✓ Le DSRP, qui intègre également la problématique de l'habitat étant donné la forte corrélation entre la pauvreté et l'habitat. Les problèmes et enjeux identifiés permettent d'envisager des solutions alternatives partagées et ancrées sur une option de développement durable de l'habitat, en adéquation avec les options stratégiques de développement du gouvernement.

La croissance galopante de la population et l'urbanisation accélérée en Guinée, s'accompagnent d'un accroissement des besoins en équipements sociaux de base et en infrastructures. Selon l'ELEP 2007, les ménages consacrent 5,8% de leurs dépenses en logement, eau et énergie. Les initiatives diverses de l'Etat s'additionnant aux interventions de nombreux autres acteurs ont été déployées pour tenter de satisfaire ces besoins. Cependant, les tendances lourdes et les contraintes ci-après continuent à caractériser le secteur de l'habitat et de l'assainissement.

Sur le plan du développement spatial et de la gestion foncière, il existe un développement déséquilibré de l'armature urbaine. La ville de Conakry particulièrement concentre sur une superficie de moins de 1% du territoire national, environ 1/5ème de la population totale du pays et plus de 40% des activités administratives et entreprises. Cette forte concentration de la population et des activités socio économiques est de nature à induire une dégradation de la qualité de vie des populations et des écosystèmes naturels.

En matière de gestion foncière les contraintes sont l'insécurité foncière et le développement des conflits fonciers du fait des lotissements sauvages qui se développent en dehors des règles foncières et domaniales édictées par la loi.

En ce qui concerne l'offre en logements neufs, la production est entravée par : (i) l'absence d'un dispositif adapté de financement ; (ii) l'inexistence d'une banque dédiée à l'habitat (social) et le manque de lignes de crédit spécifiques à l'immobilier dans les filières bancaires et financières classiques ; (iii) le faible encadrement favorise un système d'auto construction avec un impact notamment sur la production de l'habitat rural qui concerne pourtant plus de 70% de la population du pays ; (iv) le niveau de pauvreté qui empêche une proportion importante de la population Guinéenne d'accéder au logement à cause des coûts de production élevés.

En ce qui concerne l'habitat existant, il est précaire à plus de 80% et est constitué de zones d'habitat spontanées manquant de tout en termes d'infrastructures. Ces zones polarisent des micro-activités économiques censées aider la majorité des populations pauvres. L'amélioration de ce type d'habitat devrait passer par des opérations de restructuration - régularisation – remembrement.

En conséquence, les matériaux de construction des logements et le nombre de personnes occupant une pièce sont les principaux indicateurs de détection des taudis et du surpeuplement des logements en milieu urbain.

En 2007, les logements couverts de tôles ondulées, de tuiles/ardoises ou de béton/ciment représentaient 67,9% au niveau national, contre 31,9% de logements couverts de chaume ou de paille. En milieu urbain, la quasi-totalité des logements sont couverts de tôle métallique, soit 90%. En milieu

rural, par contre, les habitations couvertes de chaume ou de paille représentent 42%. Par rapport au matériau du sol des logements, la proportion des habitations dont le sol est recouvert de terre a été évaluée à 48,8% au niveau national et 11,8% en milieu urbain en 2003. En 2005, ce taux a atteint 56% dans l'ensemble du pays, et a reculé à 9,3% en milieu urbain. Les évaluations de 2007 ont chiffré ce taux à 53% pour l'ensemble du pays et à 17% pour le milieu urbain.

En ce qui concerne la densité d'occupation des logements (nombre de personnes par pièce), le niveau était de 2,7 à Conakry et 2,4 dans les autres centres urbains en 1994. En 2007, ce taux a quasiment stagné en affichant 2,6 à Conakry et 2,5 dans les autres centres urbains.

Sur le plan de l'assainissement**,** l'accès aux services sanitaires de base constitue un défi majeur des centres urbains en général et de la Capitale en particulier. L'analyse se concentre essentiellement sur l'accès aux toilettes améliorées et le mode d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères.

En 2007, 31,3% des ménages disposaient de toilettes adéquates (chasse d'eau, latrines couvertes ou latrines ventilées améliorées), contre 25,4% en 2002, soit une augmentation annuelle de 1,2%. Les ménages disposant de toilettes avec chasse d'eau sont rares (moins de 3%). A peine 1% des ménages a accès à un réseau d'égouts et ces ménages sont essentiellement concentrés à Conakry. Même à Conakry, ce taux était de 2,2% en 2007. Au total, environ 21% ne disposent pas de toilettes. Avec la tendance actuelle, seulement 34,9% des ménages auront des toilettes adéquates en 2010. Pour se débarrasser des eaux usées, plus de neuf ménages sur dix (90,7%) font recours à la rue ou à la nature. En milieu urbain, ce taux est de 76,1%.

S'agissant de la gestion des ordures ménagères, 80% des ménages jettent leurs ordures dans la nature, cette proportion atteint 53,6% en milieu urbain. Par contre, la proportion des ménages qui ont recours au ramassage privé ou aux poubelles publiques affiche une baisse non négligeable, passant de 12,8% en 2002/03 à 9,4% en 2007. Pour le service de ramassage des ordures, 9,8% des ménages en bénéficient ou utilisent une poubelle publique. C'est dans les centres urbains que cette pratique se rencontre le plus notamment à Conakry où plus de la moitié des ménages évacue les ordures à travers des services spécialisés. Toutefois, l'évacuation salubre des ordures n'est pratiquée que par 6,7% des ménages. L'évacuation des ordures des mers demeure un problème crucial de salubrité en milieu urbain et ajouté au problème d'évacuation des eaux usées, des inondations répétées de certains quartiers peut être à l'origine de situations sanitaires alarmantes.

### I.2.11. Pauvreté et emploi

Selon l'ELEP 2007, le taux de chômage entre 2002 et 2007 est passé de 10,2% à 15% à Conakry et de 6,7% à 3,2% dans les autres villes. Globalement, le sous-emploi concerne 9,1 % de la population active en 2007 contre 11,8% en 2002. Les femmes sont beaucoup plus touchées par le phénomène de sous-emploi que les hommes, avec 7,5 % pour les hommes et 10,5 % pour les femmes correspondant à un rapport de féminité de 1,4 en 2007.

Par rapport à 2002, on constate une diminution sensible du taux de sous-emploi à tous les niveaux, surtout au niveau des femmes où il est passé de 13,3% à 10,5%. Le taux de sous-emploi augmente avec l'âge des individus. La population active sous-employée est plus présente en milieu rural (11,1%) qu'en milieu urbain (5,4 %). Elle est légèrement plus élevée en milieu pauvre.

En ce qui concerne la proportion de travailleurs indépendants dans la population occupée, un taux de 67,1% a été enregistré en 2007 contre 53,3% en 2002. Quant aux travailleurs familiaux, leur proportion dans la population occupée est passée de 36,5% en 2002 à 23,8% en 2007. Ces résultats montrent

qu'au sein de la population occupée, le travail indépendant est en train de prendre le dessus sur le travail familial, mais également sur d'autres types d'emplois, notamment salariés. Cet engouement de la population active pour l'idée de travailler « pour soi-même » n'est pas fortuit. En effet, la création d'entreprises réellement formelles est rare en Guinée et l'offre d'emplois est assez faible. Il en résulte l'émergence d'une multitude d'activités informelles qui répondent néanmoins difficilement aux besoins de survie des populations.

Ces résultats montrent les difficultés auxquelles le pays est confronté pour assurer le plein emploi et permettre aux citoyens de trouver un travail décent et productif. Cette situation est particulièrement préoccupante au niveau des jeunes et exige de leur part plus de dynamisme et d'initiatives pour leur permettre d'accéder à un travail décent.

### I.2.12. Pauvreté, genre et équité

La promotion de la femme en vue de sa pleine participation au processus de décision à tous les niveaux est intégrée dans la politique de développement du Gouvernement et constitue l'un de ses domaines prioritaires.

Les statistiques relatives aux questions du genre révèlent qu'en matière de parité dans l'enseignement primaire, le ratio filles/garçons atteignait 0,72 en 2002. En 2005 et 2007, il a été évalué respectivement à 0,76 et 0,83; soit une augmentation annuelle de 0,01 point. Si cette hausse se maintient, ce ratio devait être d'environ 0,92 en 2010. Au niveau de l'enseignement secondaire, le ratio filles/garçons était de 0,45 en 2005 et 0,55 en 2008. Au niveau universitaire, le ratio filles/garçons était de 0,18 en 2002. En 2005 et 2007, ce ratio a successivement atteint 0,25 et 0,29. Avec la même tendance, ce ratio devait se situer autour de 0,3 en 2008.

La proportion de femmes salariées dans les secteurs non agricoles s'est accrue en atteignant en 2002, 27,1%. Au sein de la Fonction publique, sur un effectif global de 68 715 fonctionnaires, on compte seulement 18 229 femmes (26%). Dans le milieu scolaire, la proportion des femmes enseignantes reste faible et relativement stable. Au niveau de l'enseignement primaire, le ratio femmes/hommes est de 0,35 en 2007. Durant la même année, ce ratio est estimé pour le niveau de l'enseignement secondaire à 0,06. La prévalence de l'insécurité alimentaire est aussi plus élevée chez les ménages dirigés par les femmes 42,4% comparés à ceux dirigés par les hommes 30,2%.

S'agissant de la proportion des femmes à l'Assemblée nationale, 22 femmes seulement y siégeaient jusqu'à fin 2006 sur un total de 114 députés, soit 19,3%. Cet effectif a été réduit à 19 femmes (soit 16,7%) en 2007, suite au décès de trois d'entre elles (cf. tableau 1). Au bureau de l'Assemblée Nationale, seulement 12% des postes de responsabilité sont occupés par les femmes. Quant à l'administration parlementaire, le taux de responsabilisation des femmes est de 23%. On ne rencontre toutefois aucune femme questeur ni aucune femme présidente de Commission ou de Groupe parlementaire. Par ailleurs, sur les 17 juges siégeant à la Cour suprême, 3 sont des femmes, soit une proportion de 21%. Le Conseil économique et social comprend 11 femmes sur 45 conseillers, soit une proportion de 24%. Le Conseil national de la communication ne compte qu'une femme sur ses 9 conseillers. Au total, on trouve 36 femmes sur 208 décideurs au sein des institutions républicaines, soit une proportion s'élevant à seulement 17% (voir le rapport national sur les OMD Guinée 2009).

En ce qui concerne la participation des femmes aux postes de responsabilité au niveau des différents paliers de la hiérarchie administrative, la situation est identique à celle relevée au niveau des institutions républicaines. En effet, sur un total de 3.003 postes de responsabilité identifiés au sein des différentes administrations centrales, seulement 520 sont occupés par des femmes (17%). L'analyse par poste de

décision dans l'administration générale, révèle que c'est au niveau du poste de Directrice Nationale Adjointe que les femmes sont le plus souvent nommées (23%), au niveau des postes de Conseiller, on note 22% des femmes ; puis au niveau de poste de Chef de Cabinet, elles ne représentent que 21% contre 79% pour les hommes. Au niveau des postes de Secrétaire Général des Ministères, elles se comptent sur le bout des doigts (4%). Au niveau des représentations diplomatiques, on compte 50 femmes sur les 214 postes actuellement pourvus, soit un taux de représentativité de 23%.

Les indicateurs précédents sont à mettre en parallèle avec le niveau d'éducation des femmes, encore faible même si actuellement en progrès. De façon générale, le pays a enregistré des progrès notables en matière de réduction des disparités entre sexes, notamment en termes de scolarisation. En matière d'éducation, ces progrès sont importants, surtout au niveau de l'enseignement élémentaire où le ratio filles/garçons a atteint 0,83 en 2007, mais ce ratio tombe à 0,3 pour l'enseignement supérieur et universitaire. Quant à l'emploi des femmes dans le secteur non agricole, bien que la proportion se soit accrue, elle reste encore très faible (27%). Au sein du Parlement comme au sein des autres institutions républicaines, les progrès sont insuffisants. Au niveau de la Fonction publique, les proportions se situent encore à des niveaux très bas. Toutefois avec l'accent mis sur l'éducation des filles, ce ratio devrait s'améliorer visiblement dans le futur.

## I.2.13. Pauvreté et gouvernance

Le fonctionnement correct des corps de défense et de sécurité et de la justice conditionne aujourd'hui le devenir du pays. Ils sont responsables du maintien d'un environnement serein et sécurisé favorable à l'investissement et au développement. Mais, force est de constater que ces deux secteurs connaissent des dysfonctionnements qui affectent leur efficacité et des pratiques qui ternissent leur image. De ce fait, tous deux font l'objet de critiques virulentes de la part de l'opinion publique nationale.

Les faiblesses des forces de défense et de sécurité tiennent d'abord au système de recrutement qui obéit beaucoup plus à des critères d'appartenance ethnique qu'à des règles strictes fondées sur les aptitudes intellectuelles et physiques des recrues. Ce système a exclu des rangs des forces de défense et de sécurité de nombreux jeunes potentiellement aptes et réduit considérablement le caractère national de ces forces.

La différence de traitement entre la haute hiérarchie et le reste de la troupe a provoqué de nombreux remous allant souvent jusqu'à des mutineries au cours desquelles, on a vu des soldats réclamer le départ de leurs chefs. Ainsi, l'indiscipline s'est installée dans les rangs de l'Armée, de la Police et de la Gendarmerie entamant du coup l'efficacité de leur fonctionnement et engendrant un climat d'insécurité dans tout le pays.

Plus grave est l'implication des forces de défense et de sécurité dans le trafic de drogue. Les saisies ne sont pas toutes déclarées pour être incinérées. Ce qui permet de les réinjecter dans le circuit du trafic.

S'agissant du système judicaire Guinéen, il fait l'objet des critiques les plus acerbes dénotant également une crise de confiance entre les structures qui incarnent la loi et la population. L'ELEP 2007 montre qu'une grande majorité de la population (environ 74%) ne fait pas confiance en la justice, considérée inefficace, partiale et corrompue.

Les manquements aux droits humains fondamentaux se sont poursuivis voire aggravés ces trois dernières années. La répression meurtrière des manifestations du 28 septembre 2009 et les atteintes graves à la dignité humaine qui l'ont accompagnée en

sont la triste illustration. La corruption a pris une dimension encore plus grande que par le passé notamment au sein de la justice, des finances, de la sécurité, de la décentralisation, des services en charge de l'eau et de l'électricité. L'ELEP 2007 a révélé que pour 89% de la population, la corruption constitue un important problème qui entrave le développement et contribue à aggraver la pauvreté.

Le processus de décentralisation, en dépit de quelques progrès accuse encore des lacunes et des insuffisances. Les transferts de ressources financières du budget national au profit des collectivités ne sont pas effectifs, surtout depuis 2007, en raison de l'instabilité institutionnelle qui a caractérisé le pays. La faiblesse des ressources humaines notamment des responsables et élus locaux des collectivités est un frein considérable au développement de celles-ci. L'administration connaît des insuffisances aussi bien dans ses structures que dans les règles et procédures de son fonctionnement. Le recrutement, la promotion, l'affectation des agents de la Fonction publique se fait sur des bases inappropriées qui engendrent un sentiment d'injustice au sein de l'administration. Plus de 30% de la population jugent l'administration peu crédible à cause de son manque de professionnalisme, du manque de respect de l'éthique et de l'esprit civique. L'administration est accusée également d'être corrompue et de connivence avec les milieux d'affaires. Les détournements de deniers publics y sont courants. Ce sont là autant de facteurs qui sont des obstacles à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

De tout ce qui précède, il ressort clairement que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est la condition sine qua none pour le progrès économique et social de notre pays.

.

## Tableau 5. Évolution des principaux indicateurs de suivi et évaluation de la SRP2

| Indicateurs | Référence 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Moyenne 2007 - 2010 | Objectif 2010 | Ecart |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Incidence de la pauvreté monétaire | 53,6% (2005) | 53% | 53% | 57% | 58% | | 49,70% | -8,30% |
| Profondeur de la pauvreté | 19,3% (2005) | 17,60% | 17,70% | 17,90% | 18,10% | | 17,40% | -0,70% |
| Nombre d'habitant par magistrat | 36000(2007) | 36000 | 36000 | 36000 | 36000 | 36000,00 | 28925 | -7075 |
| Nombre d'habitant par policier | 2450 (2006) | 2450 | 2450 | 2450 | 2450 | 2450,00 | 778 | -1672 |
| Télé densité mobile | 4 ,5% (2005) | 21% | 36,70% | | | | 25% | |
| Télé densité fixe | 0,3% (2005) | 2% | 2,30% | | | | 15% | |
| Part de l'agriculture dans le PIB | 12,4% (2006) | 13,60% | 13,40% | 13,90% | 14,20% | 13,8 | 13,30% | -0,50% |
| Taux de croissance du PIB réel | 2,5% (2006) | 1,80% | 4,90% | -0,30% | 1,90% | 2,1 | 5,30% | -3,20% |
| Taux de croissance du PIB par tête d'habitant | -1,1% (2006) | -1,40% | 1,70% | -3,30% | -1,30% | -1,1 | 1,90% | -3 |
| Taux d'inflation en glissement annuel | 39,1%(2006) | 12,80% | 13,50% | 7,90% | 20,80% | 13,7 | 3,00% | -10,70% |
| Taux d'inflation en moyenne annuelle | 34,7%(2006) | 22,90% | 18,40% | 4,70% | 15,60% | 15,4 | 4,60% | -10,80% |
| Taux de croissance agricole | 4,4%(2006) | 3,30% | 3,80% | 3,40% | 3,60% | 3,7 | 4,80% | -1,10% |
| Service de la dette en % des exportations des biens et services | 18,7%(2006) | 17,70% | 15,70% | 10,80% | 11,80% | 14,0 | 10,00% | -4,00% |
| Déficit budgétaire hors dons (base engagement) en % du PIB | 1,8%(2006) | 0,90% | 1,80% | 8,30% | 11,70% | 5,7 | 1,50% | -3,20% |
| Taux d'investissement | 12,1%(2006) | 29,50% | 21,30% | 16,40% | 18,00% | 21,3 | 17,40% | 3,90% |
| Taux de pression fiscale en % du PIB | 14,6% (2006) | 13,50% | 15,7% | 15,4% | 16,4% | 7,25 | 17,90% | 1,5% |
| Réserves de change en mois d'importation | 0,8 (2006) | 0,4 | 1,1 | 1 ,4 | 1 ,9 | 1,20 | 3 | -1,8 |
| Taux de chômage personnes âgées de 15 ans et plus | 3,2% (2002) | 1,60% | nd | nd | nd | | 1,60% | |
| Taux Brut de Scolarisation au primaire | 78% (2006) | 79% | 79% | 78% | nd | nd | 100% (2015) | |
| Parité filles/ garçons au primaire | 0 ,81(2006) | 0,83 | 0,82 | 0,83 | nd | nd | 0,92 | |
| Part des dépenses courantes de l'Education dans les dépenses de l'Etat | 12,3%(2006) | 13,10% | 15% | | | | 18,90% | |
| Taux Net de Scolarisation au primaire | 63%(2006) | 64% | 62% | 63% | nd | nd | 90% (2015) | |
| Taux d'accès en première année du primaire | 60%(2006) | 77% | 76% | 82 | | | 100% (2015) | |
| Taux d'achèvement au primaire | 60%(2006) | 59% | 51% | 59% | nd | nd | 79% | |
| Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) | 35% (2006) | 34,50% | 34,50% | | | | 50% (2012) | |
| Taux de couverture vaccinale BCG (tuberculose) | 71%(2004) | 81% | 72% | | nd | nd | 80%(2010) | -8% |
| Taux de couverture vaccinale DTCP3 | 89% (2005) | 88% | 84% | | | | 100% (2010) | -16% |
| Taux de couverture vaccinale anti-rougeole | 71%(2004) | 86,00% | 87% | | nd | nd | 80%(2010) | 7,00% |
| Taux de couverture vaccinale anti-amarine | 84% (2005) | 85% | 84% | | nd | nd | 100%(2010) | -16% |
| Taux de couverture vaccinale anti-tétanique | 75%(2005) | 82% | 61% | | | | 80%(2010) | -19% |
| Taux de consultation prénatale (%) | 82,1% (2005) | 88,2%(2007) | nd | nd | nd | nd | Nd | nd |
| Proportion de femmes occupant un siège au parlement national | 19%(2006) | 19% | 19% | | | | 44% (2010) | -25% |

# PARTIE II - STRATEGIE ET ACTIONS PRIORITAIRES

## Chapitre 1. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines

L'évaluation du DSRP en 2005 avait mis en évidence un grave déficit de gouvernance dans tous les secteurs de l'activité nationale. Elle avait conclu alors que la mauvaise gouvernance est à la base de l'aggravation de la pauvreté en Guinée et avait recommandé de faire de l'amélioration de la gouvernance l'axe central du DSRP2.

Les évolutions observées depuis l'élaboration et la mise en œuvre du DSRP2 montrent que la gouvernance ne s'est nullement améliorée. L'échec concerne des secteurs importants décrits plus haut et dans le corps du présent document.

Cet échec en matière de gouvernance a créé un environnement qui ne s'accommode pas avec le développement et avec la lutte contre la pauvreté. Cette mauvaise gouvernance est la cause de l'insuffisance de capacités adéquates dans notre pays.

La mauvaise qualité de la gouvernance, notamment, dans la gestion des ressources publiques a affecté négativement la croissance économique. L'inflation, au lieu de diminuer, augmente contribuant ainsi à la détérioration du pouvoir d'achat des populations.

Il est important, au moment où l'ordre constitutionnel est rétabli, que la sécurité des biens et des personnes soit garantie. En outre l'administration judiciaire, mise au banc des accusés, doit retrouver son indépendance et sa crédibilité. Car une justice libre qui dit le droit est un gage de développement pour les investissements dans un environnement sécurisé et viable pour les investisseurs et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Par ailleurs, des forces de défense et de sécurité doivent être confinées dans leur mission originelle de protection des valeurs de la République. Dans une telle posture, elles contribuent à la promotion du secteur privé considéré comme le moteur du développement et de la croissance. Le présent document accorde donc, à juste titre, une place de choix à la réforme des forces de défense et de sécurité et à la justice.

La lutte contre la corruption est nécessaire et indispensable. A cet effet, le respect et l'application effective des lois en vigueur favoriseront le renforcement de la lutte contre ce phénomène qui a envahi le système politique et administratif au point de gangréner tous les secteurs de la vie dans le pays. D'importantes sommes d'argent qui auraient pu servir à financer les objectifs de réduction de la pauvreté sont soustraites du circuit financier en pot de vin selon l'ENACOG 2003.

La modernisation de l'administration est également un impératif de même que le renforcement de la décentralisation. La professionnalisation de la fonction publique, corrompue et inefficace, est indispensable pour la bonne gouvernance laquelle est un préalable à la performance économique. La décentralisation, comprise comme un transfert de compétences et de ressources aux collectivités locales, doit être poursuivie et approfondie, si nous voulons déboucher sur une croissance rapide et soutenue de l'économie dont les fruits, équitablement répartis, contribueront à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Un dialogue national inclusif de toutes les composantes de la société, en particulier, la société civile et les partis politiques, est sans aucun doute, le gage du renforcement de l'unité nationale durement éprouvée. Le développement du pays en dépend largement. Pour toutes ces raisons, le présent document de stratégie de réduction de la pauvreté consacre au problème de la gouvernance une place de premier ordre.

### II.1.1. Réforme des forces de défense et de sécurité

Les événements survenus dans le pays depuis la prise du pouvoir par l'Armée le 23 décembre 2008 illustrent à quel point la situation sociopolitique et, par ricochet, la situation sécuritaire étaient fragiles dans le pays. Cela a conduit les autorités à inscrire au rang de leurs priorités la réforme des forces de défense et de sécurité à travers un certain nombre de mesures tendant à renforcer la discipline en leur sein et à créer un climat de paix et de sécurité pour tous.

A ce jour, les dépenses militaires atteignent actuellement 10% du Produit Intérieur Brut, environ 37% du budget de l'Etat. L'objectif principal du Gouvernement est de réduire de façon progressive et régulière les dépenses militaires afin de les ramener à des proportions raisonnables. Ce processus pourrait aller au-delà de la période couverte par le présent document.

En somme, l'objectif recherché par la réforme des forces de défenses et de sécurité est double : consacrer une part prépondérante du budget de l'Etat au financement des secteurs prioritaires (Education, Santé, Routes, Agriculture) grâce à la réduction des dépenses militaires, et assurer l'intégrité du territoire national tout en protégeant les personnes et leurs biens.

Les mesures ci-après sont envisagées pour atteindre ce double objectif :

- ✓ la prise en charge par certains partenaires d'une partie non négligeable du coût de la réforme ;
- ✓ l'élaboration d'un plan de réforme étalé sur une période d'au moins cinq (5) ans ;
- ✓ la poursuite de la restauration des cantonnements et de la construction des infrastructures pour permettre aux forces de défense et de sécurité de vivre en caserne conformément au règlement militaire ;
- ✓ l'appui logistique et la formation des officiers, sous-officiers et hommes de troupes aux principes républicains de la bonne gouvernance et de la démocratie ;
- ✓ la clarification du statut des forces de défense et de sécurité par corps d'armée, leur professionnalisation par corps de métier ainsi que la revalorisation de leurs conditions de travail et de rémunération ;
- ✓ l'amélioration du processus de recrutement sur une base pluriethnique et en respectant les textes qui le régissent ;
- ✓ l'intégration de l'éducation civique dans le programme de formation des nouvelles recrues;
- ✓ le dégagement de certains cadres des forces de défense et de sécurité vers des fonctions honorifiques ou du domaine réservé (Représentations diplomatiques, Institutions internationales) ;
- ✓ la réinsertion dans la vie socioéconomique des éléments libérés ;
- ✓ la poursuite et l'intensification de la lutte contre le trafic de drogue, la prolifération des armes légères et le trafic d'enfants ;
- ✓ la création d'un service social et de mutuelles de solidarité par entité (Armée, Gendarmerie, Police) ;
- ✓ la promotion et le renforcement de la participation des forces de défense et de sécurité au processus électoral, au dialogue, à la réconciliation et aux actions de développement humain durable ;
- ✓ le renforcement du dialogue civilo-militaire à travers notamment des séminaires sur les relations civilo-militaires ;
- ✓ la participation aux missions de défense et de sécurité dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU et des Organisations régionales et sous-régionales ;
- ✓ le renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale de l'assistance technique et de la coopération internationale en matière de défense et de sécurité ;

- ✓ la professionnalisation de la police de proximité communautaire et locale;
- ✓ le renforcement de la sécurité de proximité des populations par le recrutement d'un nombre suffisant de policiers ;
- ✓ la restructuration et la redynamisation du corps des sapeurs-pompiers en renforçant ses moyens en personnel et en matériels ; et
- ✓ l'élaboration, l'adoption et la vulgarisation du statut de la police.

### II.1.2. Renforcement des capacités de consolidation de la paix et de gestion des conflits

La réduction de la pauvreté ne peut être réalisée que dans un environnement de paix, de stabilité et de sécurité. Le lourd tribut payé en termes de vies humaines et de coûts matériels et financiers lors des événements de janvier-février 2007 et du 28 septembre 2009 interpelle tous les acteurs et partenaires du pays à prévenir tous les conflits de quelque nature qu'ils soient. De tels événements ne doivent plus se reproduire.

A cet égard, la mise en place de mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de consolidation de la paix s'avère primordiale. En outre, ces mécanismes devraient être conjugués avec le système d'alerte précoce qui permet d'identifier les sources potentielles et réelles de conflit, de suivre l'évolution des signes précurseurs et de formuler des recommandations appropriées.

Les mesures pouvant concourir au règlement des conflits et à la consolidation de la paix pourraient se résumer comme suit :

- ✓ le renforcement du dialogue civilo-militaire ;
- ✓ la mise en place d'un cadre national permanent de dialogue et de réconciliation tant au niveau national qu'au niveau déconcentré composé de représentants de tous les acteurs (administration, société civile, secteur privé, médias, forces de défense et de sécurité) ;
- ✓ l'élaboration d'un plan national de prévention, de gestion, de règlement des conflits et de consolidation de la paix ;
- ✓ la mise en place d'un système d'alerte, de prévention des conflits tant au niveau national qu'au niveau déconcentré appuyé par des entités qui composent les communautés à la base (coordinations de sages, confessions religieuses, médias, femmes, jeunes, sécurité et défense) ;
- ✓ la formation continue des forces de défense et de sécurité aux questions des droits de l'homme et du droit humanitaire ;
- ✓ la déconcentration de la structure du Médiateur de la République au niveau régional et préfectoral ;
- ✓ la vulgarisation des textes relatifs au rôle et responsabilités du Médiateur ;
- ✓ le renforcement des capacités des Organisations de la société civile notamment celles qui œuvrent dans la promotion de la paix, la protection des droits humains et le respect du droit humanitaire.

### II.1.3. Amélioration de la gouvernance judiciaire

Un des problèmes majeurs du système judiciaire réside dans la faiblesse des effectifs des magistrats estimés à environ 250 soit un ratio de 1 magistrat pour 38 000 habitants. Il faut rappeler que le ratio universellement admis est de 1 magistrat pour 10 000 habitants. C'est dire que l'objectif de 1 magistrat pour 28 000 habitants fixé dans le DSRP2 n'a pas été atteint.

Cette situation explique l'inefficacité du système et montre l'importance des efforts à faire pour rendre le secteur performant.

L'objectif visé en matière de gouvernance judiciaire est le renforcement de la crédibilité et de l'autorité de la justice en vue
de la rendre indépendante, intègre et accessible à tous. Les actions à mener portent essentiellement sur deux points :

1. la mise en application du statut de la Magistrature ;
2. l'opérationnalisation du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Conseil de discipline.

A ces deux actions, on pourrait ajouter :

- ✓ le relèvement du budget du secteur de la Justice qui se situe à un niveau très bas : environ 1% du budget national ;
- ✓ le redéploiement et la motivation, par des mesures discriminatoires positives, des effectifs (magistrats et auxiliaires) au niveau des Cours et Tribunaux notamment, des Préfectures et Régions ;
- ✓ la mise en place d'un programme de formation continue pour les magistrats et auxiliaires de justice ;
- ✓ le renforcement des capacités de l'Ordre des avocats, des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs en vue d'une bonne exécution des décisions de justice ;
- ✓ la reconstruction des Palais de Justice ; et
- ✓ l'organisation des Etats généraux de la justice.

### II.1.4. Amélioration de la gouvernance politique et démocratique

La faiblesse de l'Etat se manifeste par son incapacité à promouvoir le développement. Depuis plus d'une décennie, le pays est confronté à de nombreux défis notamment, le relâchement des règles du jeu politique, la détérioration des rapports entre les communautés, la dégradation des infrastructures économiques et sociales et un manque d'autorité coercitive et de légitimité politique.

Les objectifs visés en matière d'amélioration de la gouvernance politique et démocratique sont : i) le renforcement de la participation des acteurs politiques et de la société civile au processus démocratique à travers l'organisation des élections législatives, communales et communautaires libres et transparentes et; ii) l'amélioration de la qualité du travail des institutions chargées de conduire le processus démocratique.

Les axes stratégiques d'intervention pour atteindre ces objectifs portent sur:

- ✓ le renforcement des capacités du Conseil National de Transition (CNT) ou de l'Assemblée Nationale à travers l'appui à la réforme constitutionnelle et sa vulgarisation dans tout le pays ;
- ✓ la réforme institutionnelle et le renforcement de la CENI afin de prendre en compte la participation effective des acteurs politiques aux actions de promotion de la démocratie ;
- ✓ le renforcement des capacités de la Haute Autorité de la Communication (HAC) par la nouvelle loi sur la presse promulguée en juin 2010[9], pour lui permettre de jouer correctement son rôle de régulation du fonctionnement des médias ;
- ✓ la consolidation de la paix par un dialogue national accru à travers le renforcement des cadres et instances de concertation civilo-militaire telles que les coordinations régionales, préfectorales et les confessions religieuses ;

[9] Il faut signaler que les textes d'application relatifs à la HAC ne rentreront en vigueur qu'après l'installation de toutes les institutions républicaines à l'issue de la transition.

- ✓ le renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle et de la Cour des comptes en juridiction indépendante afin de renforcer la transparence des résultats des votes et les dépenses publiques ; et
- ✓ la mise en place de mesures correctionnelles contre les violations faites au cours de la période électorale.

Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale, il est envisagé de construire la démocratie et assurer la paix, de renforcer la vie associative et la vie politique à travers la formation sur leurs droits et leurs obligations des citoyens et des militants des partis politiques avant, pendant et après la période de transition.

### II.1.5. Promotion des droits de l'homme

Les droits de la personne humaine ont un caractère universel et indissociable. Leur respect et leur protection sont à la base de la paix sociale et sont une condition pour assurer le développement de toute société.
Au regard des événements qui ont endeuillé le pays entre 2006 et 2010 et compromis, dans une large mesure, son développement, la promotion et la protection des droits fondamentaux de la personne deviennent une question centrale de gouvernance que le présent document de stratégie de réduction de la pauvreté met en exergue.

Les mesures prises pour favoriser la promotion des droits de l'Homme sont les suivantes :

- ✓ élaborer un programme de renforcement des capacités de la justice par la création d'un bureau de défense des droits de l'Homme.;
- ✓ mettre en place des programmes d'initiation aux principes des droits de l'homme à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- ✓ introduire dans les programmes scolaires l'enseignement des principes des droits de l'homme, de gestion des conflits et de consolidation de la paix ;
- ✓ garantir l'égalité des sexes devant la loi notamment en ce qui concerne les droits de propriété et les conditions de travail ;
- ✓ améliorer les conditions carcérales de tous les détenus notamment les femmes et les mineurs;
- ✓ faire respecter les procédures de convocation, de garde à vue et de détention ; et
- ✓ mettre en œuvre la Convention internationale sur les Droits de l'Homme.

### II.1.6. Lutte contre la corruption et l'impunité

La corruption et les pratiques assimilées constituent des obstacles au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Les études menées sur ce fléau indiquent que les opérateurs économiques versent 500 milliards de Francs Guinéens en pots de vin par an et consacrent beaucoup de temps à comprendre les règles qui régissent les services du fisc et des douanes qui changent perpétuellement.

Ces quatre dernières années, des audits ont été réalisés au niveau des finances publiques et qui ont abouti à des recouvrements. En 2007, un audit de 13 contrats d'achat de plus de 100 millions de Francs Guinéens par marché a été mené; les résultats ont été publiés en 2008.

Dans cette démarche de renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques et de lutte contre la corruption, le Gouvernement a instauré un système d'audit trimestriel qui constitue un des éléments parmi les déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. A ce titre, un Comité interministériel de recouvrement des créances de l'Etat a été mis en place. Ce Comité a pu recouvrer un montant de 138 782 271 394 GNF pour le compte du Trésor, des impôts et de la coopération. A cela, s'ajoutent les sessions de formation pour les corps de contrôle de l'Etat.

Pour renforcer et maximiser les résultats, le Gouvernement préconise les axes d'intervention ci-après :

- ✓ le renforcement du cadre institutionnel de l'Agence nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (ANBGLC) par l'adoption et la promulgation de la loi anti-corruption qui transpose dans le droit interne, les dispositions des Conventions de l'ONU et de l'Union Africaine (UA) relatives à la lutte contre la corruption ;
- ✓ l'élaboration du projet de loi-programme portant Programme national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ;
- ✓ la réalisation d'une enquête pour situer le niveau de la corruption dans le pays ;
- ✓ l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles dans le cadre de l'Initiative de la transparence dans les industries extractives (ITIE), du processus de Kimberly et de la Convention de Rio, par le renforcement du partenariat entre tous les acteurs concernés (administration, institutions privées, société civile, population rurale et collectivités décentralisées) ;
- ✓ le renforcement des capacités du bureau des plaintes de l'ANBGLC et la mise en place au niveau décentralisé d'espaces de dénonciation publique de cas de corruption et pratiques assimilées ;
- ✓ la poursuite de l'installation des antennes régionales de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption en vue de compléter la chaîne de partenariat avec la société civile dans le contrôle citoyen des ressources locales et la lutte contre le phénomène de la corruption au niveau décentralisé ;
- ✓ l'organisation d'une campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne contre le phénomène de la corruption à travers la vulgarisation des Conventions, des textes législatifs et réglementaires en matière de lutte contre la corruption y compris le contenu du budget de l'Etat et les règles et procédures de passation des marchés ;
- ✓ la poursuite du projet relatif à l'amélioration du cadre de passation des marchés publics (CPAR) ;
- ✓ la poursuite des audits dans tous les services centraux et déconcentrés ; et
- ✓ la vulgarisation du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en vue de l'adhésion rapide de la Guinée à ce mécanisme de bonne gouvernance.

### II.1.7. Amélioration de la gouvernance administrative

Cette composante vise la réforme de la Fonction publique par :

- ✓ le renforcement de la transparence dans le recrutement, l'emploi, les rémunérations, la motivation et la retraite. Tout comme la réforme du code du travail, la maîtrise des effectifs à travers le recensement biométrique des fonctionnaires et contractuels ;
- ✓ le renforcement des mécanismes de solidarité institutionnelle (CNSS, pension, SMIG) ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs sociaux (syndicats et institutions de règlement de conflits sociaux) ;
- ✓ la mise en place d'un Tribunal de travail ayant pour mission la protection des droits des travailleurs ; et
- ✓ la définition d'un cadre institutionnel à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TICs) dans l'administration publique pour une bonne gouvernance.

### II.1.8. Amélioration de la gouvernance locale

La décentralisation consiste avant tout en un transfert de compétences, de responsabilité et de ressources du centre vers la périphérie. La politique de décentralisation dans laquelle l'Etat s'est engagé est sous-tendue par les objectifs fondamentaux suivants : i) l'approfondissement du processus démocratique qui repositionne formellement la société civile et l'Etat dans leurs rôles et responsabilités

respectifs ; ii) la promotion du développement local participatif en favorisant la transparence dans la gestion des affaires locales. Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont :

- ✓ la poursuite de l'élaboration de la Lettre de Politique nationale de décentralisation;
- ✓ l'élaboration et la promulgation des Décrets d'application du Code des Collectivités Locales (CCL) ;
- ✓ la poursuite de la vulgarisation du Code des collectivités locales (CCL) afin de permettre à tous les acteurs locaux et aux populations à la base de se l'approprier ;
- ✓ le renforcement du cadre organisationnel des collectivités et le renouvellement des autorités au niveau local (Communes, CRD) en tenant compte du niveau d'instruction;
- ✓ le renforcement des capacités des exécutifs locaux en matière d'élaboration et d'exécution du budget local, d'affectation des ressources, de passation des marchés et de contrôle du service fait ;
- ✓ le renforcement des capacités des élus locaux en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et de sécurité ;
- ✓ la promotion du développement participatif à travers la généralisation au niveau de toutes les collectivités, des plans de développement local et des plans annuels d'investissement ; et
- ✓ l'amélioration de la gestion de l'Etat civil.

### II.1.9. Promotion du genre

L'égalité des sexes constitue un des objectifs que vise la Déclaration du Millénaire pour le Développement. Les stratégies préconisées à cet effet sont :

- ✓ le renforcement des législations en faveur des femmes et des personnes vulnérables ;
- ✓ le renforcement de l'autonomisation des femmes par leur accès accru aux microcrédits et aux marchés intérieurs et extérieurs à travers la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui aux Activités Economiques des Femmes ;
- ✓ le développement de la micro-finance pour la mobilisation de l'épargne et le développement pour les Associations des Services Financiers dans les Préfectures et Sous-préfectures ;
- ✓ l'égalité d'accès et la pleine participation des femmes et des jeunes aux structures du pouvoir et à la prise de décision ;
- ✓ la promotion des mesures de prévention et de protection des femmes et des jeunes contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose à travers les mesures et techniques de dépistage, la mise à disposition des antirétroviraux, la poursuite de la campagne de sensibilisation sur la distribution et l'installation de moustiquaires imprégnées ;
- ✓ l'application de la mesure de gratuité de la césarienne ;
- ✓ la mise en place dans les Préfectures et Sous-préfectures et des institutions de micro-finance en vue de créer des activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes filles ; et
- ✓ la promulgation et l'application de la Loi L/010/AN 2000 du 10 juillet portant santé de la reproduction et interdisant les mutilations génitales féminines.

### II.1.10. Amélioration de la gouvernance économique et renforcement des capacités de gestion

Les actions préconisées par le Gouvernement dans le cadre du document portent essentiellement sur :

- ✓ l'audit trimestriel des marchés publics de plus de 100 millions de Francs Guinéens ;
- ✓ le renforcement des capacités de conception, de planification et d'analyse stratégique ;
- ✓ le renforcement des capacités de production de l'information statistique tant au niveau national qu'au niveau des Départements ministériels, qu'au niveau déconcentré à travers la mise en œuvre du Plan d'action 2009–2013 de la Stratégie Nationale de Développement de la statistique;
- ✓ l'amélioration des capacités de programmation, de gestion et de suivi des finances publiques ; et
- ✓ la poursuite de l'arrimage du Modèle de simulation de l'économie Guinéenne (MSEGUI) au Simulateur macroéconomique pour l'Analyse de la pauvreté (PAMS).

Les deux encadrés suivants portent sur le renforcement de notre capacité d'analyse macroéconomique et de suivi de la stratégie.

**Encadré 2 : Développement du MSEGUI arrimé au PAMS**

La version actuelle du MSEGUI présente une étape importante dans l'adaptation des instruments d'analyse macroéconomique. Pour des fins de simulation, la DNP avait procédé à l'arrimage d'un simulateur macroéconomique pour l'analyse de la pauvreté (PAMS) au MSEGUI pour prendre en compte l'impact des décisions de politique de développement sur la pauvreté.

Dans ce cadre, on a procédé à l'intégration du Tableau des Ressources et Emplois (TRE) dans la maquette et on a créé de nouveaux modules spécifiques visant à déterminer le profil de pauvreté et de redistribution des revenus des différents groupes socio-économiques. Il convient de noter que le calibrage de données a été effectué de manière à migrer les données du MSEGUI sans TRE vers la nouvelle version. Toutefois, l'opérationnalisationde la maquette n'a pas encore été effective.

S'agissant de l'amélioration de la politique budgétaire et de la fiscalité, les mesures concernent : i) le respect scrupuleux du principe de l'unicité de caisse avec la fermeture des comptes spéciaux et le transfert des soldes créditeurs sur les comptes principaux du trésor ; ii) l'exécution du budget sur base caisse assortie d'un plan de trésorerie mensuel piloté par un Comité de trésorerie ; iii) le respect rigoureux du pouvoir d'ordonnancement des Ministères en les responsabilisant davantage dans la gestion des budgets qui leurs sont alloués; iv) la relance des Cellules « Cadre des Dépenses à Moyen Terme » (CDMT) et leur élargissement à l'ensemble des Départements ; v) la contractualisation des principaux postes au niveau des régies de recettes (Douanes, Impôts) ; vi) le contrôle de toutes les importations de marchandises ; vii) l'interdiction de toutes les exonérations ad hoc et le renforcement du contrôle sur les exonérations conventionnelles; viii) l'amélioration du recouvrement des recettes administratives notamment celles liées à la téléphonie mobile ; ix) le respect des procédures de passation des marchés publics.

**Encadré 3 : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)**

Le Gouvernement a adopté en 2008, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique dont le plan d'action couvre la période 2009-2013. La SNDS repose sur quatre axes stratégiques:

L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du système statistique national ;

L'amélioration de la couverture et de la qualité de la production statistique ;

Le renforcement des capacités du système statistique national en ressources humaines, matérielles et financières ;

L'amélioration de la diffusion, de l'archivage des données par l'utilisation des NTIC ;

La mobilisation de 34,3 millions USD auprès des PTF pour la mise en œuvre de la SNDS dont le coût global est de 44,2 millions USD.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de réforme des finances publiques, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre un certain nombre de mesures allant dans le sens de l'amélioration du système des finances publiques. Les six mesures prioritaires identifiées sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

**Encadré 4 : Matrice des réformes prioritaires de la gestion des finances publiques**

| **Actions Urgentes** |
|---|
| **Adopter un cadre juridique des Finances Publiques approprié en tenant compte des réformes engagées dans la sous région** |
| Loi Organique Relatives aux Lois des Finances |
| Nomenclature Budgétaire |
| Règlement Général de la Comptabilité Publique |
| Plan Comptable de l'Etat |
| **Etablir des Balances Générales fiables et rattraper le retard des Lois Règlement** |
| **Réaliser l'audit des marchés publics10** |
| **Œuvrer pour la mise en place du Compte Unique du Trésor** |
| **Assainir les fichiers solde et fonction publique** |
| Etablir une feuille de route claire pour compléter le diagnostic et assurer une cohérence globale entre les nombreuses initiatives en cours pour une meilleure efficacité de celles – ci lors de leur mise en œuvre |
| **Apurer le solde débiteur du Trésor à la BCRG et les arriérés intérieurs** |

**Source : Extrait de la matrice des reformes gestion finances publiques ( cf. Tableaux en annexes)**

## Tableau 6 : Porte feuille de l'USAID et de l'UE (en milliers de $ US)

| Titre des Projets et Programmes | BUDGET | | Bailleurs |
|---|---|---|---|
| | 2010 | 2011 | USAID |
| Projet Faisons Ensemble | 4 042 | 2 500 | USAID |
| Appui au processus de transition (Elections) | 2 541 | 1 077 | USAID |
| Programme Civil Society | 2 056 | 1 700 | USAID |
| Appui institutionnel à la décentralisation | 2 000 | - | UE |
| Projet d'appui institutionnel à la gouvernance (finances publiques-justice) (PAIG) | - | 6 000 | UE |
| Apurement des arriérés auprès de la BEI dans le cadre de l'initiative PPTE | - | 7 200 | UE |
| Programme d'appui aux fonctions d'ordonnateur national du FED / facilité technique de coopération | - | 6 000 | UE |
| Réserve ECHO pour urgences humanitaires | - | 4 050 | UE |
| Programme d'appui complémentaire aux élections (PACE) | 4 950 | - | UE |
| Programme d'appui au processus électoral - complément pour les législatives / communales / appuis institutionnels | 5 000 | - | UE |
| Appui au processus DRSP, renforcement de la statistique, recensement général de la population et de l'habitat (avec UNFPA) | - | 5 000 | UE |
| Appui à la réforme du secteur de sécurité (RSS) | - | 4 900 | UE |
| Programme d'appui à la Justice/RSS | - | 40 000 | UE |
| Programme complémentaire à la Reforme de la Gestion des Finances Publiques | - | 20 000 | UE |
| **Total** | **11 950** | **33150** | |

**Source: USAID et Commission Européenne.**
**1 Euro = 1,3834 $ US**

[10] Constitue un déclencheur du point d'achèvement

# Chapitre 2. Accélération de la croissance et élargissement des opportunités d'emplois et de revenus pour tous

La Guinée, autrefois appelée « les Rivières du Sud » ou Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest est un pays qui regorge d'immenses ressources naturelles qui lui confère un potentiel de croissance suffisant pour sortir de la pauvreté.

Ces ressources à la fois abondantes et variées constituent un atout majeur de diversification de l'économie. On distingue : les ressources minières (Or, diamant, bauxite, fer, uranium, …), les ressources forestières, les ressources halieutiques et les ressources hydrauliques (plusieurs fleuves dont le Niger, le Sénégal y prennent leurs sources, …).

La diversité de ses agro systèmes permet à la Guinée de développer une gamme variée de cultures vivrières. Le climat est de type tropical, semi humide ou soudano-Guinéen. Il est caractérisé par deux saisons bien distinctes : une saison sèche de 4 à 7 mois et une saison pluvieuse de 5 à 8 mois selon les régions. La pluviométrie varie en moyenne de 1 200 à 4 200 mm par an. La Guinée jouit ainsi d'un fort potentiel de développement agricole qui pourrait s'appuyer tout à la fois sur une amélioration des rendements aujourd'hui encore très faibles et sur une extension des surfaces cultivées (bas-fonds, mangroves, systèmes irrigués).

La superficie cultivable est estimée à 6,2 millions d'hectares, soit 25% du territoire national. Sur ces 6,2 millions d'hectares, moins de 2 millions d'hectares sont effectivement exploités chaque année, le reste étant laissé en jachère. Le potentiel hydro-agricole est quant à lui estimé à 180.000 hectares répartis en 157.000 hectares de plaines et 23.000 ha de bas-fonds. Les capacités d'extension en terres agricoles cultivées sont donc importantes. L'agriculture occupe plus de 80% de la population rurale et 80% des exploitants cultivent du riz. Ainsi, selon le rapport d'évaluation de CILSS–FAO-GG de la campagne agricole 2010/2011, la production brute de riz pourrait se situer à 1 604 348 t de riz paddy (accroissement de 7% par rapport à 2009) soit environ 1 123 044t de riz décortiqué[11] faisant de la Guinée l'une des principales régions rizicoles d'Afrique de l'Ouest.

Le potentiel halieutique exploité de la Guinée, quant à lui, est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an. Il est composé de poissons pélagiques, de poissons de fond (démersaux), de céphalopodes et de crevettes. Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture. Les ressources démersales sont dans un état allant de la pleine exploitation à la surexploitation.

Le potentiel agricole est jugé important en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz, et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, le long du littoral, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et la pisciculture continentale. En Haute Guinée, les mares et autres retenues d'eau offrent d'excellentes conditions pour la pisciculture. En Moyenne Guinée, ce sont les plaines d'inondation et les retenues de barrages agricoles et hydroélectriques qui sont propices à la pisciculture. La pêche fait partie des ressources et opportunités dont dispose la Guinée pour une croissance accélérée et une diversification de l'économie. La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales est de l'ordre de 40%. La consommation annuelle individuelle de poisson est passée de 13kg avant 2003 à 17kg en moyenne actuellement en 2010.

Sur le plan minier, la Guinée attire les plus grandes multinationales dans différents domaines miniers (Rio Tinto, BHP Billiton, Alcan, Alcoa, …..). Elle a vu ainsi les flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) passer de 30 millions USD en 2002 à 111 millions USD en 2007, soit un accroissement de 270% sur cinq (5) ans. D'autres « mégaprojets » sont en vue (projets de raffinerie d'alumine et d'aluminium) qui sont estimés à plus de 24 milliards USD pour les dix prochaines années.

11 Selon la FAO, on déduit le riz décortiqué en appliquant une décote de 25 à 30% sur le riz paddy. Nous avons prix 30% le taux le plus pessimistes.

Comme on le voit, l'utilisation judicieuse des énormes potentialités dont dispose la Guinée devrait la conduire vers une croissance soutenue et accélérée dans les prochaines années, permettant ainsi de réduire la pauvreté.

Toutefois, la croissance économique n'assure pas automatiquement la réduction de la pauvreté. Le lien dépend essentiellement de la composition sectorielle de la croissance. En effet, la croissance doit intervenir surtout dans les branches/secteurs où exercent la majorité des pauvres. Or, en Guinée, les pauvres sont concentrés en milieu rural et vivent des revenus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. C'est la croissance de ce secteur qui est la plus apte à réduire rapidement la pauvreté en Guinée.

Cependant, une économie plus diversifiée reposant sur plusieurs secteurs de production est le gage le plus sûr d'une amélioration durable du niveau de vie des pauvres à long terme. Les pauvres, en Guinée, ne vivent pas seulement de l'agriculture. La diversification de l'économie est un autre facteur essentiel du lien entre croissance et réduction de la pauvreté. Le secteur minier dans ce cas devrait jouer un rôle capital à travers l'augmentation de sa valeur ajoutée par la transformation des matières premières.

Le secteur rural (agriculture, pêche, élevage) peut également apporter de la valeur ajoutée, grâce à la mise en place d'industries de transformation compétitives.

En résumé, une croissance impulsée par le secteur rural, financée par les revenus provenant du secteur minier sera à même de réduire la pauvreté. En effet, la mise en place d'industries agro-alimentaires, l'accroissement de la valeur ajoutée dans le secteur minier et l'insertion du pays dans le commerce régional et international est de nature à permettre aux populations d'avoir des revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins et à l'Etat d'avoir des impôts et taxes lui permettant de fournir aux populations des services sociaux de bases de qualité.

Toutefois, l'existence d'infrastructures économiques de base appropriées et performantes pour servir de levier à la croissance est une condition sine qua none. La réalisation des barrages hydroélectriques pour la fourniture de l'eau et de l'électricité ainsi que le désenclavement des principales villes et zones de production sont primordiaux pour la réalisation des objectifs de développement.

### II.2.1. Au plan macroéconomique

Les objectifs macroéconomiques visés sont: i) réaliser une croissance annuelle de la production de 4% en 2011 et 5,5% en 2012 pour permettre une augmentation du PIB par tête d'habitant de 0,7% en 2011 et 2,2% en 2012 ; ii) réduire l'inflation à 17,1% en glissement annuel en 2011 et à 5,3% en 2012 ; iii) porter les réserves de change brutes à l'équivalent de 1,7 mois d'importation de biens et services pour la période 2011-2012 contre 1,4 mois et 1,9 mois d'importation respectivement en 2009 et 2010. Les recettes totales (dons exclus) devraient être portées à 18,0% du PIB en 2011 et 19,3¨% du PIB en 2012 et le déficit budgétaire (base engagement hors dons) ramené à -5,1% du PIB en 2011 et -2,6% en 2012. En ce qui concerne les dépenses totales en pourcentage du PIB, elles devraient se situer à 16,8% en 2011 et 16,1% en 2012. Par ailleurs, le service lié à la dette extérieure devrait être réduit à 57,7% du PIB en 2011 et à 51,3% du PIB en 2012.

**Graphique 7. Evolution du taux de croissance économique en termes réels de 2007-2012**

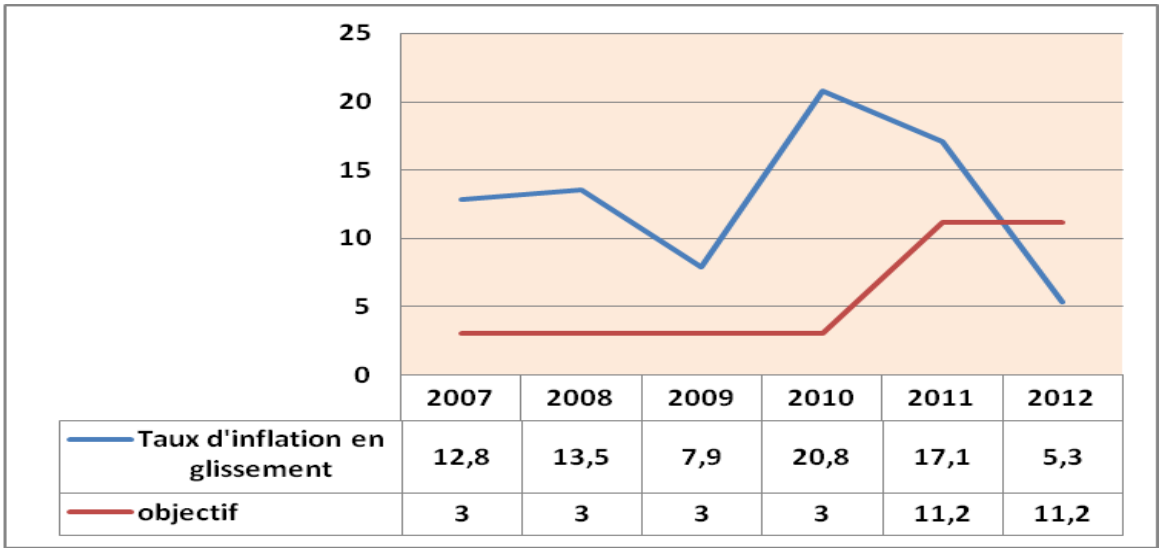


| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'inflation en glissement | 12,8 | 13,5 | 7,9 | 20,8 | 17,1 | 5,3 |
| objectif | 3 | 3 | 3 | 3 | 11,2 | 11,2 |

**Source. Cadrage macroéconomique avril 2011, Direction Nationale du Plan**

Pour atteindre ces objectifs, cinq mesures sont envisagées: i) l'assainissement du cadre macroéconomique ; ii) la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace et prudente ainsi que le renforcement du système financier ; iii) l'amélioration de la politique budgétaire et de la fiscalité ; iv) la gestion efficace de la dette ; et v) la prise en compte de la dimension régionale de l'intégration économique et financière

**a) Dans le cadre de l'amélioration du cadre macro-économique,** le défit immédiat du Gouvernement est de restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire. La première tâche du gouvernement consistera alors à maitriser le déficit budgétaire et à réduire le taux d'inflation élevé qui affecte de façon disproportionné les plus démunis de la société Guinéenne et menace la stabilité sociale. La réussite de ces politiques de stabilisation permettra au gouvernement de concevoir et de mettre en œuvre des politiques à moyen terme en vue de réduire la pauvreté et assurer une meilleure croissance et la reprise du processus d'allègement de la dette de l'IPPTE.

**b) Dans le cadre de la politique budgétaire,** le budget 2011 vise à réduire de façon drastique les dépenses excessives des années précédentes et par conséquent éviter les financements bancaires supplémentaires. Les premières estimations pour le budget qui en comparaison avec celui de l'année dernière comprenaient déjà un montant important de réduction des dépenses ainsi que le plan d'actions d'urgence du gouvernement pour répondre à certains besoins des populations, présentaient un besoin de financement presque de 13% du PIB. Ceci aurait occasionné un financement bancaire considérable et aurait accéléré davantage l'inflation. Pour éviter une telle situation, les mesures additionnelles, s'élevant à 4,1% du PIB devront permettre de réduire le solde budgétaire base engagement d'environ -11,7% du PIB en 2010 à -5,1% en 2011 et -2,6% en 2012. Pour parvenir à ces résultats, les mesures suivantes ont été prises entre autres :

- ✓ accroitre les recettes d'environ 1 000 milliards de GNF, soit 3% du PIB ;
- ✓ augmenter les recettes de 50 milliards de GNF à travers les recettes fiscales, y compris les recouvrements sur les exercices antérieurs ;
- ✓ intensifier les efforts au niveau des régies de recettes ;
- ✓ résorber la croissance excessive des dépenses publiques au cours des récentes années ;
- ✓ réduire la croissance rapide de la masse salariale dans le secteur public;
- ✓ mettre en œuvre les mesures correctives requises à travers une loi des finances rectificative en concertation avec le FMI ;
- ✓ exécuter les dépenses sur une base caisse tout au long de l'exercice 2011;
- ✓ reformer la fonction publique ;
- ✓ réduire la dégradation de la gestion des finances ;

- ✓ relancer la mise en œuvre de reformes élargies des finances publiques sur la base de la Stratégie de Reforme des Finances Publiques de 2008 ;
- ✓ Réduire les pressions excessive de la masse monétaire sur le taux d'inflation et le taux de change ;
- ✓ renforcer la surveillance des banques commerciales ;
- ✓ améliorer la gestion des entreprises publiques ; et
- ✓ adopter un nouveau code minier et une convention minière type.

**Graphique 8. Evolution du solde budgétaire base engagement de 2007 – 2012**

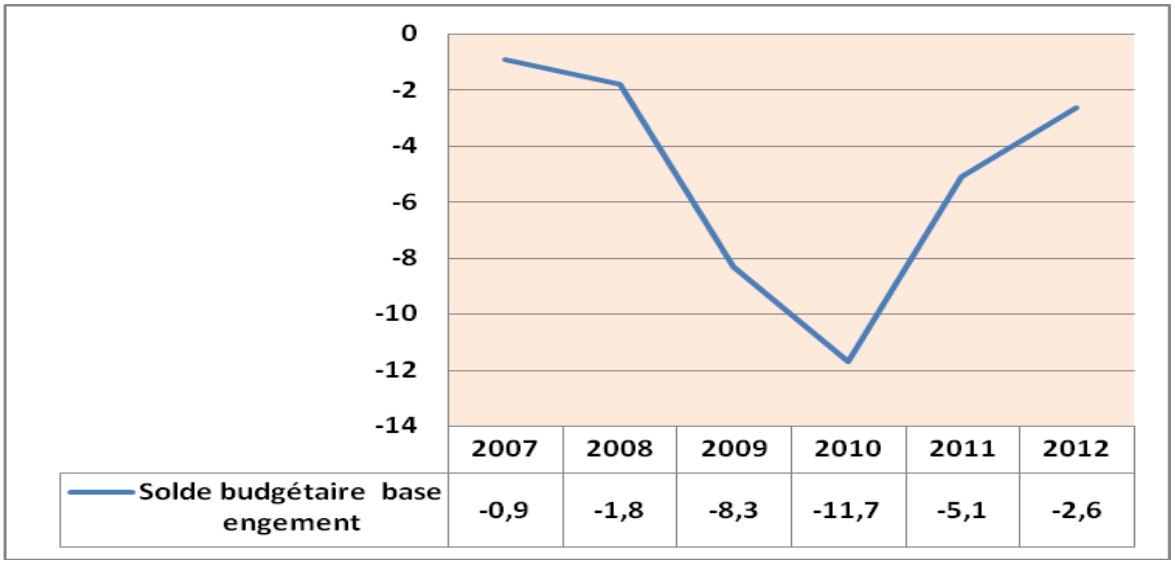


**Source. Cadrage macroéconomique avril 2011, Direction Nationale du Plan**

**c) Pour ce qui est de l'amélioration de la politique monétaire**, elle sera axée sur la réduction des pressions qu'a exercée la croissance excessive de la masse monétaire de 2009 à 2010 sur l'inflation et le taux de change. La cause principale de cette croissance a été le financement du budget par des avances excessives de la BCRG au Gouvernement. Il faut éviter un financement supplémentaire pour parvenir à une réduction de l'inflation. Cette politique sera soutenue par des mesures visant à stériliser autant que possible les liquidités excessives dans l'économie et encourager l'épargne privée en assurant des taux d'intérêt réels positifs.

La BCRG prendra toutes les mesures nécessaires à la stabilisation du franc Guinéen : i) rehaussement du taux des réserves obligatoires des banques commerciales de 9,5% à 17,5% ; ii) placement des bons de trésor non négociables auprès des banques particulièrement liquides et en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances ; iii) conversion d'une partie du stock existant d'avances du Gouvernement en bons du trésor ; iv) interdiction d'accorder des avances au Gouvernement ; v) ajustement du taux directeur de la BCRG en fonction des résultats de la vente aux enchères des bons du trésor ; vi) non réinjection des produits des ventes des produits étrangers dans l'économie ceci en vue de résorber d'avantage la liquidité ; vii) publication mensuelle d'un bulletin sommaire et d'une brève analyse des perspectives monétaires dans la presse locale afin de réduire les incertitudes du marché financier naissant ; viii) instauration des rencontres périodiques avec l'association professionnelle des banques au moins une fois par mois pour discuter les perspectives.

En matière de politique de change, les mesures concerneront : i) l'établissement d'un mécanisme automatique selon lequel le taux de change officiel sera ajusté quotidiennement au taux du marché. A cette fin toutes les opérations de change de la BCRG y compris celles avec le Gouvernement seront désormais effectuées dans une limite de 1% du taux de change moyen pondéré des banques commerciales ; ii) mise en place des mesures supplémentaires pour le bon fonctionnement du marché des changes.

La BCRG envisage la relance du marché interbancaire de la monnaie nationale en vue d'obtenir une allocation optimale de la liquidité au sein du système bancaire. Ce qui lui permettrait de jouer pleinement son rôle de prêteur de dernier ressort avec une réduction sensible de la pression sur la monnaie résultant de la demande des Banques commerciales. Le tableau 7 ci-dessous résume l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et de pauvreté pour la période 2010 – 2013.

Les hypothèses de croissance pour l'année 2011 reposent sur les facteurs suivants :

- ✓ le retour à l'ordre constitutionnel et la restauration de la confiance avec les partenaires au
- ✓ développement ;
- ✓ la poursuite de la réforme des finances publiques ;
- ✓ la mise en œuvre du Programme National d'investissements agricoles;
- ✓ l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité de l'investissement ; et
- ✓ la montée progressive des prix des produits miniers.

Dans le cadre du renforcement de l'appui au système bancaire pour la réduction des risques liés au crédit, la BCRG porte ses efforts sur l'amélioration de la Centrale des risques et la mise en place de la Centrale des incidents de paiements. En outre, elle envisage de nouvelles mesures portant sur : i) le renforcement des réserves de change ; ii) l'amélioration du fonctionnement du marché des changes ; iii) la limitation du financement du déficit budgétaire par Bons du Trésor à un maximum de 5% de la moyenne des recettes fiscales des trois derniers exercices pour une durée n'excédant pas 92 jours, conformément aux statuts de la BCRG ; iv) le renforcement des Institutions d'intermédiation financière existantes et l'ouverture de nouvelles branches à l'intérieur du pays; v) l'implantation de nouvelles Institutions d'intermédiation financière pour plus de densification et de diversification des services financiers.

**d) Concernant la gestion de la dette et la mobilisation des ressources**, l'objectif est de maîtriser durablement le poids de la dette extérieure en faisant passer son encours en % du PIB de 66,6% en 2009 à 64,8% en 2011 et à 57,0% en 2012. A cet égard, les mesures suivantes sont envisagées: i) la définition d'une politique d'endettement reposant sur une pratique d'au moins 35% de don ; ii) une reconversion de la dette qui favorise l'investissement dans les secteurs dits prioritaires ; iii) le renforcement des capacités de négociation incluant des techniques de rachat et de conversion de dette au cas par cas ; iv) la création d'une structure interministérielle souple et dynamique de concertation, de coordination et de développement des stratégies de gestion de la dette adaptée à l'environnement international. En outre, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE pourrait contribuer à l'allègement de la dette extérieure du pays.

Par ailleurs, il existe d'intéressantes pistes de mobilisation des ressources. En effet, la signature du 10ème FED permettra à la Guinée de mobiliser d'importantes ressources financières estimées à 205,8 millions d'Euros dont 189,6 millions de l'enveloppe A pour les projets et programmes de développement et 16,2 millions de l'enveloppe B pour l'aide budgétaire.

Les financements innovants constituent aussi des sources novatrices de financement introduites dans le débat international au sommet de la conférence de Monterrey du 18 au 22 mars 2002 sur le financement du développement. A cet effet, un groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement a été mis en place. Il accuse malheureusement du retard par rapport à l'adhésion et à l'instauration des mécanismes qui pourraient lui permettre de mobiliser des ressources additionnelles importantes pour le développement du pays.

On estime, par exemple, à 70 millions d'Euros le montant des subventions non remboursables dont la Guinée pourrait bénéficier pour l'achat de médicaments en vue de la lutte contre les pandémies en 2007 – 2011, à travers le projet financé par les ressources issues de la taxe sur les billets d'avion, non encore instaurée par le Gouvernement.

**Tableau 7 : Principaux indicateurs macroéconomiques et de pauvreté.**

| Domaine et indicateurs | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|---|---|---|---|
| **1.Pauvreté** | | | | |
| Taux de pauvreté | 58,0 | 57,0 | 56,0 | 54,0 |
| Profondeur de la pauvreté | 18,2 | 18 | 17,9 | 17,8 |
| Sévérité de la pauvreté | 8,5 | 8,4 | 8,3 | 8,3 |
| **2.Croissance** | | | | |
| Taux de croissance du PIB en termes réels | 1,9 | 4,0 | 5,5 | 5,8 |
| Taux de croissance du PIB par habitant | -1,3 | 0,7 | 2,2 | 2,5 |
| **3.Inflation et Monnaie** | | | | |
| Indice de Prix à la Consommation ( en glissement annuel) | 20,8 | 17,1 | 5,3 | 4,8 |
| Indice de Prix à la Consommation ( en moyenne annuelle) | 15,5 | 19 | 10,8 | 4,5 |
| Avoirs extérieurs bruts en mois d'importation de biens et services | 1,90 | 2,5 | 2,9 | 3,0 |
| **4.Investissement** | | | | |
| Taux d'investissement total | 18,0 | 16,9 | 19,4 | 19,3 |
| Taux d'investissement public | 6,4 | 4,6 | 4,3 | 4,6 |
| Taux d'investissement privé | 11,6 | 12,3 | 15,2 | 14,7 |
| **5.Budget de l'Etat** | | | | |
| Recettes courantes en % du PIB | 16,4 | 18,0 | 19,3 | 20,2 |
| Dépenses courantes en % du PIB | 19,3 | 16,8 | 16,0 | 14,9 |
| Dépenses en capital en % du PIB | 8,7 | 6,3 | 5,9 | 6,3 |
| Epargne budgétaire en % du PIB | - 2,9 | 1,2 | 3,3 | 5,3 |
| Solde primaire en % PIB | - 8,6 | -1,1 | 1,0 | 2,3 |
| Solde dons exclus base engagement en % PIB | - 11,7 | - 5,1 | - 2,6 | - 1,1 |
| **6.Dette** | | | | |
| Service de la dette pub extérieure (millions USD) | 174,7 | 213,4 | 224,1 | 235,3 |
| Service de la dette en % des exportations de biens et services | 11,8 | 12,7 | 11,3 | 10,4 |
| Encours de la dette (millions USD) | 3 020,6 | 2 919,8 | 2 794,3 | 2 668,7 |
| Encours de la dette en % du PIB | 67,0 | 64,8 | 57,0 | 50,2 |

**Source: extrait cadrage macroéconomique, MSEGUI décembre 2010**

**e) S'agissant de l'appui à l'intégration régionale**, les politiques envisagées se traduiront par une gestion macroéconomique et financière plus rigoureuse et une amélioration du dispositif d'informations et de suivi des performances économiques et financières des pays membres. En particulier, le Gouvernement s'engagera au paiement, à bonne date, des contributions de la Guinée aux Organisations de coopération sous-régionales et régionales.

## II.2.2. Au niveau sectoriel

### II. 2.2.1. Développement des secteurs porteurs de croissance

Les objectifs ainsi que les mesures à mettre en œuvre par secteur se déclinent ainsi qu'il suit :

***a) Le secteur agricole*** a comme objectifs principaux :

- ✓ assurer la sécurité alimentaire ;
- ✓ développer les cultures vivrières et d'exportation ; et
- ✓ créer des emplois et des revenus pour les populations notamment celles vivant en milieu rural.

Pour y parvenir, le secteur devrait réaliser un taux de croissance de 4,1% en 2011 et 5,7% en 2012 avec une contribution stable dans le PIB de 14,2% en 2011 et 2012. L'atteinte de ce taux de croissance repose essentiellement sur la cohérence et l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité, la politique de décentralisation, la politique agricole commune de la CEDEAO et le PDDAA/NEPAD de l'Union Africaine (UA).

Les objectifs spécifiques visent à : i) augmenter la production et la productivité des exploitations familiales ; ii) promouvoir l'entreprenariat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée ; iii) améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles ; et iv) assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement. La réalisation de ces objectifs devrait passer par :

- le développement de la riziculture afin de couvrir les besoins croissants de la population ;
- la diversification agricole par le développement des autres productions vivrières ;
- la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables ;
- le renforcement institutionnel et la coordination du programme ;
- le renforcement des capacités des centres de recherche agronomiques ; et
- le renforcement des capacités des Chambres d'Agriculture et de Commerce.

Ainsi, la stratégie de développement de l'agriculture est axée principalement sur l'extension des superficies irriguées afin de réduire sa forte dépendance au régime pluviométrique, et sur l'intensification de la production par une utilisation plus importante d'intrants agricoles afin d'accroître de façon significative la productivité. Les mesures transversales d'accompagnement qui garantissent l'efficacité des investissements reposeront, entre autres, sur : i) l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire ; ii) l'augmentation de la productivité de l'exploitation agricole par l'amélioration de la fertilité des sols; iii) l'amélioration de l'accès aux facteurs et moyens de production (terre, intrants, technologies, formation, moyens de travail, information) ; iv) le développement d'un système viable de financement des producteurs au niveau des différents segments du secteur agricole.

**Encadré 5 : Promotion de la sécurité alimentaire**

- ✓ Accroître le disponible et la stabilité alimentaire à travers le développement des productions végétales, animales, halieutiques et leurs valeurs ajoutées.
- ✓ Permettre une plus grande accessibilité économique et physique alimentaire des ménages par la réduction de la pauvreté dans le pays et dans les zones les plus vulnérables en particulier ;
- ✓ Lutter efficacement contre la malnutrition par la mise en place de mesures qui vont améliorer la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables à court terme.
- ✓ Mettre en place des lignes de défense appropriées pour protéger les populations de calamités naturelles ou d'autres origines;
- ✓ Stabilisation de la disponibilité alimentaire: (i) • mise en valeur des potentialités agricoles: terres, eaux, bétail, forêt ; (ii) • amélioration des performances des systèmes de productions: accès aux intrants, diffusion de paquets technologiques, etc. ; (iii) l'utilisation de technologies adaptées de conservation et de transformation ;(iv) • faciliter l'accessibilité au crédit ; (v) une gestion durable des ressources naturelles
- ✓ L'accroissement de l'accessibilité alimentaire: (i) meilleure intégration de l'élevage dans les programmes visant la sécurité alimentaire ; (ii) développement des activités génératrices de revenus
- ✓ Plus grande implication des femmes dans les processus de production et de gestion des ressources
- ✓ La mise en place d'un cadre institutionnel de la sécurité alimentaire regroupant et faisant participer l'ensemble des acteurs et des secteurs concernés à l'analyse et aux prises de décisions doit être la première pierre d'une stratégie de sécurité alimentaire en Guinée, compte tenu du caractère multisectoriel des interventions et des acteurs en matière de sécurité alimentaire qui est en contradiction avec la lecture simplement agricole de la sécurité alimentaire observée en Guinée ;
- ✓ L'une des carences majeures en Guinée est la non disponibilité des informations requises pour analyser les situations alimentaires et nutritionnelles et orienter les investissements. Disposer d'un système d'informations sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations en Guinée est une exigence qui constitue un axe prioritaire de la stratégie ;
- ✓ Renforcer les capacités des professionnels et de leurs organisations au niveau des différentes filières agricoles, animales, forestières et halieutiques du secteur rural ;
- ✓ Améliorer la gestion et l'accès aux différentes ressources qui permettent d'améliorer la sécurité alimentaire : (i) améliorer la stabilité des approvisionnements des productions agricoles, animales et halieutiques pour réduire les importantes pertes post production et faciliter l'accès des populations aux produits alimentaires (technologies post production, fonctionnement des marchés, libéralisation des prix, lutte contre les taxes indues) ; (ii) renforcer les services d'appui du monde rural (Recherche, Vulgarisation, Politique, Contrôle…) qui accusent des faiblesses en ressources humaines, financières et matérielles pour apporter les appuis nécessaires à l'amélioration des productions dans le monde rural ; (iii) améliorer la compétitivité des produits agricoles de la Guinée sur le marché régional et international ; (iv) développer des mécanismes d'appui au développement des activités des femmes en matière de sécurité alimentaire, compte tenu de leur rôle majeur dans la sécurité alimentaire du ménage ; (v) développer des stratégies de lutte contre la malnutrition pour lutter contre l'insécurité alimentaire conjoncturelle afin de soulager les couches les plus vulnérables et ceux à risque (enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes, femmes allaitant) ; (vi) développer des stratégies cohérentes en matière d'aide alimentaire en faveur des populations en situations d'urgence (réfugiés, personnes déplacées suite à des calamités), des zones de pauvreté extrême et /ou groupes vulnérables en Haute et Moyenne Guinée (fonds spécifiques d'appui pour les jeunes et les femmes au développement des cultures de rente, des productions animales et des activités de commerce et d'artisanat de saison sèche), (vii) développer des stratégies d'amélioration de l'accessibilité économique et physique des populations en produits alimentaires ; (viii) développer des stratégies spécifiques aux régions naturelles partant de leurs contraintes.

***b) Dans le domaine de l'élevage***, les objectifs visent à augmenter de façon significative le cheptel et la production nationale de viande, de lait et d'œufs dont le potentiel est important pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. Il s'agit également de porter le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur à près de 3,9% en 2011 et 5,6% en 2012 contre 5,5% en 2010, grâce à la mise en œuvre de la politique pastorale.

Pour réaliser ce taux de croissance, le secteur devra s'appuyer sur : i) l'augmentation de l'accès aux micro - crédits et aux intrants ; ii) la sédentarisation des éleveurs (organisation, formation, santé animale, vulgarisation, aménagement.); iii) l'intensification de l'élevage ; iv) le développement des élevages à cycle court dans toutes les régions naturelles du pays ; v) l'intégration effective du couple agriculture – élevage ; vi) l'élaboration d'un code pastoral ; et vii) l'étroite collaboration avec les pays voisins dans la lutte contre les épizooties.

Ces actions seront sous-tendues par deux axes stratégiques: (i) l'axe stratégique transversal ou approche programme d'appui qui vise les systèmes d'élevage traditionnels avec la mise en place des actions qui seront conduites par l'État avec la participation des groupements d'éleveurs ; et (ii) l'axe stratégique vertical ou approche-filière qui touchera au système d'élevage amélioré ou semi intensif et périurbain.

**c) Le secteur de la pêche et de l'aquaculture** est l'une des principales sources d'approvisionnement des populations en protéines animales et de mobilisation des recettes. La politique du Gouvernement en matière de pêche vise à augmenter la contribution du secteur au PIB en faisant passer son taux de croissance à 4,5% en 2011 et 4,8% en 2012.

La mise en œuvre des trois axes stratégiques suivants définis dans la Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA) devrait permettre d'atteindre cet objectif : i) le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles du secteur ; ii) la gestion durable des ressources halieutiques par le renforcement de la recherche et de la surveillance ; iii) la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. De façon plus spécifique, il s'agira de réaliser les actions suivantes inscrites dans le programme d'urgence 2008-2011 du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture :

- ✓ améliorer les services de production par la mise en place d'une politique nationale ;
- ✓ réaliser les infrastructures de débarquement, de stockage, de traitement, de conditionnement et de commercialisation des produits de pêche ;
- ✓ gérer la capacité de pêche et lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par la mise en œuvre de plans de gestion de la pêche et de lutte contre la pêche illicite ;
- ✓ améliorer les services amont et post captures afin d'accroître la compétitivité des produits en viabilisant les pôles de débarquement des produits, en construisant des ateliers de marée répondant aux normes internationales, en mettant aux normes les moyens de production, en mettant en places des laboratoires d'analyse sensorielle et de microbiologie ;
- ✓ relancer le programme d'appui au développement de la pisciculture villageoise en Guinée Forestière, le programme d'aménagement des mares et plans d'eau en Haute Guinée, la pêche artisanale en Guinée Maritime ;
- ✓ lutter contre la pêche illicite par le renforcement des capacités opérationnelles du Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP); et
- ✓ améliorer la connaissance des ressources par l'accroissement des capacités opérationnelles du Centre National des Sciences halieutiques de Boussoura 'CNSHB) ;
- ✓ restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques (maritime et continental).

Il convient de noter que le PNIASA (Programme National d'Investissements Agricoles et de la Sécurité Alimentaire) intègre les secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Environnement. Le tableau ci-après indique une évaluation des coûts ainsi que le plan de financement du PNIASA en Guinée.

**Tableau 8 : Coût des Interventions (en Millions USD)**

| Programme | 2011/13 | 2014/15 | Total | Mobilisé | Recherché |
|---|---|---|---|---|---|
| **1. Développement durable de la riziculture** | **282** | **492** | **774** | **319** | **455** |
| 1.1 Promotion de l'irrigation et gestion de l'eau | 150 | 250 | 400 | 250 | 150 |
| 1.2 Intrants et équipement agricoles | 75 | 125 | 200 | 15 | 185 |
| 1.3 Recherche, transfert de technologie et conseils | 5 | 15 | 20 | 2.5 | 18 |
| 1.4 Développement des capacités d'accès aux marchés agricoles | 50 | 100 | 150 | 50 | 100 |
| 1.5 coordination du programme | 1.5 | 1.5 | 3 | 1 | 2 |
| **2. Diversification pour la sécurité alimentaire** | **156** | **315** | **471** | **15** | **457** |
| 2.1 Cultures vivrières autres que le riz | 126 | 252 | 378 | 8 | 371 |
| 2.2 Filières animales | 23 | 52 | 75 | 1 | 75 |
| 2.3 Pêche et aquaculture | 2 | 3 | 5 | 2 | 4 |
| 2.4 Promotion du droit à l'alimentation, gestion des crises et nutrition | 5 | 8 | 13 | 5 | 8 |
| **3. Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness** | **72** | **656** | **728** | **262** | **466** |
| 3.1 Amélioration des performances des filières agroindustrielles et d'exportation | 13 | 19 | 32 | 3 | 29 |
| 3.2 Développement des infrastructures d'irrigation, de transformation et de commercialisation | 34 | 52 | 86 | 3 | 83 |
| 3.3 Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations et le développement de l'agrobusiness | 13 | 19 | 32 | 1 | 31 |
| 3.4 Pêche et aquaculture | 8 | 562 | 570 | 253 | 317 |
| 3.5 Système d'information commerciale | 2 | 2 | 4 | 1 | 3 |
| 3.6 Filière animales | 2 | 2 | 4 | 1 | 3 |
| **4. Gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables** | **52** | **75** | **127** | **11** | **116** |
| 4.1 Appui à la gestion des écosystèmes forestiers, fauniques et transfrontaliers | 7 | 10 | 17 | 3 | 14 |
| 4.2 Pêche et aquaculture, conservation et surveillance, des pêches | 38 | 56 | 94 | 3 | 91 |
| 4.3 Gestion des ressources pastorales des espaces pastoraux et intégration agriculture élevage | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| 4.4 Gestion de la sécurisation foncière | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| 4.5 Amélioration de la fertilité des sols | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| 4.6 Adaptation aux changements climatiques | 2 | 3 | 5 | 2 | 3 |
| 4.7 Gestion des ressources génétiques animales | 2 | 3 | 5 | 1 | 4 |
| **5. Renforcement institutionnel et coordination** | **63** | **55** | **118** | **8** | **110** |
| 5.1 Amélioration de la qualité des services publics | 50 | 40 | 90 | 3 | 2 |
| 5.2 Renforcement des capacités des acteurs | 10 | 10 | 20 | 3 | 2 |
| 5.3 Pêche et aquaculture | 2 | 3 | 5 | 1 | 1 |
| 5.4 Coordination du programme | 1 | 2 | 3 | 1 | 0 |

***d) Le secteur minier*** : De tous les secteurs porteurs de croissance, le secteur minier est celui dont la contribution aux exportations est la plus importante. En raison de la baisse de la production consécutive à la baisse de la demande mondiale, la part du secteur dans le PIB a diminué pour se situer à 14,7% en 2009 contre 15,8% en 2008. Cette part a baissé en 2010 pour se situer à 14,5% et 14,2% en 2011. Toutefois, elle devrait enregistrer une reprise pour se situer à 14,5% en 2012.

La politique minière a pour objectif global de maximiser les recettes minières et de faire davantage bénéficier les populations des retombées des exploitations minières à travers la création d'emplois et de revenus. Le taux de croissance prévu pour 2011 est de l'ordre de 1,8% et en 2012 de l'ordre de 4,6%.

La réalisation de cet objectif repose, essentiellement, sur les mesures d'assainissement du cadastre minier et l'examen des Conventions en vue de leur éventuelle renégociation au profit du trésor public. Le secteur minier devra également contribuer dans une large mesure à la lutte contre la pauvreté.

Il s'agira entre autres de : i) la réalisation des mégas-projets prévus tels que GAC , Rio Tinto, BSGR etc.; ii) le renforcement des services de base à travers la contribution aux recettes de l'État, au budget des collectivités à la base et des actions directes sur le terrain ; iii) la contribution à la réduction du chômage, en particulier, le chômage des jeunes diplômés ; iv) le renforcement des disponibilités en devises du pays.

Pour gagner ce pari, le Gouvernement compte promouvoir d'importants projets miniers dans les domaines du fer et de la filière aluminium. Pour cela, il facilitera la mise en place d'infrastructures qui permettront de mener à bien ces projets (chemin de fer transGuinéen, port minier en eau profonde). Ces mégas-projets permettront d'accélérer la croissance économique, la création d'emplois décents et de revenus.

La politique minière sera mise en œuvre à travers deux axes, à savoir: l'intensification de l'activité minière et la valorisation du produit minier.

A cet égard, le Gouvernement est entrain de mettre en œuvre des réformes structurelles dans le secteur. Le Code minier et le système de taxation de la bauxite qui datent de 1995 sont en cours de révision pour tenir compte des évolutions enregistrées aussi bien au niveau national qu'international.

L'adhésion de la Guinée à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en avril 2005 marque la volonté du Gouvernement d'instaurer la transparence dans la gestion des ressources minières. Elle sert, en particulier à favoriser le bon usage des ressources provenant des industries extractives afin qu'elles soient un moteur de croissance économique. Ainsi, pour le premier exercice 2005, la collecte, la réconciliation et l'audit ont porté sur les six grandes entreprises minières : ACG, CBG, CBK, SAG, SMD et SEMAFO dont un rapport a été publié à la même année. Celui de 2006, bien qu'achevé, n'a toujours pas fait l'objet de publication.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, les codes minier et pétrolier doivent être révisés de manière à répondre aux nouvelles réalités. Dans cette perspective, laquelle a été retenue pour cette révision, sur financement de l'AFD pour un montant de 300.000 euros. Cette révision inclut le code lui-même, la rédaction des textes d'application, y compris la convention minière type et la finalisation de la lettre de politique des mines.

La révision devrait permettre, en particulier, d'augmenter de manière significative la taxe sur le développement local qui passerait de 0,4% du chiffre d'affaires à 1%. Elle implique une meilleure redistribution des recettes provenant du secteur minier, entre le budget national et celui des collectivités.

Dans le cadre de l'appui aux négociations des accords miniers et pétroliers, un renforcement des capacités pour la renégociation éventuelle des accords existants et futurs s'avère nécessaire. En effet, la Guinée a signé par le passé des accords déséquilibrés en accordant des avantages douaniers et fiscaux exorbitants à certaines sociétés en éliminant d'autres. La convention minière type devrait permettre de mettre toutes les sociétés sur le même pied d'égalité. Le coût estimatif est de 250 000 USD.

Le Centre de Promotion et Développement Minier dispose d'un cadastre qui nécessite d'être soutenu. Il constitue une source importante de revenus pour l'Etat et les collectivités locales à travers les taxes superficiaires qui sont de 10 USD/km$^2$. Le coût estimatif est de 350 000 USD.

**Encadré 6 : Les principaux projets miniers du secteur privé**

- ✓ projet Global Alumina avec pour partenaires BHP-Billiton, Dubal et Mudabala pour la production de 10 millions de tonnes de bauxite et 4 millions de tonnes d'alumine à Sangaredi. Il coûtera 4,5 milliards USD ;
- ✓ projet Dian-Dian avec pour partenaire Rusal pour la production de 13,4 millions de tonnes de bauxite et 2,8 millions de tonnes d'alumine. Il coûtera 4 milliards USD ;
- ✓ projet de construction d'une usine d'Alumine à Kamsar avec pour partenaires Alcoa et Rio Tinto/Alcan pour une production initiale de 1,5 millions de tonnes d'Alumine avec la possibilité d'extension jusqu'à 3 millions de tonnes à partir de la bauxite produite par CBG. Il coûtera 1 milliard USD ;
- ✓ projet Dabola /Tougué avec pour partenaire l'Iran pour la production de 10 millions de tonnes de bauxite et 1 millions de tonnes de Bauxite. Il coûtera 4 milliards USD ;
- ✓ projet d'Usine d'Alumine de Boffa avec comme partenaire BHP-Billiton pour la production de bauxite et d'alumine ;
- ✓ projet de bauxite de Gaoual avec pour partenaire Alliance Mining Corporation, une société australienne pour la production de bauxite et d'alumine dont les études de faisabilité sont à un stade avancé ;
- ✓ quatre projets d'extraction de fer en phase de développement à Simandou avec Rio-Tinto, au Mont Nimba avec BHP-Billiton, à Kalia dans Faranah avec la Société australienne Belle Zone et à Zogota dans Nzérékoré avec la Société BSGR.
- ✓ Programme de consolidation des appuis à la Confédération nationale des organisations paysannes (PACNOP) 1 600 000 Euros
- ✓ Ligne thématique acteurs non-étatiques et autorités locales 1 425 000 Euros
- ✓ EIDHR 100 000 Euros

La mise en œuvre de ces projets miniers permettra de créer des emplois directs dont le nombre varie en fonction du projet minier. Le tableau ci-dessous, montre les emplois créées dans le secteur minier.

**Tableau 9 : Emplois directs créés par les projets miniers**

| Projet | Phase de construction | Phase d'exploitation |
|---|---|---|
| Projet Usine d'Alumine de Kamsar (PUAK) | 4 000 – 5 000 | 1 000 – 1 200 |
| Projet Usine d'Alumine de Sangaredi (PUAS) | 7 000 – 10 000 | 1 200 – 1 500 |
| Projet intégré Dian Dian | 5 000 – 10 000 | 2 000 – 3 000 |
| Projet Bauxite Dabola Tougué (SBDT) | 1500 | 700 – 800 |
| SIMFER Rio-Tinto | 10 000 – 15 000 | 7 500 |
| TransGuinéen | 25 000 | 2 000 – 3 000 |
| SIMFER BHP-Billiton | 7 000 | 3 000 |

**Source : Direction Nationale Programmation Pluriannuelle**

**e) La politique de développement industriel** se fixe pour objectifs :

- ✓ la création d'un tissu industriel permettant de valoriser nos ressources naturelles par leur transformation sur place ;
- ✓ la création d'une industrie agro-alimentaire permettant la valorisation de nos produits agro-pastoraux ;
- ✓ l'insertion dans le commerce international et sous-régional ; et
- ✓ la création d'un climat attractif pour les industries à forte intensité de main d'œuvre afin de bénéficier des délocalisations industrielles.

L'atteinte de ces objectifs aboutira à la création d'emplois et de revenus durables pour nos diplômés et les couches paysannes intervenant dans les différentes filières agricoles. Pour y parvenir, le secteur s'appuiera sur un secteur privé mieux organisé et encadré opérant dans un climat des affaires plus adapté ainsi que sur des infrastructures de base (routes, eau et électricité, transport, etc.). D'où, la possibilité de réaliser un taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier de 1,2% en 2010 à 4,4% en 2011 et 5,1% en 2012.

Pour réaliser un tel taux de croissance, le Gouvernement s'engage à assainir le climat des affaires, renforcer l'appui au secteur privé, faciliter l'accès au crédit, améliorer le système d'appui institutionnel, en finalisant et en mettant en œuvre la Lettre de Politique de Promotion du Secteur Privé.

**f) La politique de développement du Commerce** dont les objectifs majeurs sont indiqués dans les Etudes Diagnostiques d'Intégration du Commerce (EDIC) place le commerce parmi les secteurs prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée**.**

En 2009, le commerce n'a connu qu'une légère hausse de 0,8% en raison notamment du repli des activités commerciales dû à la conjoncture nationale socio-politique marquée par un attentisme des opérateurs économiques.

Le secteur commercial pourrait, dans les années à venir, accroître son taux de croissance de 3,8% en 2011 et 4,9% en 2012 contre 1,0% en 2010, grâce à l'amélioration de l'environnement institutionnel et réglementaire, la mise en place d'infrastructures de base et l'amélioration de la capacité d'offre des produits destinés aux marchés intérieur et extérieur.

La mise en œuvre attendue du Cadre Intégré Renforcé (CIR) devrait contribuer à atteindre cet objectif à travers notamment la réalisation des actions suivantes de la politique commerciale :

- ✓ la modernisation et la qualification de l'exercice de la profession commerciale ;
- ✓ le renforcement des capacités d'offres de produits, avec en toile de fond, la diversification des exportations en donnant la priorité aux produits transformés à haute valeur ajoutée ;
- ✓ la contribution à l'accroissement des recettes en devises issues des exportations de produits et leur rapatriement ;
- ✓ le suivi des statistiques du commerce extérieur ;
- ✓ la contribution à l'amélioration de l'image de marque de l'économie Guinéenne sur l'arène internationale, par le renforcement de la diplomatie commerciale.

La réalisation de ces actions permettra au secteur du commerce de jouer pleinement son rôle de facteur de croissance et moteur du développement économique de la Guinée avec une part au PIB allant de 17% à 20 – 25% dans les trois prochaines années.

A ce titre, le secteur du commerce bénéficiera de l'attention de la part des Autorités et des Partenaires au développement surtout en termes d'allocation de ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs sus-indiqués.

***g) La politique du tourisme et de l'artisanat*** devra contribuer à la dynamique économique et sociale du pays. L'objectif global de la politique du secteur vise à renforcer et à accélérer le développement économique, avec un impact positif sur les conditions de vie des populations, notamment les plus pauvres.

Plus spécifiquement, il s'agira de : i) contribuer à l'accélération de la croissance économique; ii) favoriser l'emploi et une large distribution des revenus; iii) contribuer à la mobilisation de devises.

Pour atteindre ces objectifs, les interventions porteront sur : i) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité du secteur ; ii) la création d'emplois productifs et stables; iii) le renforcement des compétences techniques et de gestion tout en contribuant au développement de la base industrielle ; iv) la mise en œuvre de la Lettre de politique de développement de l'Artisanat (LPDArt) ; la réalisation des projets en appui au secteur artisanal tels qu'inscrits dans le Programme cadre pour le soutien et le développement du secteur privé (PCDSP).

***h) La promotion du secteur privé et de l'emploi :*** *l'objectif* est de favoriser la création d'emplois décents et des revenus significatifs pour tous, particulièrement pour les pauvres. Pour ce faire, il s'agira d'attirer les investissements privés locaux et les investissements directs étrangers tant dans le secteur minier que dans d'autres secteurs à forte valeur ajoutée ; d'appuyer l'entreprenariat local ; d'accorder une attention particulière aux micros ; petites et moyennes entreprises ; de déconcentrer/décentraliser les services d'accompagnement clés des entreprises et d'améliorer l'emploi des jeunes.

Les mesures pour impulser le développement du secteur Privé viseront à :

- ✓ la finalisation et la mise en œuvre de la lettre de politique de promotion du secteur privé ;
- ✓ l'amélioration du climat des investissements ;
- ✓ le renforcement de l'appui financier et non financier au Secteur Privé ;
- ✓ la viabilisation des zones industrielles et la création de zones franches industrielles ;

- ✓ le renforcement des capacités managériales des promoteurs Guinéens ; et
- ✓ la facilitation d'accès aux marchés à travers l'intégration régionale.

Les interventions porteront sur la révision du code des investissements élaboré depuis 1995 et qui nécessite une réactualisation pour le rendre plus attractif.

Ces différentes actions devraient déboucher sur la mise en place d'un cadre institutionnel comprenant les Ministères en charge de la Promotion du Secteur Privé, les Offices de Promotion et d'Appui au Secteur Privé ainsi que les Organisations Professionnelles, les Chambres Consulaires, le Système Bancaire et tous les autres mécanismes de soutien et d'appui (Fonds d'études et d'assistance, Fonds de Garantie, Fonds de participation) initiés par le Gouvernement et les partenaires au développement.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement envisage de mettre en place une Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) en remplacement de l'OPIP dont l'objectif serait plus élargi et porterait notamment sur : i) la création d'un Guichet Unique pour la facilitation et un meilleur suivi des formalités de création d'entreprises et de sociétés, de modification ou de cessation d'activités ; ii) la cohérence entre le code des investissements des PME/PMI et les codes sectoriels ; et iii) l'harmonisation avec les autres Agences de la CEDEAO.

**Tableau 10 : Couts des projets PME, commerce et Artisanat de 2010-2012 (en millions GNF)**

| Titre du Projet | Années | | | Total | Bailleurs |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2010 | 2011 | 2012 | | |
| **Industrie, PME, Commerce et Artisanat** | | | | **-** | |
| Zones Industrielles Conakry/Intérieur | 5 900 | 3 400 | - | **10 300** | BND |
| Equipement Laboratoire de Métrologie | - | - | - | **1 000** | BND |
| Projet National Développement Plate- Formes Multifonct. | 1 248 | - | - | **2 383** | PNUD |
| Laboratoire de Matoto | 121 | - | - | **621** | BND |
| Etudes et Construction des Villages Artisanaux | - | - | - | **500** | BND |
| Diversification Commercialisation Produits Pêche | 750 | 145 657 | 253 361 | **401 053** | |
| Développement Filière Pomme de Terre en A.O | 1 426 | 1 290 | 1 015 | **5 096** | CFC |
| Centre Pilote | - | - | - | **1 000** | BND |
| **TOTAL** | **9 445** | **150 347** | **254 376** | **421 953** | |

**Source : Direction Nationale Programmation Pluriannuelle**

Le tableau ci-dessus montre que les coûts prévus des Interventions en faveur de la promotion du secteur privé notamment en matière de promotion de l'industrie, des PME, du commerce et de l'artisanat pour la période 2010-2012 se situent à 421 953 millions francs Guinéens. La majorité des financements est assurée par le budget national de développement.

***i) La promotion du développement durable*** : A ce sujet, l'objectif visé consiste à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux, inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales et le

taux de perte de la biodiversité. La finalité est de favoriser l'amélioration des conditions de vie des générations présentes sans hypothéquer la pérennité de la base productive pour les générations futures et protéger l'environnement

La stratégie en matière de gestion des ressources en eau et de protection des espèces repose essentiellement sur : i) l'extension de la proportion des aires protégées ; ii) l'implication des populations dans la conservation des écosystèmes et des ressources ; iii) le renforcement de la protection des sources et des lits des cours d'eau contre l'assèchement et iv) le renforcement de la protection des espèces menacées d'extinction.

Les interventions devront porter sur la gestion rationnelle et durable axée sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement, les sols et la lutte contre la désertification et les feux de brousse, les forêts et les aires protégées, les bassins versants, les écosystèmes marins, côtiers, pêcheries et les ressources en eau ainsi que la prise en compte des études d'impact environnemental dans la réalisation des projets et programmes d'infrastructures.

**Tableau 11 : Portefeuille de l'USAID et de l'UE (en milliers $ US)**

| Titre des Projets et Programmes | Budget | | Bailleurs |
|---|---|---|---|
| | 2010 | 2011 | |
| Programme agricole d'assistance technique au niveau local | 2 970 | 2 700 | USAID |
| Programmes de micro-entreprises | 1 853 | 1 100 | USAID |
| Programme de biodiversité | 1 056 | 1 200 | USAID |
| Programme de réhabilitation et de développement de la région forestière | 2 691 | - | UE |
| Ligne thématique sécurité alimentaire | 7 130 | - | UE |
| Total | **15 700** | **5 000** | |

**Source : USAID et CE, parité 1 Euro = 1,3834 $ US**

### II. 2. 2.2. Développement des infrastructures économiques de base

***a) La politique de développement du secteur de l'énergie et de l'hydraulique*** vise à améliorer les conditions de vie des populations et à soutenir la croissance économique. L'objectif est d'améliorer de façon significative l'accès des populations aux services énergétiques. Pour y parvenir, le secteur devrait réaliser un taux de croissance de 6,2% en 2011 et 7,4% en 2012 contre 1,7% en 2010

Spécifiquement, il s'agit de : i) améliorer la desserte en électricité de la ville de Conakry ; ii) améliorer la desserte en électricité des villes de l'intérieur ; iii) améliorer l'efficacité du secteur de l'électricité.

Pour le sous secteur de l'électricité, au niveau national, les interventions porteront sur :

- ✓ la révision du code pétrolier et de ses textes d'application ;
- ✓ la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution MT/BT à Conakry, Nzérékoré, Kankan, Faranah et Labé ;
- ✓ l'amélioration de l'efficacité du secteur électrique à Conakry avec la lutte contre la fraude ;
- ✓ la mise en œuvre d'un programme de micro centrale.

Pour l'hydraulique urbaine, il s'agira de : i) réhabiliter et développer les capacités de production, de transport et de distribution de l'eau potable ; ii) améliorer la productivité du sous secteur et procéder à des réformes institutionnelles du sous secteur pour améliorer sa gestion.

Aussi, le Gouvernement envisage-t-il de créer un cadre institutionnel et juridique viable pour le sous secteur. Par ailleurs, d'autres interventions d'ordre technique porteront sur la mise en valeur du potentiel hydroélectrique, la promotion de l'économie d'énergie, l'électrification rurale et les énergies de substitution.

Au niveau sous-régional, l'implication de la CEDEAO devrait permettre le développement de l'intégration des marchés par les interconnexions électriques et le développement de la petite hydroélectricité.

**Tableau 12 : Couts des projets du secteur de l'énergie et de l'hydraulique (en millions GNF)**

| Titre du Projet | Années | | | Total | Bailleurs |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2010 | 2011 | 2012 | | |
| **Energie** | | | | | |
| Programme Energie de l'OMVG-Kaléta/Sambagalou | 13 135 | 20 281 | | **33 416** | OMVG |
| Projet d'Aménagement du Barrage à but Multiples de Fomi(Actualisation Etude) | 15 550 | 16 350 | 228 | **32 128** | ABN,BM/CCE |
| Electrification Rurale Décentralisée | 165 | - | - | **165** | IDA/FEM |
| Electrification Zones périphériques de Conakry | 326 | - | - | **326** | BND |
| Groupes pour les lieux Stratégiques (Palais+Case belle-Vue) | 434 | - | - | **434** | BND |
| Réhabilitation Extension Réseau Electrique Conakry | 37 660 | 54 134 | - | **91 794** | BID/BAD |
| Projet d'Amélioration Efficacité Secteur Electricité | 36 505 | - | - | **36 505** | IDA |
| Projet de Développement Energétique de l'OMVG | 72 000 | 43 500 | - | **115 500** | BAD/IDA |
| Programme d'éclairage Public | - | 16 598 | 4 409 | **21 007** | BND |
| Réhab. Réseaux Capitales Régionales(Faranah, Kankan et N'Nzérékoré) | 35 348 | 6 691 | - | **42 039** | BIDC |
| Centrale Electrique de Manéah | 4 000 | | - | **4 000** | CHINE |
| Renforcement Capacité Direction Nationale Hydrocarbure | 365 | - | - | **365** | BND |
| **Sous total** | **215 488** | **157 554** | **4 637** | **377 679** | |
| **Hydraulique** | | | | **-** | |
| Mise en Valeur Gestion des Ressources Nat.Fleuve Gambie l'OMVG | 6 057 | 8 983 | - | **15 040** | BID/FAD |
| Inversion Tendance. Dégrad de Terre et Eau Bassin Niger | 1 587 | 681 | - | **2 268** | IDA/PNUD |
| Niger Hycos | 500 | - | - | **500** | AFD/BAD |
| Programme de Gestion Intégrée Ressources en Eau Usage Mult.Feuve Sénégal | 6 000 | 2 247 | 6 241 | **14 488** | IDA |
| Projet DREGDE de l'ABN | 5 800 | 10 810 | - | **16 610** | IDA |
| **Sous total** | **19 944** | **22 721** | **6 241** | **48 906** | |
| **TOTAL GENERAL** | **235 432** | **180 275** | **10 878** | **426 585** | |

Le Gouvernement entend en outre, renforcer sa participation dans les organismes fluviaux sous-régionaux à travers des projets intégrateurs notamment sur le plan de l'interconnexion des réseaux et la production d'énergie électrique. A titre d'illustration, on peut citer le projet énergie de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), le projet FOMI dans le cadre de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), les projets de KOUKOUTAMBA, BOUREYA et BALASSA dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

S'agissant de la satisfaction des besoins énergétiques par la biomasse et les énergies renouvelables, les interventions porteront essentiellement sur : i) l'exploitation rationnelle des ressources forestières avec la responsabilisation des collectivités locales, ii) la poursuite du programme de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz butane), biogaz et solaire.

De plus, pour couvrir les besoins énergétiques, d'autres voies sont à explorer comme les hydrocarbures à usage domestique en vue de diminuer la pression sur la biomasse. Le Gouvernement a déjà identifié avec l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des projets pertinents en la matière.

***b) La politique de développement du secteur des transports*** vise à satisfaire les besoins de transport à moindre coût pour les populations tout en assurant une qualité du service ainsi qu'une sécurité acceptable. Pour atteindre cet objectif, le secteur devrait réaliser un taux de croissance de 3,6% en 2011 et 4,3% en 2012 contre 1,4% en 2010.

En plus des efforts qui viennent d'être réalisés par le Gouvernement à travers la mise en place d'un embryon de transports routiers dans la ville de Conakry et la réhabilitation du train de banlieue à travers la mise en circulation de Conakry-Express, il est envisagé la réhabilitation du réseau ferroviaire de haute ligne Conakry-Kankan distant de 662 km et ensuite Kankan-Kérouané (dans le cadre de la Convention récemment signée avec la société BSGR.

**Tableau 13 : Couts des projets du secteur des transports et travaux publics (en millions GNF)**

**Source : Direction Nationale de la Programmation Pluriannuelle**

| Titre du projet | Années | | | Total | Bailleurs |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2 010 | 2 011 | 2 012 | | |
| Route Labé- Tougué-Dinguiraye- Siguiri | 2 100 | 1 360 | 2 780 | **6 240** | BID / BADEA |
| Voirie Primaire de Kankan 20Km | 14 555 | 75 000 | | **89 555** | BND |
| Réhabilitation Route Kisssidougou – Gueckédou – PK15 - Sérédou | - | - | 160 000 | **160 000** | UE |
| Etude Remplacement des Bacs par des ponts | 2 114 | 2 140 | - | **4 254** | BADEA |
| Aménagement Route 2x2 Voies Tombo-Gbessia Lot 1 | 65 660 | - | - | **65 660** | AFD / BAD |
| Route Labé – Seriba - Madina – Gounass | 85 000 | - | - | **85 000** | BDEA/BID/BAD/FKD |
| Travaux Route Boké-Quebo | - | 31 500 | 160 500 | **192 000** | BAD |
| Aménagement Voies Express Sonfonia – Kagbélen | - | 5 500 | 5 500 | **11 000** | BND |
| Route Matoto - Enta – Dabompa T5 Sud | 37 000 | 4 003 | 7 560 | **48 563** | FKD |
| Etude et Réalisation Kankan- N'zérékoré- Yomou-Frontière Libéria | 1 800 | 61 950 | 214 634 | **278 384** | BADEA pr, APD DAO |
| Construction Ponts Kaka, Soumba, Fanyé et Dandaya | 10 535 | 9 500 | - | **20 035** | JICA |
| Réhabilitation Voiries Capitales Administratives et villes de l'intérieur | 15 714 | - | - | **15 714** | BND |
| Réhabilitation Route Mamou – Dabola – Kouroussa | - | 83 900 | 20 900 | **104 800** | UE |
| Projet de réhabilitation de bâtiments officiels (PREBO) | - | 30 000 000 | - | **30 000 00** | UE |
| Etude Echangeurs sur la Route le Prince | - | 3 500 | 3 500 | **7 000** | BND |
| Route Petit Bateau | 50 000 | 3 500 | - | **53 500** | BND |
| Construction Gare Routière à Conakry | 8 500 | 11 300 | - | **19 800** | BAD |
| Labé – Mali – kédougou (6 lots) | - | 450 000 | 810 000 | **1 260 000** | BID, FSD, GG et autres |
| Programme à haute intensité de main d'œuvre de travaux d'assainissement dans Conakry et des villes secondaires | | 48 000 000 | | **48 000 000** | UE |
| **Total** | **292 978** | **78 743 153** | **1 385 374** | **80 371 505** | |

### c) Développement du secteur des postes et télécommunications

#### Au niveau des télécommunications et TIC

Le secteur des télécommunications a connu des progrès significatifs ces dernières années. En effet, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 2% en 2005 à plus de 40% en 2010 ; soit une augmentation de 38 points de pourcentage en cinq (5) ans, ce qui est largement au dessus de l'objectif de 25% en 2010.

Dans ce secteur, le principal problème reste encore la mauvaise qualité de l'interconnexion entre les différents opérateurs. Les efforts pour améliorer l'interconnexion se poursuivront afin de faciliter la

communication entre les usagers. Aussi, au courant de l'année 2010, le Ministère des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information (MPTNTI) a finalisé et validé son « **Document de Politique et Stratégie Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication ».** Ce document a été adopté par le Gouvernement le 22 décembre 2010 et prend en compte ses préoccupations en matière de télécommunication.

L'objectif général de ce document est la contribution du secteur des technologies de l'information et de la communication/ TIC à l'atteinte des objectifs de DSRP et des OMD, à la construction d'une société de l'information inclusive et à l'insertion de la Guinée dans l'économie du savoir.

Conformément à son plan d'action, le coût total de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des TIC est estimé à 445 millions USD. Ce plan sera réajusté tous les trois (3) ans afin de prendre en compte des capacités réelles de mobilisation des ressources et l'évolution des besoins et des capacités du pays à ouvrir les nouveaux chantiers. La stratégie vise à contribuer : i) à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; ii) à la réalisation d'une croissance économique forte et durable ; iii) à la facilitation de l'accès équitable aux besoins sociaux de base ; et iv) au développement du secteur privé et à la création d'emplois pour les jeunes.

Globalement, la stratégie dans le secteur des télécommunications se résume en sept (7) grands axes qui sont : i) la mise en place d'une cyber législation et d'un cadre institutionnel approprié ; ii) le développement des compétences des ressources humaines dans le domaine des TIC ; iii) une épine dorsale mutualisée pour le transport des données, de la voix et de la vidéo ; iv) une offre de services de communications de qualité à l'échelle nationale ; v) la réforme et le développement du secteur postal ; vi) la promotion des TIC pour le développement ; vii) la coopération dynamique.

Pour concrétiser cette vision, le Gouvernement entend œuvrer avec l'ensemble des acteurs publics et privés et de la société civile, ainsi qu'avec les partenaires au développement.

**S'agissant des postes**, le Gouvernement poursuit la réforme du secteur postal en cohérence avec la politique de décentralisation et en tenant compte des nouveaux besoins liés au développement de la société de l'information. Par ailleurs, les capacités opérationnelles de l'Office Guinéen des Postes (OPG) seront renforcées afin de permettre de faire face aux mutations technologiques, d'être plus compétitif et de diversifier la gamme de ses produits pour mieux répondre aux attentes de sa clientèle et aux exigences d'un développement durable afin de : i) poursuivre la réforme du secteur postal ; ii) s'approprier les TIC ; iii) élargir le parc trans-postal pour maintenir et consolider la qualité de l'acheminement de l'intérieur ; iv) renforcer les capacités des ressources humaines.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un plan d'opérationnalisation a été élaboré. Ce plan fait ressortir les besoins estimés et sera réajusté tous les trois (3) ans afin de prendre en compte les capacités réelles de mobilisation de ces ressources.

**Tableau 14 : Couts des projets des télécommunications (en millions GNF)**

| Titre du projet | Années | | Total | Bailleurs |
|---|---|---|---|---|
| | 2010 | 2011 | | |
| Protection Centres Emetteurs de Nzérékoré\ Sonfonia | 628 | - | 628 | BND |
| Réseau Gouvernemental et Administration Electronique | 1 570 | - | 1 570 | CHINE |
| Restauration Bâtiments Postes/ Télécom | 650 | - | 650 | BND |
| **Total** | **2 848** | | **2 848** | |

**Source : Direction Nationale Programmation Pluriannuelle**

Subséquemment, la valorisation de ce potentiel de croissance permettra de dégager des ressources pour offrir des services sociaux de base de qualité.

# Chapitre 3. Amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de qualité

La population Guinéenne reste caractérisée par sa jeunesse et sa croissance rapide (3,1% par an). Améliorer son accès aux services sociaux de base demande un surcroît d'efforts. C'est pourquoi, le Gouvernement a adopté en 1991 une déclaration de Politique de Population qui a été révisée en 2002. Cette politique a pour objectif fondamental la valorisation des ressources humaines à travers des actions visant à réaliser un équilibre entre la population et les ressources disponibles. Elle traduit clairement la volonté du Gouvernement de s'attaquer aux épineuses questions de population à travers notamment la résolution de problèmes liés à l'éducation, à l'accès à la santé, à l'habitat décent, aux questions du genre, à la protection sociale, et à la lutte contre le VIH /SIDA, etc. Bref, le but de cette déclaration, est d'assurer une adéquation entre la croissance économique et la croissance démographique. Elle repose sur la reconnaissance des droits des individus, des couples et des groupes sociaux. Bien qu'il existe un cadre institutionnel, l'impact de la mise en œuvre des programmes en matière de réduction du taux de fécondité laisse à désirer. En effet, on observe une stagnation du taux de fécondité au cours de la période 1992 - 2005 (environ 5,6 enfants par femme).

Le renforcement du capital humain constitue une réponse à ces préoccupations et une condition nécessaire à l'amélioration du revenu personnel et à la croissance économique.

Le DSRP fait du renforcement du capital humain à travers l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, l'amélioration de l'accès des populations aux services de santé, la promotion sociale et de la culture, et une riposte au VIH /SIDA, un maillon essentiel de la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Pour ce faire, le Gouvernement doit absolument mobiliser les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins sociaux (éducation, santé) de plus en plus nombreux, de la population. Ainsi nous atteindrons les OMD grâce à une mise en pratique satisfaisante de la présente stratégie.

## II.3.1. Amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous

### II.3.1.1. Objectifs visés à court et moyen termes

Les objectifs de développement du système éducatif qui s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) répondent parfaitement à ceux de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Ainsi, *à l'horizon 2015,* ***la réalisation de la scolarisation universelle*** sera effective, avec ***un taux d'achèvement de 100% au primaire***.

Ces objectifs visent à i) soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ; ii) cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ; iii) élaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des secteurs informel et moderne de l'économie ; iv) qualifier la formation à travers un meilleur dispositif de gestion du système éducatif ; v) accroître l'accès à tous les niveaux

et améliorer le suivi de l'enseignement et de l'apprentissage.

Le secteur de l'éducation s'est fixé comme objectif de qualifier davantage l'offre éducative par l'amélioration de tous ses services, mais aussi d'arriver à une meilleure compréhension des droits et devoirs des citoyens par le biais d'une appropriation de la culture de la paix.

Les objectifs spécifiques se présentent comme suit :

- ✓ augmenter le budget de l'éducation dans le BND de 11,3% en 2009 à 25% en 2012[12] ;
- ✓ accroître la part du primaire dans le total des dépenses d'éducation de 37% en 2010 à 44% en 2011 pour atteindre 50% en 2015 ;
- ✓ améliorer les capacités de transfert de ressources et de responsabilités du niveau central vers les collectivités locales en vue d'assurer une meilleure gestion de l'école par les communautés à la base ;
- ✓ accroître le taux d'accès en 1ère année du primaire de 76,05% en 2010 à 80% en 2011 pour atteindre 100% en 2015 ;
- ✓ augmenter le taux d'achèvement du cycle primaire de 56,63% en 2010 à 60% en 2011 pour atteindre 100% en 2015 ;
- ✓ augmenter l'indice de parité filles/garçons au primaire de 0,81 en 2010 à 0,85 en 2011 pour atteindre 1 en 2015 ;
- ✓ accroître le taux d'alphabétisation des adultes de 35% en 2010 à 50% (dont 40% pour les femmes) en 2012 ;
- ✓ améliorer les capacités de gestion au moins 55% des administrateurs scolaires au niveau central et déconcentré d'ici 2012 ;
- ✓ construire des logements pour les maîtres éducateurs dans au moins 30% des écoles situées dans les zones d'extrême pauvreté ; et
- ✓ doter toutes les écoles primaires dans les zones d'insécurité alimentaire de cantines scolaires en vu d'augmenter le taux de fréquentation.

### II.3.1.2. Stratégies pour l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous

La politique de l'éducation se développe selon trois composantes: l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la gestion.

**Dans le cadre de l'accroissement de l'accès à l'éducation,** il sera question d'atteindre un taux d'accès en première année de 100% en 2015 pour un taux d'achèvement primaire de 60% en 2011 à travers le développement de la carte scolaire, la sensibilisation des communautés, l'incitation à la demande de scolarisation, l'amélioration du taux de rétention et la généralisation des expériences positives pour le maintien des enfants à l'école, et de la jeune fille en particulier, l'accroissement de la capacité d'accueil grâce à un programme de construction/réhabilitation d'infrastructures et d'équipements scolaires, la normalisation des écoles à cycle incomplet, l'amélioration de la pratique des classes multigrades et la réduction progressive de la double vacation dans les zones de forte concentration

[12] Contre une moyenne sous régionale qui oscille entre 25 et 30) pour atteindre 40% en 2015 (norme fixée aux pays membres de l'UNESCO

démographique.

Etendre le programme de cantines scolaires aux écoles situées dans les zones à faible taux brut de scolarisation et en insécurité alimentaire. Cela contribuera à augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité et à réduire les inégalités entre garçons et filles dans les écoles.

**Au niveau de l'amélioration de la qualité,** les actions à mener devront être mieux ciblées et orientées vers la qualification des apprentissages visant à former des élèves et étudiants aptes à s'insérer dans la vie active. Les approches pertinentes des projets éducatifs (formation initiale et continue des enseignants, apprentissage et leur suivi-évaluation, réformes auriculaires, production/acquisition de manuels et matériels didactiques) seront capitalisées et exploitées en un système cohérent et soutenable ayant un impact réel dans la salle de classe.

**Dans le domaine du renforcement de la gestion,** la stratégie vise à **r**ehausser le financement public du secteur de 2% en 2009 à au moins 4% du PIB en 2012. Pour atteindre l'objectif d'une scolarisation primaire universelle de qualité, la part du budget de l'État consacrée à l'enseignement élémentaire sera relevée à 50 % des dépenses courantes de l'éducation, d'ici 2015.

Les options stratégiques adoptées pour atteindre les objectifs ci-dessus définis sont les suivantes :

- ✓ la consolidation des progrès de l'éducation de base par l'amélioration de la couverture et de la rétention, de la qualité des apprentissages et la correction des disparités à tous les niveaux ;
- ✓ le développement de mécanismes de régulation des flux entre les différents paliers du système éducatif par : (i) un arbitrage conséquent entre quantité et qualité; (ii) l'introduction de la formation professionnelle de courte durée à la fin du primaire et du premier cycle du secondaire ;
- ✓ l'amélioration de la qualité des futurs maîtres du primaire par le biais de l'application rigoureuse des normes de recrutement et de certification dans les ENI et par l'implantation de modules de formation rénovés ;
- ✓ l'intensification de la formation d'enseignants polyvalents du secondaire en s'inspirant des expériences réussies dans la formation initiale des maîtres du primaire et la formation d'enseignants et chercheurs de qualité en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement technique professionnel et de l'enseignement supérieur ;
- ✓ la capitalisation et la généralisation des expériences réussies en matière de participation communautaire dans la gestion de l'école et de planification du développement de l'éducation au niveau déconcentré ;
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan sectoriel de renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une transformation plus efficace des intrants en résultats ;
- ✓ l'intensification de la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- ✓ l'application effective des statuts particuliers de l'éducation ; et
- ✓ l'introduction de l'enseignement du VIH/SIDA dans le curricula de l'éducation nationale (primaire, secondaire, technique et universitaire).

Par ailleurs, dans l'optique du changement qualitatif du système éducatif, le Gouvernement s'engage à améliorer le fonctionnement du système éducatif en vue de l'atteinte des objectifs d'une éducation de qualité à tous les niveaux. Pour ce faire, les objectifs poursuivis sont : (i) le renforcement des dispositions pratiques pour un service administratif et pédagogique adéquat en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement /apprentissage ; (ii) la poursuite du renforcement de la moralisation et de la crédibilisation des examens nationaux en vue de l'instauration d'une culture de l'effort personnel chez l'élève et chez l'enseignant, (iii) la promotion et le renforcement de l'éducation civique en milieu scolaire, non formel et dans les communautés en vue d'asseoir une culture citoyenne.

**Concernant le renforcement des dispositions pratiques pour un service administratif et pédagogique adéquat en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement / apprentissage**, il s'agira de :

- ✓ doter les services centraux et déconcentrés de moyens matériels et financiers adéquats leur permettant d'assumer leurs missions respectives, notamment le contrôle, le suivi et l'encadrement des enseignants et des administrations scolaires ;
- ✓ doter les établissements scolaires en intrants indispensables (fournitures à usage collectif, manuels scolaires et guides, brochures de programmes d'études et de code de conduite) ;
- ✓ rendre fonctionnelles les infrastructures scolaires endommagées ou en état de dégradation avancée en vue d'augmenter les capacités d'accueil ;
- ✓ équiper les locaux achevés et mis à disposition pour les rendre fonctionnels ;
- ✓ doter les établissements scolaires en mobiliers complémentaires pour l'installation des nouveaux élèves et le remplacement des mobiliers défectueux et;
- ✓ d'assurer la prise en charge salariale des nouveaux enseignants postés, continuer le processus d'assainissement du fichier des effectifs de l'éducation et procéder à un redéploiement immédiat des personnels afin de couvrir les besoins sur l'étendue du territoire national et répondre à l'exigence «un maître pour une classe au primaire et 18h hebdomadaire par professeur au secondaire».

**S'agissant de la poursuite et du renforcement de la moralisation et de la crédibilisation des examens nationaux en vue de l'instauration d'une culture de l'effort personnel chez l'élève et chez l'enseignant**, il s'agira de :

- ✓ réunir les conditions optimales indispensables du point de vue matériel, logistique et financier pour le bon déroulement des évaluations nationales ;
- ✓ poursuivre la formation des enseignants en évaluation des apprentissages ;
- ✓ mener des activités de sensibilisation des différents acteurs, pour un ancrage des valeurs intrinsèques de probité, de mérite et d'équité en matière d'évaluation.

**Au niveau de la promotion et du renforcement de l'éducation civique en milieu scolaire, non formel et dans les communautés en vue d'asseoir une culture de citoyenneté**. Il s'agira spécifiquement:

- ✓ de mener une sensibilisation des citoyens à la culture de la paix avant, pendant et après les élections ; et
- ✓ de poursuivre la vulgarisation du Code de Conduite en milieu scolaire pour éradiquer la violence et toute autre forme de délinquance.

Un ensemble de stratégies opérationnelles devront être appliquées de façon synergique pour permettre l'atteinte des objectifs ainsi visés, trois axes stratégiques sont incontournables ; à savoir : (i) la relance dans les meilleurs délais du Programme Sectoriel de l'Education (PSE) ; (ii) l'allocation de ressources suffisantes en tenant compte des priorités identifiées ; et (iii) la mobilisation des partenaires sociaux autour de l'école.

L'ensemble des acteurs et partenaires du système éducatif doivent être étroitement impliqués et responsabilisés dans la mise en œuvre de ces stratégies.

**S'agissant de l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans le secteur de l'Education,** 62 actions à mettre en œuvre à court et moyen termes, assorties d'échéances et de responsabilités ont été développées autour de cinq composantes.

*Composante 1: Renforcer le cadre normatif, l'effectivité des règles et les responsabilités en matière de gestion des ressources humaines de l'Education*.
Les actions proposées visent à:

- ✓ renforcer la cohérence du cadre de gestion et en clarifiant les rôles et responsabilités, et
- ✓ garantir l'effectivité des règles par un renforcement des dispositifs de contrôle, la mise en place de mécanismes d'imputabilité et l'implication des partenaires sociaux

*Composante 2 : Faire revenir les enseignants dans les classes et renforcer l'objectivité et la rationalité des critères d'affectation.*
Les actions programmées visent à :

- ✓ redéployer les enseignants non affectés dans les classes au profit des zones déficitaires sur la base de règles objectives et équitables ;
- ✓ définir et faire appliquer les règles, les procédures et les critères pour rationaliser les affectations et les mutations, dans le cadre d'un mouvement de personnels régulé et périodique ; et
- ✓ poursuivre la restructuration déjà réalisée au niveau des IRE, DPE et DCE jusqu'au niveau central et des écoles pour permettre la réaffectation dans les classes de tous les enseignants en excédent dans ces structures par rapport à la nouvelle architecture des postes.

*Composante 3 : Améliorer le recrutement et les modalités d'affectation des nouveaux enseignants.*
Les actions programmées visent à :

- ✓ relever le niveau de qualité des futurs enseignants par une plus grande sélectivité aux ENI ;
- ✓ planifier les recrutements annuels aux ENI et à l'ISSEG en fonction de l'estimation faite des besoins réels ; estimation qui doit être postérieure aux divers redéploiements possibles ;
- ✓ intégrer progressivement les nouvelles recrues en fonction des besoins réels et dans le seul cadre des emplois ouverts au Budget ; et
- ✓ rendre la filière enseignante plus attractive.

*Composante 4 : Mettre en place un système d'information rationnalisé, cohérent et performant*.
Les actions programmées visent à :

- ✓ rendre disponible une base de données des personnels exhaustive, intégrant tous les niveaux d'éducation, régulièrement mise à jour et en harmonie avec les autres sources de données du ministère ; et
- ✓ harmoniser les données de la Solde, du FGA et de la DRH du MEPU-EC.

*Composante 5.Prendre en compte le mérite et la performance*.
Les actions prévues tendent à :

- ✓ valoriser les enseignants qui accomplissent leur service dans les zones difficiles ;
- ✓ reconnaître et valoriser les performances des enseignants et administrateurs méritants ;et
- ✓ permettre aux enseignants de vivre essentiellement de leur salaire.

**Par ailleurs, au niveau de l'enseignement supérieur** on note un grand déséquilibre entre le nombre élevé de diplômés et les possibilités d'emplois existantes sur le marché. C'est pourquoi, les IES ont accordé une place importante à la rénovation curriculaire dans leurs plans de développement institutionnel.

C'est ainsi que dans le cadre du Programme Education Pour Tous (PEPT) d'importantes actions ont été engagées pour relever la qualité des formations dispensées aux étudiants et améliorer le régime des études, des programmes et des méthodes de formation dans le cadre du système Licence Master Doctorat (LMD).

Les efforts de rénovations curriculaire ont été accompagnés par d'intenses activités de formation et de perfectionnement des enseignants, la modernisation des laboratoires et des équipements scientifiques, le renforcement des services de bibliothèque et de scolarité, la dotation des institutions en ouvrages et en matériels informatiques. Plusieurs Institutions d'Enseignements Supérieurs (IES) disposent aussi d'un accès internet. Un fonds de recherche et d'innovation (FRI) a été mis en place en faveur des enseignants chercheurs des différentes institutions.

Dans la recherche de solutions d'amélioration de l'efficacité interne et externe, de la qualité et de la pertinence des programmes de formation, le Département en charge de l'enseignement supérieur s'est fixé pour la période 2011-2015 les objectifs suivants:

- ✓ améliorer les infrastructures universitaires ;
- ✓ renforcer les capacités techniques et pédagogiques des IES ;

- ✓ mettre en place un mécanisme de contrôle de qualité et des normes au niveau des IES ;
- ✓ promouvoir la recherche scientifique ;
- ✓ améliorer le contenu des programmes afin de rendre plus compétitifs nos diplômés ;
- ✓ renforcer et diversifier la coopération ;
- ✓ renforcer la prise en compte du genre et équité dans la gestion des IES et centres de recherche; et
- ✓ engager la réforme du financement de l'enseignement supérieur.

## II.3.2. Amélioration de l'accès des populations aux services de santé et de nutrition, notamment des pauvres

### II.3.2.1 Objectifs pour 2015

La Guinée a adhéré à la stratégie mondiale « Santé pour Tous ». C'est pourquoi, la politique sanitaire nationale repose fondamentalement sur la stratégie des soins de santé primaire adoptée par l'OMS en 1978. Elle s'appuie sur l'intégration harmonieuse des soins curatifs, préventifs et promotionnels, la promotion de la santé individuelle, familiale et communautaire, la participation de la communauté à la conception, au financement, à l'exécution et à l'évaluation des actions de santé.

L'objectif général est d'assurer à tous les hommes et femmes vivant sur le territoire national, sans barrière géographique, économique et socioculturelle, des services de santé de qualité. Il s'agit donc de mettre en place, d'ici 2015, un système de santé accessible et capable de répondre aux besoins de santé de la population.

Les objectifs spécifiques ont pour horizon 2015

Conformément à la volonté du Gouvernement d'atteindre les OMD. Il s'agira de :

- ✓ réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 177 pour 1000 à 90 pour 1000 de 2005 à l'an 2015 ;
- ✓ réduire la mortalité des enfants de moins de 1 an de 98 pour 1000 à 50 pour 1000 de 2005 à l'an 2015, et ;
- ✓ réduire la mortalité maternelle de 980 pour 100 000 naissances vivantes à 220 pour 100 000naissances vivantes de 2003 à 2015 ;
- ✓ maintenir la séroprévalence au VIH/SIDA inférieure à 1,5% en 2015 ;
- ✓ réduire de 40% la mortalité spécifique due au paludisme de 2005 à l'an 2015 ;
- ✓ réduire de 50% la mortalité spécifique de la tuberculose de 2003 à l'an 2015 ; et
- ✓ réduire la prévalence du retard de croissance de 26% à 13% chez les enfants de moins de 5 ans de 2005 à l'an 2015.

### II.3.2.2. Objectifs pour 2011

Pour 2011, le Gouvernement se propose d'améliorer un certain nombre d'indicateurs de façon à rendre les soins de santé accessibles au plus grand nombre. Il s'agit de :

- ✓ porter le taux de couverture vaccinale des enfants au pentavalents à 90% contre 85% en 2009 ;

- ✓ atteindre pour le taux de la première consultation pré natale (CPN) 90% contre 88,2% en 2007 ;
- ✓ porter les taux de dépistage de la tuberculose à 64% et le taux de succès à 80% ;
- ✓ améliorer l'offre des services de prévention des IST, infections sexuellement transmissibles ;
- ✓ porter la proportion de formation sanitaire disposant les effectifs de personnel requis à 60%;
- ✓ porter le taux de disponibilité en médicaments traceurs des formations sanitaires de base à 80% en 2011.

### II.3.2.3. Contraintes

**Au niveau de l'amélioration de la couverture géographique et de la qualité des soins de santé, l**es actions porteront sur les infrastructures principalement, les formations sanitaires de base, postes et centres de santé. Le renforcement de cette politique passe par l'extension du paquet minimum d'activités (PMA) en y intégrant la fourniture adéquate et régulière des consommables, des médicaments essentiels (ME) génériques et vaccins**.**

Dans cette composante, le nombre d'infrastructures de base a peu évolué au cours de la période ; les centres de santé sont passés de 399 en 2007 à 410 en 2009.

**S'agissant de la disponibilité de médicaments :** au cours de la période 2002 à 2004, on constate une certaine amélioration de l'accessibilité au niveau de la couverture du pays par les pharmacies privées. Cette amélioration s'est traduite par une augmentation de 274 dont 61 à l'intérieur du pays contre 256 pharmacies existantes avec seulement 59 installées à l'intérieur du pays.

Malgré les améliorations enregistrées, on note une nette insuffisance de couverture géographique des populations des zones défavorisées : 13 Préfectures sur 33 ne sont pas couvertes en pharmacies privées. Il est à noter que l'intérieur du pays enregistre seulement 22,3% des pharmacies privées pour près de 82% de la population nationale.

**Dans le cadre du financement du système de santé,** on peut noter quatre sources principales: l'Etat, les collectivités locales, les populations et les PTF.

Le financement des populations concerne : i) la participation communautaire dans la réalisation des infrastructures sanitaires ; ii**)** le système de recouvrement des coûts dont le produit est utilisé pour le fonctionnement des établissements de soins ; iii) le rachat des produits pharmaceutiques ; iv**)** la motivation du personnel ; v**)** les dépenses d'entretien et de maintenance ainsi que le rachat des outils de gestion.

Les tarifs appliqués dans les établissements sanitaires visaient à favoriser l'accessibilité financière aux soins de qualité. Ceci afin d'atteinte l'objectif ''Santé pour Tous''.

L'achat des médicaments essentiels à partir des recettes propres des structures est devenu inefficace. Cette situation crée des ruptures qualitatives et quantitatives de molécules, de longues durées, dans les centres de santé et dans les hôpitaux.

Les subventions de l'Etat sont irrégulières, insuffisantes et difficiles à décaisser. Ainsi, pour pallier cet état de fait, les structures ont, de façon unilatérale, fixé des tarifs plafonds à 8.000 GNF dans les Centres de santé et 90.000 GNF dans les hôpitaux préfectoraux depuis septembre 2005.

Si cette approche améliore les recettes des structures et leur approvisionnement en médicaments essentiels, elle a l'inconvénient d'augmenter l'exclusion des pauvres dans l'utilisation des services. La détérioration du pouvoir d'achat des ménages et la rupture de médicaments dans les formations sanitaires ont réduit la performance de cette approche dans le financement de la santé.

**S'agissant de la disponibilité des ressources humaines,** on enregistre actuellement un déficit au niveau de certaines catégories socioprofessionnelles dont les sages-femmes, les techniciens de laboratoire, les aides de santé, les infirmiers spécialisés et les médecins spécialistes.

On note surtout une disparité dans la répartition des effectifs, avec une pléthore dans les zones urbaines.

## II.3.2.4. Mesures envisagées

Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes sont envisagées:

**Au niveau de la vaccination :** i) l'intégration des vaccins antiamarils et anti-hépatite B dans le programme élargi de vaccination (PEV) de routine et de mise en place des mesures spécifiques permettant de couvrir les zones pauvres et enclavées, avec la vaccination de porte-à-porte ; ii) la mise en œuvre de la stratégie « Atteindre Chaque District » (ACD) ; iii) l'introduction du vaccin contre la grippe AH1N1 dans le PEV de routine .

**Au niveau de la lutte contre la tuberculose** : i) la poursuite de l'amélioration des services de traitements sous supervision directe (en anglais DOTS) de qualité dans l'ensemble du pays ; ii) la poursuite du test VIH aux malades tuberculeux ; iii) la mise en place de l'approche pratique santé respiratoire et iv) le renforcement de la participation communautaire.

**Au niveau de la lutte contre le VIH/SIDA** : i) le renforcement des capacités des structures sanitaires ; ii) l'établissement des contrats de prestations de service entre le Programme national avec des ONG et les Associations communautaires pour des activités de communication pour le changement de comportement ; iii) l'établissement des contrats avec les partenaires techniques et financiers, et iv) la mise en place d'un plan de gestion de stocks et d'approvisionnement en médicaments et réactifs.

**Au niveau de la santé de la reproduction:** i) procéder à l'extension des services SONU (soins obstétricaux et néonataux d'urgence) dans les formations sanitaires de base et SONUC (soins obstétricaux et néonataux complets) dans les hôpitaux de référence ; ii) faciliter la référence des femmes en grossesse aux hôpitaux pour assurer la prise en charge adéquate des complications liées à la grossesse, à l'accouchement ; iii) améliorer le niveau des plateaux techniques dans les structures de référence ; iv) mettre en place des mesures d'accompagnement par les subventions pour la gratuité des accouchements et des césariennes.

Il convient aussi de signaler que d'autres mesures comme :

- ✓ la création des services pour le traitement des maladies spécifiques à chaque région ou préfecture;
- ✓ l'organisation et la prise en compte de la médecine traditionnelle ;
- ✓ la mise en place des dépôts pharmaceutiques dans les régions pour faciliter l'approvisionnement ;
- ✓ le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- ✓ l'adoption et l'application du statut particulier de la santé. ; et
- ✓ la décentralisation de la gestion des ressources humaines de la santé.

**Au niveau de l'accessibilité financière**

**1) Par rapport au financement de l'Etat**

- ✓ poursuivre la mise en place des fonds d'indigence qui constituent une forme de soutien accordée par l'Etat aux couches les plus pauvres communément appelées indigents en vue de favoriser leurs accès aux services de soins de qualité. Cette forme d'assistance est basée sur les subventions destinées directement aux structures de soins en vue de la prise en charge effective des indigents ; et
- ✓ rehausser le niveau de financement de la santé par l'Etat et renforcer les mécanismes de gestion de la subvention pour plus de transparence afin de favoriser l'atteinte effective des ressources aux bénéficiaires.

Au cours de l'année 2006 avec l'appui du PNUD, une étude a été réalise sur la base des modèles de simulation développé par le millenium Project pour estimer les coûts de chaque intervention pour l'atteinte des cibles des OMD à l'Horizon 2015.

**Tableau 15 : Récapitulatif des Coûts des interventions 2005 à 2015**

| Composante | Coût total en millions USD | Coût per capita/an |
|---|---|---|
| Système de santé | 333,9 | 2,54 |
| Santé Infantile | 258,2 | 1,98 |
| Santé Maternelle | 179,9 | 1,22 |
| Prévention Malaria | 32,3 | 0,26 |
| Traitement Malaria | 178, 7 | 1,46 |
| Tuberculose | 25,3 | 0,21 |
| VIH/SIDA | 40, 3 | 0,31 |
| **Total** | **1 048,5** | **7,99** |

**Source : Rapport OMD 2006**

Pour atteindre les cibles des OMD à l'horizon 2015, un montant de 1.048,5 milliards est nécessaire pour la mise en œuvre des interventions sanitaires. Ce montant correspond à peu près à 8 $ par habitant et par an.

Le financement du secteur de la santé est confronté à des difficultés énormes. Les dons de la communauté internationale sont inférieurs aux inscriptions budgétaires. Si les recettes fiscales sont en hausse, celles non fiscales chutent de jour en jour. L'État a donc des difficultés à mobiliser des fonds pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En dépit de cette situation, les apports actuels sont de l'ordre :

- ✓ 60 millions de dollars du Fonds mondial dans 5ans pour la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA ;
- ✓ 13 millions de dollars du l'UNFPA dans 5 ans pour la santé maternelle ;
- ✓ 17 millions de dollars de l'UNICEF dans 5 ans pour la santé infantile ;
- ✓ 25 millions de dollars de la Banque mondiale dans 5 ans pour la mortalité maternelle et la mortalité infantile ; et
- ✓ 10 millions de dollars par an sur les ressources budgétaires.

**Tableau 16 : Porte feuille de l'USAID et de l'UE(en milliers $ US)**

| Titre des Projets et Programmes | BUDGET | | Bailleurs |
|---|---|---|---|
| | 2010 | 2011 | |
| Programme VIH/SIDA | 2 000 | 2 000 | USAID |
| Programme Santé Maternelle et Infantile | 2 500 | 2 500 | USAID |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Programme Santé de la Reproduction et Planning Familial | 3 000 | 3 000 | USAID |
| Amélioration de la sécurité nutiritionnelle urbaine (ASANU) | 3 735 | 2 912 | UE |
| **Total** | **11 235** | **10 412** | |

**Source : USAID et UE**

**2) S'agissant des Fonds PPTE**

- ✓ les Fonds PPTE serviront à compléter les financements disponibles pour la réalisation des mesures envisagées.

**3) Par rapport aux mutuelles de santé**

- ✓ le système d'assurance maladie (SAM) est basé sur un mécanisme qui vise à offrir la possibilité aux populations de bénéficier des soins sous diverses formes dont les cotisations auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale, les services d'assurance-maladie offerts par les compagnies d'assurance et les mutuelles de santé.
- ✓ la mise en place de l'Assurance maladie obligatoire pour les travailleurs du secteur public ; et
- ✓ le développement de mutuelles de sante au niveau communautaire et au niveau des principales corporations

## II. 3.3 Amélioration de l'accès des populations du milieu rural et périurbain aux services énergétiques

Le milieu rural Guinéen où vivent plus de 60% des populations les plus pauvres est caractérisé par un taux d'électrification particulièrement faible qui ne dépasse guère 2%.

A ce jour, au niveau de l'ensemble du pays, 16 localités rurales sont dotées d'installations électriques ouvrant ainsi des opportunités pour le développement de nombreuses activités économiques et sociales (petite menuiserie, vidéo clubs, télé centres etc..). Ces effets économiques sont accompagnés d'effets sur la protection de l'environnement en termes d'utilisation du bois de chauffe bien qu'il soit difficile d'en déterminer le poids.

L'objectif visé par le Gouvernement est de doter chacune des 304 CRD d'une unité électrique. Pour y arriver les mesures suivantes sont nécessaires :

- ✓ soutenir le Bureau d'électrification rurale décentralisée (BERD) ;
- ✓ promouvoir l'initiative privée dans le secteur ; et
- ✓ explorer d'autres sources d'énergies notamment les énergies propres ou non polluantes.

## II.3.4. Amélioration de l'accès à l'eau potable

L'objectif visé pour 2010 était de porter le taux d'accès à l'eau potable à 90% au niveau national; à 92,8% en milieu urbain et à 77,9% en zone rurale; mais à cause des difficultés de financement du secteur, les résultats n'ont pas été atteints.

En se fondant sur les conclusions de l'étude qui a permis l'élaboration du Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement (PNAEPA), on se rend compte que l'objectif d'un taux d'accès à l'eau potable pour 77, 9% des ménages en zone rurale en 2010 est difficilement réalisable ; ce taux étant actuellement de 67,1% selon les données de l'ELEP.

Il reflète, cependant, une grande amélioration par rapport à la dernière enquête (QUIBB 2002) qui avait établi le taux d'accès à l'eau potable en zone rurale à 52,8% et à 62,3% au niveau national.

Les efforts du Gouvernement devront porter durant la période 2010-2011 sur la mise en œuvre du Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement (PNAEPA qui se fixe pour objectif de réduire de moitié, en 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable en faisant passer le taux de desserte de 42,25% à 71,12%.

## II.3.5. Amélioration de l'habitat et des services d'assainissement

La vision stratégique de la politique nationale de l'habitat est la création d'un cadre de vie sain et sécurisé par la promotion d'un habitat répondant aux besoins des populations dans une perspective de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable.

Cette vision se fonde sur un diagnostic approfondi des problèmes d'habitat en Guinée et s'inscrit dans les cadres stratégiques internationaux et nationaux.

Il s'agit des OMD formulés en 2000 notamment l'objectif 7 relatif à la réalisation d'un environnement durable et la cible 11 visant d'ici 2020, l'amélioration sensible de la vie d'au moins 100 000 000 habitants vivants dans les taudis. Dans ce cadre, l'indicateur 32 porte sur la «proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements».

Au niveau national, l'objectif défini par la Politique Nationale de l'Habitat ( PNGHG) est l'amélioration des conditions de vie de 75% des Guinéens vivant dans les taudis, et l'augmentation de manière substantielle de la proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.

Le Gouvernement de la République de Guinée, sous l'égide du Ministère en charge de l'Urbanisme et de la Construction, s'est doté d'un document de vision prospective de l'habitat – PNHG - couvrant la période 2010 - 2021. La PNHG s'inscrit dans une dynamique de vision prospective et repose sur quatre grandes orientations, à savoir :

### a) Développement spatial et foncier

L'orientation stratégique en matière de développement spatial et foncier, s'articule autour de l'équilibrage entre les centres urbains et ruraux, et le renforcement du pouvoir de régulation du système foncier pour mieux conduire le développement spatial des territoires.

La mise en œuvre de cette orientation stratégique est sous-tendue par les axes d'intervention suivants:

- ✓ la maîtrise de la planification et du développement de l'espace national ;
- ✓ la maîtrise de la planification et le développement de l'espace urbain.

### b) Habitat neuf et son financement

Concernant l'habitat neuf, l'orientation majeure porte sur la mise en place de mécanismes synergiques adaptés à l'approche de production à grande échelle de logements décents à des coûts abordables, pour faciliter l'accès au plus grand nombre de Guinéens.

Dans ce domaine, les axes d'interventions du Gouvernement se focaliseront sur :

- ✓ la mise en place d'un dispositif règlementaire, adoption et application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- ✓ la création d'une banque spécialisée dans le financement de l'habitat ; adoption des statuts du Fonds National de l'Habitat; renforcement des réseaux de microcrédits au bénéfice des populations ; Promotion de la bancarisation des revenus des ménages ;
- ✓ la mise en place de mécanismes de maîtrise des coûts de production et de financement de l'aménagement viabilisé par le Fonds National de l'Habitat ;
- ✓ la mise en place de mesures incitatives pour la production de terrains viabilisés et de logements, par le secteur privé, les ONG et des collectivités ;
- ✓ la mise à disposition de plans type au profit des ménages à revenus faibles et moyens.

### c) Habitat précaire et financement de sa résorption

La stratégie consiste à l'éradication des taudis et autres habitats précaires des centres urbains, par la restructuration urbaine et la régularisation foncière, ainsi que par la dotation en équipements urbains. Cette orientation intègre la lutte contre la pauvreté, par l'amélioration de la qualité de l'ensemble du tissu urbain et des conditions de vie des populations des sites concernés. L'ensemble des opérations initiées dans ce sens, devrait permettre de résorber complètement l'habitat irrégulier à Conakry d'ici 2021 et de réduire de 50% les quartiers irréguliers dans les autres villes.

Les axes d'intervention de cette orientation porteront sur :

- ✓ la rénovation et la réhabilitation des zones d'habitations des quartiers anciens ;
- ✓ l'aménagement de sites de relogements ;
- ✓ l'amélioration de la sécurité foncière des logements occupés par les familles pauvres des quartiers irréguliers ;
- ✓ l'informatisation du cadastre, établissement de plans fonciers et immatriculation collective des sites concernés ;
- ✓ la formation des habitants des zones urbaines irrégulières dans des métiers;
- ✓ le développement du microcrédit à l'intention des populations démunies ;
- ✓ l'accès à des financements subventionnés aux familles démunies ; et
- ✓ l'intégration de ces populations pauvres des établissements irréguliers, dans les processus de prise de décisions sur le développement de la ville.

### d) Gouvernance du secteur de l'habitat

L'orientation majeure de ce thème se focalise sur la construction d'une architecture institutionnelle, dont l'ensemble des entités sera renforcé et équipé. Il s'agit, en l'occurrence, de conforter la démocratie, l'Etat de droit, la transparence dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier. Ce qui passe par le renforcement de la qualité du service public, la gouvernance judiciaire, la décentralisation et le dialogue social.

Ainsi, cette orientation s'appuie sur une série d'interventions dont les axes principaux sont :

- ✓ l'amélioration du cadre institutionnel de gestion du secteur ;
- ✓ la mise à jour du cadre législatif et réglementaire ;
- ✓ la mise en place d'un Plan de formation des acteurs institutionnels ;
- ✓ l'instauration d'un système de Contrôle, Inspection, audits et sanctions dans les services ; et
- ✓ la déconcentration effective des procédures d'accès à la propriété et au permis de construire.

A cet effet, les interventions proposées pour l'année 2011 sont : la continuation de la mise en œuvre du Troisième Projet de Développement Urbain (PDU3) et des axes stratégiques de la politique nationale de l'habitat.

**Sur le plan de l'habitat et du logement :** i) l'organisation des Etats Généraux sur le foncier en Guinée ; **ii)** l'identification et l'immatriculation des réserves foncières à Conakry, Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré ; iii) la mise en place d'un système d'informations foncières et cadastrales en vue de l'amélioration de la mobilisation des ressources locales et la sécurisation de l'accès à la propriété ; vi) l'établissement de plans fonciers pour la sécurisation des ménages pauvres propriétaires pour 2 Communes de Conakry ; v) restructuration de trois quartiers pauvres à Conakry et la régularisation du statut de propriété et d'occupation des ménages notamment les plus pauvres, vi)l'amélioration des taudis dans les villes à grande densité, vii) la construction d'une unité test de logements sociaux à Conakry (Etudes), (viii) la mise en œuvre d'opérations d'aménagement concerté dans deux lotissements périphériques de la Guinée.

**Sur le plan de l'assainissement, les mesures porteront sur: i)** l'assainissement des eaux pluviales de la ville de Conakry pour protéger les populations et leurs biens notamment dans les zones d'habitat sous-équipées, ii) l'assainissement des quartiers pauvres à Conakry et dans les villes secondaires par une forte implication de la population et du secteur privé, et iii) la gestion des eaux usées et des ordures ménagères.

**Sur le plan institutionnel,** il sera question de la **i)** mise en place de la Banque de l'habitat et de l'opérationnalisation du fonds national de l'Habitat, et ii) le renforcement des capacités du secteur de l'urbanisme et de l'habitat.

**Tableau 17 : Coûts des projets dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat de 2010 à 2012 (en millions GNF).**

| Titre du Projet | Années | | | Total | Bâilleurs |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2010 | 2011 | 2012 | | |
| **Urbanisme et Habitat** | | | | | |
| Application Schéma Directeurs Villes | 1 400 | 2 434 | 1 291 | **5 125** | BND |
| Troisième Projet Eau-Assainissement | 15 150 | 8 500 | - | **23 650** | IDA |
| Troisième Projet de Développement Urbain (Phase 2) | 29 400 | 34 000 | - | **63 400** | IDA |
| Reconstruction Zones Sinistrées | 14 614 | 3 000 | 3 000 | **20 614** | BID |
| Recensem. Protect/ Immatric. Domaines R. Foncières | 49 | 809 | 539 | **1 397** | BND |
| Rénovation, Construction et Equipement du Bâtiment , | - | 5 000 | - | **5 000** | BND |
| Réhabilitation et Bitumage Tronçons de Routes Conakry | 150 | 2 000 | - | **2 150** | BND |
| Reconstruction Infrastructures Sociales Zones Frontalières Sud | 13 500 | - | - | **13 500** | BID |
| Réhabilitation Bâtiments Publics détruits lors des grèves | - | 10 000 | 25 000 | **35 600** | UE |
| Désenclavement Quartiers de Conakry | 126 | 11 939 | - | **12 065** | BND |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Ouverture de Transversales de T5 nord- T14( Travaux de Bornage) | 9 121 | 8 000 | - | **17 121** | BND |
| Infrastructures/Equipements Ministère Défense Nationale | 186 530 | - | - | **186 530** | BND |
| Assainissement Moussoudougou | 25 000 | - | - | **25 000** | BADEA |
| Réhabilitation de Voiries des Quartiers de hamdallaye,Dar Salam et Cité de l'Air | 25 000 | 2 150 | 15 000 | **42 150** | BND |
| Aménagement Enclaves Frontières (Boké, Koundara, Siguiri, Kankan, Lola, Gueke, Faran.Foreca.) | 3 500 | 4 450 | - | **7 950** | CEDEAO/BAD/AFD |
| **Total** | **334 140** | **109 893** | **23 717** | **467 750** | |

**Source : la Direction Nationale Pluriannuelle des Investissements**

## II.3.6. Protection sociale

Les mesures de protection sociale sont un élément essentiel de la vie, étant donné le risque inévitable et les vulnérabilités de l'existence humaine. La protection sociale est définie comme des initiatives privées (formelles et informelles) et publiques qui relient les hommes et les femmes aux marchés du travail, réduisent l'exposition des personnes aux risques, et améliorent leur capacité à se protéger contre les risques et la perte de revenus qui menacent leur bien-être présent et futur. Les mesures de protection sociale comprennent généralement les politiques et programmes du marché du travail, l'assurance sociale (pensions, chômage et assurance-maladie, etc.), l'aide sociale et les filets sociaux, ainsi que les interventions ciblées visant à promouvoir l'accès aux services par les communautés et les ménages pauvres. Les réseaux familiaux, les associations communautaires et religieuses, les compagnies d'assurance privées et le secteur public à travers les politiques et programmes de protection sociale, jouent un rôle crucial dans la gestion des risques et apportent des réponses aux chocs inévitables et souvent aléatoires de la vie.

L'Union africaine a lancé "l'Appel à l'action" de Livingstone en 2006, appelant tous les pays africains à disposer d'un socle élémentaire de programmes de protection sociale.

En matière de promotion féminine, il s'agira de la réalisation à court et à moyen termes d'actions prioritaires pour la période 2011 – 2012. Ce sont entre autres de :

- ✓ l'harmonisation de la Politique Nationale Genre avec celle de l'Union Africaine et sa Finalisation
- ✓ la réalisation d'une étude diagnostique sur le financement du genre ;
- ✓ la création et le renforcement des capacités des divisions genre dans tous les départements ministériels ;
- ✓ le renforcement des capacités des services statistiques et de planification en matière de genre ;
- ✓ le renforcement de la capacité de coordination du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ;
- ✓ le renforcement des capacités du Groupe Thématique Genre
- ✓ l'élaboration d'un plan d'action multisectoriel de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre,
- ✓ la vulgarisation et la dissémination des textes d'application de la Loi/ L010/ AN du 10 Juillet 2000 portant Santé de la Reproduction ;
- ✓ la signature du projet de Déclaration interdisant la pratique de l'excision
- ✓ l'adoption, la promulgation et la vulgarisation du projet du Code civil révisé ;
- ✓ la promulgation du projet de Loi sur la Parité entre Homme et Femme ;
- ✓ la mise en œuvre du Programme National Intégré d'Alphabétisation des Femmes ;

- ✓ le renforcement des capacités des femmes en gestion de micro crédit ;
- ✓ l'augmentation du Fonds National d'Appui aux Activités Economiques des Femmes
- ✓ la poursuite de la construction et de l'équipement des centres d'appui à l'autopromotion féminine
- ✓ la création d'un Fonds de Solidarité Nationale
- ✓ l'élaboration d'une stratégie d'accélération de la mise en œuvre des Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 ;
- ✓ la création d'un Fonds pour la mise en œuvre du Plan Stratégique 2009 – 2013 de mise en œuvre des Résolutions sus mentionnées.

### II.3.7. Promotion de la culture

L'accès des populations à la culture est considéré par le Gouvernement comme une exigence pour la mise en œuvre de sa politique de développement. Dans cet ordre d'idée, la valorisation du patrimoine culturel national devient un impératif dont la réalisation nécessite, en priorité, un inventaire général du patrimoine culturel et la construction d'infrastructures et d'équipements culturels.

# PARTIE III - MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

## Chapitre 1. Mise en œuvre de la SRP

La mise en œuvre, le suivi et l''évaluation constituent les étapes les plus importantes dans l'atteinte des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a mis en place un système d'informations basé sur le suivi et l'évaluation de la pauvreté et l'élaboration d'une matrice du suivi des actions de la SRP.

### III.1.1. Principes directeurs et rôles des acteurs

Le DSRP étant le socle des négociations entre le Gouvernement et les partenaires au développement, il est régi par les mêmes principes directeurs que le DSRP2 à savoir : la participation, la proximité, le faire-faire, la transparence, la pertinence, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité, la synergie, la création d'emplois notamment en faveur des pauvres et des jeunes, le développement durable et la justice sociale.

L'Etat, les partenaires au développement ainsi que les autres acteurs assureront leurs responsabilités respectives à travers:

i) l'application des procédures de décaissements simplifiées au niveau des projets et programmes en vue d'améliorer le taux d'absorption des ressources; ii) l'harmonisation des interventions des partenaires au développement ; iii) l'articulation du budget de l'Etat avec les priorités du DSRP; v) le paiement à temps du service de la dette et des fonds de contreparties ; vi) le renforcement de la concertation entre acteurs ; vii) la réforme des forces de défense et de sécurité; viii) la suppression des dépenses extrabudgétaires ; ix) la mobilisation des populations pour une appropriation du DSRP; x) la réalisation d'actions d'animation, d'information, d'éducation, d'alphabétisation, de sensibilisation, de vulgarisation des dispositions légales et réglementaires ; xi) l'appui à la mobilisation de ressources financières; xii) le développement des activités économiques, xiii) la contribution à la création de richesses et d'emplois en faveur des couches démunies ; xiv) la participation au suivi et à l'évaluation de la SRP; et xv) le contrôle de l'exécution des dépenses en faveur des secteurs prioritaires.

### III.1.2. Instruments et mécanismes de mise en œuvre de la SRP

Les instruments de mise en œuvre de la SRP (2011-2012) seront les projets et les programmes en cours d'exécution. Il s'agit entre autres du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV2), du Projet de Développement Socio-économique Durable de la Haute et de la Moyenne Guinée (PDSD – HMG) érigé en 2010 en fonds de développement économique et social, du Projet Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (ASRP) financée par la GIZ, du Projet Faisons-Ensemble et du Projet ALP-GDO et d'autres programmes et projets sectoriels.

Le processus de suivi et d'évaluation du présent DSRP sera itératif et évolutif. Les mécanismes de suivi et d'évaluation et le dispositif institutionnel qui ont été définis pour la mise en œuvre du DSRP2 pourraient être améliorés et adaptés au fur et à mesure que les besoins se feront sentir tout en tenant compte du renforcement des capacités des différents acteurs permettant de contribuer efficacement au processus à travers l'amélioration des outils.

Ainsi, ces mécanismes de suivi et d'évaluation reposent sur l'existant, ce qui nécessite une bonne coordination, une bonne cohérence entre les différentes structures impliquées, une meilleure exploitation et un bon perfectionnement des outils disponibles en vue de faciliter la simulation de l'impact des politiques économiques sur la pauvreté : MSEGUI, Module ERE-TES MSEGUI-PAMS,

En outre, selon les besoins, de nombreux outils et /ou mécanismes seront développés en vue de mettre en place un système de suivi et d'évaluation global tel que préconisé par la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

## III. 1.3 Financement et risques liés au financement de la SRP

### III. 1.3.1. Financement de la SRP

Le principe de base du financement de la Stratégie est que l'Etat doit jouer un rôle prépondérant d'orientation et d'impulsion de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques. A cet effet, ses efforts seront principalement concentrés sur la mobilisation des ressources internes et externes. Ainsi, toutes les possibilités de financement interne seront explorées : secteur privé national, communauté à la base, contributions des ressortissants etc. en vue de réduire considérablement la forte dépendance du pays de l'aide extérieure.

Toutefois, l'aide extérieure continuera encore d'être prépondérante dans le financement de nos projets et programmes orientés vers la pauvreté. A cet égard, les prêts concessionnels et éventuellement les investissements directs étrangers seront privilégiés. Ainsi, les fonds obtenus après l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE constitueront des ressources importantes pour le financement de la stratégie.

Par ailleurs, la stratégie étant l'opérationnalisation des OMD, les coûts de sa mise en œuvre présentent une partie des besoins en ressources pour l'atteinte des OMD durant la période couverte.

### III.1.3.2. Risques liés au financement de la SRP

L'économie Guinéenne reste très vulnérable à cause de sa forte dépendance de l'aide extérieure qui comporte une proportion non négligeable de prêts. Il est donc important de veiller à la soutenabilité de la dette, à une utilisation optimale des ressources de l'assistance au développement, et au renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure absorption de l'aide.

Pareillement, les ressources budgétaires dépendent excessivement des produits miniers. Les perturbations imprévues sur les prix de ces produits pourraient détériorer la capacité du pays à faire face aux besoins de la SRP. Egalement, bien que les coûts plus précis de la SRP ne soient pas encore déterminés, il est fort probable que le gap de financement soit très large et que les ressources projetées ne puissent pas le résorber à cause : (i) du caractère imprévisible et contraignant de l'aide ; (ii) de l'étroitesse de la base économique nationale due à la faiblesse des ressources non minières, et à la prépondérance des activités de subsistance et informelle.

Le non respect des engagements du programme conclu avec les Institutions de Breton Wood empêcherait le pays de bénéficier des avantages de l'IPPTE et de l'IADM. Ce qui réduirait les perspectives du financement extérieur et donc de la réduction de la pauvreté.

En outre, la stabilité macroéconomique et le financement de la mise en œuvre de la SRP pourraient être négativement affectés par les besoins des dépenses stratégiques du gouvernement induits par les élections législatives et communautaires de 2011. Ce phénomène pourrait cependant être remédié par le renforcement de la discipline budgétaire et la détermination de se conformer aux cibles de la politique monétaire d'une part, mais aussi de la bonne gestion des ressources apportées par les partenaires dans le cadre de l'organisation de ces élections d'autre part.

### III.1.4. Cadre institutionnel de mise en œuvre

La coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du DSRP sera assurée par les mécanismes institutionnels prévus dans le DSRP2.

Au niveau national, le groupe thématique suivi 'évaluation composé de 25 membres sera renforcé en vue de prendre en compte les préoccupations des autres secteurs. Ce groupe continuera à se réunir périodiquement pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Quant aux autres groupes thématiques, ceux-ci seront dynamisés.
Au niveau des Départements sectoriels, des Cellules sectorielles de suivi et d'évaluation de la SRP seront installées ; tandis qu'au niveau régional, il y aura le renforcement des capacités techniques et financières des CTRSE existantes et l'installation des nouvelles CTPSE.

## Chapitre 2. Suivi et évaluation

Le système de suivi et évaluation mis en place lors de la mise en œuvre du DSRP2 et qui reposait sur les principes et la pratique de l'approche participative sera maintenu et renforcé. Le suivi et l'évaluation reposait essentiellement sur les activités du Groupe thématique «Suivi-Evaluation » appuyé par la Cellule technique du Secrétariat Permanent de la SRP. Ce dispositif est complété par des Cellules régionales, et préfectorales comprenant tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SRP.
.

### III.2.1 Suivi de l'exécution

Le suivi de l'exécution concerne la réalisation physique et financière de l'ensemble des actions, des programmes et projets d'investissement identifiés et inscrits dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Le dispositif du suivi de l'exécution sera renforcé comme suit :

- ✓ **La Direction nationale du budget** sera responsable du suivi et de l'exécution du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et du budget programme. Elle fera en sorte que ce processus soit étendu à tous les secteurs et articuler les objectifs du DSRP au budget national.

- ✓ **Les Directions nationales du Plan et de l'Economie** seront responsables du suivi de l'exécution du plan d'actions prioritaires à travers l'exécution des projets et programmes retenus. Pour ce faire, elles doivent : ii) veiller à la cohérence entre les stratégies et interventions des bailleurs et celles du DSRP ; iii) produire et publier un rapport de suivi semestriel avec le bilan et les recommandations pour faire évoluer le DSRP en cas de besoin ;(iv) contribuer au développement d'une capacité d'évaluation comme outil d'aide à la décision et instrument d'amélioration de l'efficacité du secteur public, (v). La Direction nationale du Plan en partenariat avec le Secrétariat Permanent de la SRP, améliorera l'outil MSEGUI en vue de finaliser son arrimage avec le simulateur macroéconomique pour l'analyse de la pauvreté (PAMS) pour que les cadrages macroéconomiques élaborés puissent fournir des estimations fiables du taux de pauvreté.

- ✓ **Les Directions nationales de la programmation pluriannuelle et des investissements Publics** seront au centre de tout le système de programmation et de suivi des investissements publics mis en œuvre dans le cadre du DSRP. Elles veilleront à ce que les objectifs du DSRP soient pris en compte lors des conférences budgétaires de programmation. Leurs expériences et leurs outils de programmation et de suivi de l'exécution de tous les projets de développement sur l'ensemble du territoire leur confèrent une situation particulière pour être le point focal dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de la SRP. Elles transmettront au SP/SRP, leurs rapports

de suivi annuel avec le bilan et les recommandations pour faire évoluer le DSRP en cas de besoin.

- ✓ **La Direction nationale de la dette publique et de l'aide publique au développement** sera responsable du suivi de l'APD et des ressources PPTE et veillera à la maîtrise de la dette, intérieure et extérieure. Elle transmettra un rapport semestriel sur la gestion de l'APD et des ressources PPTE.

- ✓ **La Direction nationale de la coopération internationale** sera chargée d'appuyer les différentes structures dans la recherche et la mobilisation des financements auprès des partenaires au développement. Elle transmettra un rapport semestriel sur la mobilisation des ressources externes.

- ✓ **Le Secrétariat exécutif du CNLS** sera responsable du suivi de l'exécution du Plan stratégique national de lutte contre le VIH /SIDA ; il veillera à la prise en compte de cette pandémie dans les instruments de planification macro économique et sectoriel.

## III. 2.2. Suivi de l'impact

Piloté par l'Institut National de la Statistique, le suivi de l'impact concernera l'analyse de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations. il s'effectuera à travers: (i) la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Ce Plan inclura l'ensemble des enquêtes indispensables au suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, (ii) la collecte d'informations relatives aux indicateurs de suivi des données socioéconomiques et (iii) l'élaboration d'une stratégie de communication.

Ainsi, l'INS, en plus de l'organisation d'un Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), organisera l'enquête démographique et de santé (EDS4), une enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté en vue d'actualiser les données sur la pauvreté.

Par ailleurs, l'INS mettra en place une base de données sur les indicateurs de suivi de la SRP en collaboration avec tous les Départements sectoriels producteurs d'informations statistiques. Il assumera la mission de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des indicateurs de suivi (voir tableau en annexe) et des enquêtes définies dans le cadre du système de suivi de la pauvreté.

A cet effet, un rapport de mise en œuvre de la SNDS est produit semestriellement. L'INS a déjà produit deux rapports d'avancement : le premier pour l'année 2009 et le second pour 2009.

En outre, pour assurer la participation des bénéficiaires dans le processus et cerner l'impact des politiques et programmes en matière de lutte contre la pauvreté, la cellule Communication du SP/SRP continuera de publier le journal de la SRP et la mise à jour du site Web du SP/SRP avec l'appui des partenaires au développement.

## III.2.3. Evaluation de la SRP

L'évaluation concernera le DSRP (2011-2012) qui est l'extension du DSRP2. Le dispositif comprendra une évaluation qualitative et une évaluation quantitative. Un Comité de pilotage comprenant tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre sera mis en place. En plus, le dispositif sera consolidé par le renforcement des capacités en matière d'évaluation interne, et une stratégie de suivi et évaluation sera élaborée afin de rendre plus efficace l'intervention des cellules de suivi et évaluation dans le pays.

## III. 2.4. Indicateurs de suivi du DSRP (2011-2012)

### III. 2.4.1. Evaluation des déclencheurs du point d'achèvement de l'IPPTE

Dans le cadre du suivi du Programme de Facilité pour la réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) conclu entre le Gouvernement et les partenaires de Breton Wood en vue d'évaluer les performances enregistrées en matière de mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, dix indicateurs phares ont été identifiés. Ces dix indicateurs constituent les déclencheurs du point d'achèvement sur lesquels le DSRP met un accent particulier. Ce sont :

**Au niveau de la santé :**

- ✓ un accroissement du taux de vaccination des enfants de moins de 1 an, (DTC3: diphtérie, tétanos, coqueluche) de 45% en 2000 à 50% en 2001, et à 55% en 2002 ;
- ✓ une amélioration du pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une (1) consultation prénatale de 70% en 2000 à 80% en 2001 et à 85% en 2002.

**Au niveau de l'éducation :**

- ✓ une augmentation du taux brut de scolarisation pour les élèves du primaire de 56% en 1999 à 62% en 2001 et à 71% en 2002, dont le taux brut de scolarisation des filles devrait être de 40% en 1999, 51% en 2001 et 61% en 2002 ;
- ✓ une augmentation du nombre d'enseignants des écoles primaires par de nouvelles embauches pour au moins 1 500 par an pour chaque année jusqu'à l'atteinte du point d'achèvement PPTE ; et ce, à partir d'une base estimée à environ 15.000 enseignants du primaire en 2000 ;

**Au niveau de la gouvernance et de la lutte contre la corruption :**

- ✓ une mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit ;
- ✓ une mise à disposition du public d'un rapport d'avancement pour un an (montrant les ressources et activités) de l'ANBGLC ;
- ✓ une vérification de tous les grands marchés portant sur plus de 100 millions GNF et la publication des résultats des audits sur une base trimestrielle ;

**Au niveau du DSRP :**

- ✓ un DSRP complet est élaboré sur une base participative et mis en oeuvre de façon satisfaisante pendant un an comme en témoigne l'évaluation conjointe du rapport d'activités annuel du pays;
- ✓ l'amélioration de la base de la pauvreté et la capacité de surveillance en préparant une enquête de mesure du niveau de vie, qui comprend l'établissement des seuils de pauvreté et les indicateurs de celle-ci, et un système de suivi de la pauvreté impliquant les parties prenantes clés;
- ✓ la poursuite du maintien de la stabilité macro-économique comme en témoigne la mise en œuvre satisfaisante du programme FRPC ;

Sur ces dix indicateurs, six sont atteints et des efforts devront être fournis pour les maintenir. Les quatre autres indicateurs feront l'objet de suivi permanent pendant l'exécution de la SRP pour leur atteinte. Pour ce faire, des actes ont été déjà posés et d'autres sont en perspective pendant la période .

1) ***La mise en œuvre satisfaisante du DSRP*** : Des leçons ont été tirées de l'exécution des DSRP 1 et 2 et intégrées dans le cadre de l'élaboration de ce DSRP. Par conséquent, il devrait bénéficier après sa

validation, d'un meilleur contexte sociopolitique que les deux précédents. En effet, la prise de conscience des effets néfastes de la mauvaise gouvernance et de l'instabilité politique et le retour à l'ordre constitutionnel ainsi que l'intérêt des partenaires techniques et financiers augureraient un succès de sa mise en œuvre. Cette situation pourrait, comme prévu, ouvrir des possibilités pour un accord de crédit avec le FMI et la conduite à terme d'un programme formel avec le FMI.

2) **Le *cadre macroéconomique*** : le cadre macroéconomique a souffert de l'instabilité politique qui a prévalu dans le pays ces dernières années. En effet, le programme FRPC approuvé en 2000 a été suspendu en 2002. Après la mise en place du Gouvernement de consensus en 2007, une nouvelle FRPC soutenue par un programme a été approuvée le 21 décembre 2007. Malheureusement, malgré un premier examen concluant de ce programme en juillet 2008 et le lancement des discussions sur le deuxième examen en septembre 2008, les travaux ont été interrompus suite à l'arrivée au pouvoir de la junte militaire le 23 décembre 2008.

Cependant, la restauration de l'ordre constitutionnel qui permettra un retour des partenaires techniques et financiers constituera un soutien non négligeable à la stabilité du cadre macroéconomique. En effet, cette nouvelle situation devrait permettre au pays de conclure un programme et de bénéficier des concours extérieurs pour financer les déficits budgétaires avec une aide plus accrue ainsi que des projets communautaires de développement. Ce qui pourrait avoir pour effet de supprimer sinon diminuer le financement monétaire de la BCRG, assurer la stabilité des prix et la parité du FG par rapport aux principales devises cotées sur la place de Conakry (Euro et USD), et permettre d'instaurer les bases d'une croissance saine et pro-pauvre. Ce déclencheur pourrait être tenu à l'issue de la mise en œuvre de la SRP .

3) ***La gouvernance*** : Ce déclencheur concerne fondamentalement la publication trimestrielle des audits des marchés publics à laquelle le Gouvernement avait souscrit. En 2008, avec l'appui de la Banque Mondiale et des services du FMI, un système d'audits trimestriels basés sur un échantillon de contrats d'achats de grande envergure a été mis en place. Le premier rapport d'audit (couvrant 13 contrats et 20% des contrats d'achat de plus de 100 millions GNF signés au cours du premier trimestre de 2007 a été publié en octobre 2008. Un projet a été élaboré en vue d'engager le deuxième audit trimestriel pour les grands marchés. La mise en œuvre de ce projet souffre encore des difficultés financières auxquelles le pays est encore confronté.

4) ***Les consultations prénatales (CPN)*** : l'évaluation de l'Initiative PPTE de fin 2008 a conclu que l'élément déclencheur visant un élargissement des consultations prénatales des femmes enceintes n'a pas été satisfaisant. Il est important de souligner que cette appréciation tient plutôt à un problème de fiabilité des données statistiques administratives du secteur de la santé qu'à un problème lié à l'atteinte des résultats. Par rapport à ce problème, les statistiques d'enquêtes ponctuelles ont prouvé que le taux de consultation prénatale a connu une amélioration importante depuis 2000 et se situe à 88,2% en 2008. Cette amélioration est due essentiellement à la disponibilité d'infrastructures et d'équipements, des ressources humaines, des outils de gestion et des vaccins mis en place par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires.

En effet, entre 2005 et 2007, sept (7) centres de santé publics, deux (2) maternités et dix (10) postes de santé, ont été construits. Sur le plan de l'équipement et des matériels, vingt cinq (25) centres de santé ont été dotés en kits obstétricaux, de stérilisation et de réanimation de base. Par ailleurs, 86% des Centres de santé ont été dotés en motos et/ou en vélos pour les stratégies avancées et, trente deux (32) districts ont été dotés en véhicules neufs pour la supervision.

En matière de ressources humaines, 329 personnels de santé ont été recrutés pour les 18 Préfectures les plus pauvres. Les prestataires en consultations prénatales ont été recentrées et de nombreux agents superviseurs formés. En plus, des primes ont été institutionnalisées en faveur des agents de vaccination,

et les crieurs publics, des chauffeurs des ambulances pour le transport des patientes en complication obstétricales dans les Préfectures les plus pauvres. Ces préfectures ont aussi bénéficié d'un équipement en motos.

En termes de disponibilité de vaccins, aucune rupture de stocks n'a été constatée depuis 2006. Pour pérenniser ces acquis dans les Préfectures les plus pauvres, le Gouvernement s'est engagé, en matière de santé de la reproduction, à poursuivre ses efforts par des actions porteuses.

## III. 2.4.2. Perspectives pour l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE en 2011

L'atteinte du point d'achèvement en 2011 exige de la part du Gouvernement des mesures allant dans le sens de la consolidation des acquis au niveau des déclencheurs jugés satisfaisants mais surtout la mise en œuvre des mesures pertinentes visant l'amélioration des résultats au niveau des déclencheurs non encore atteints. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs restent mobilisés pour la restauration de l'ordre constitutionnel, la réforme des forces de défenses et de sécurité et la consolidation de la paix afin de permettre une mise en œuvre satisfaisante du DSRP et de l'atteinte du point d'achèvement.

**a) Amélioration des résultats**

La mise en place d'institutions fortes et transparentes au terme des élections présidentielles, pourrait permettre d'ouvrir des discussions avec les partenaires notamment ceux de Breton Wood pour l'obtention rapide d'un programme basé sur la FRPC. La mise en œuvre correcte et réussie de ce programme pendant un an serait un gage certain pour l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE en 2011.

Ainsi, parallèlement à la mise en œuvre adéquate du DSRP, le Gouvernement devra tout mettre en œuvre pour continuer les audits trimestriels en procédant à une sélection des grands marchés. Il devra également poursuivre les audits interrompus à fin 2008.

L'amélioration du taux de consultations prénatales dépend de l'implication de tous les acteurs (Gouvernement, experts en santé, organismes multilatéraux et bilatéraux, communautés locales, etc…). Cette conjugaison des synergies pour trouver des solutions adéquates à l'amélioration des conditions de santé des femmes enceintes et d'améliorer le système de collecte d'informations sanitaires est une nécessité absolue. Aussi, vu la faiblesse des ressources allouées au secteur de la santé environ 2% du budget national, le Gouvernement devra lui apporter plus de ressources.

De même, le cadre stratégique d'intervention pour la réduction de la mortalité maternelle doit être vulgarisé et la prise en compte effective des complications notamment celles liées aux grossesses devront être renforcées à travers la création de mutuelles de santé, le développement de la solidarité et le partage des risques au niveau communautaire.

Par rapport au cadre macroéconomique, le Gouvernement doit continuer à perfectionner les différents outils d'analyse et de prévision.

**b) Consolidation des acquis**

Pour maintenir les résultats obtenus dans le secteur de l'éducation, l'accent sera mis sur l'élargissement de l'accès à l'éducation de base, conformément à l'Initiative PPTE.

Dans le domaine de la santé publique, l'amélioration de la couverture vaccinale contre la tuberculose et le tétanos passe par l'intensification de la campagne de sensibilisation et la mobilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire, l'appui des partenaires financiers intervenant dans la lutte contre les maladies prioritaires doit être renforcé.

Compte tenu de la situation politique et économique du pays dans ces cinq dernières années, le Gouvernement a revu les cibles des déclencheurs comme suit :

**Au niveau de la santé :**

- ✓ augmenter le taux de consultations prénatales de 88,2% en 2007 à 90% en 2011 et de 92% en 2012 ;
- ✓ augmenter le taux de couverture vaccinale anti-rougeole de 65,4% en 2008 à 80% en 2011 et à 82% en 2012.

**Au niveau de l'éducation :**

- ✓ augmenter le TBS au niveau national de 77% en 2009 à 90% en 2011 et à 92% en 2012 ;
- ✓ augmenter la parité fille –garçon de 0,81 en 2008 à 0,83 en 2011 et à 0,85 en 2012.

**Au niveau de la gouvernance et de la lutte contre la corruption :**

- ✓ réaliser et publier les audits trimestriels sur les passations des marchés publics de plus de 100 millions de GNF et sur la gestion des fonds publics ;
- ✓ élaborer un rapport d'avancement sur les activités de l'Agence Nationale de Lutte contre la corruption ;
- ✓ organiser de manière transparente et crédible des élections législatives et Communautaires

**Au niveau du DSRP :**

- ✓ élaborer et mettre en œuvre de manière participative et satisfaisante un DSRP ;
- ✓ produire des rapports semestriels de suivi et évaluation du DSRP ;
- ✓ réaliser une enquête permettant d'améliorer la base de données sur la pauvreté et la capacité de suivi des indicateurs socioéconomiques; et
- ✓ poursuivre la stabilité macroéconomique par la mise en œuvre satisfaisante d'un programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance.

### III.2.4.3. Autres indicateurs de suivi du DSRP

Pour assurer le suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, une matrice des résultats a été élaborée prenant en compte la chaine des résultats pour l'atteinte des déclencheurs de l'IPPTE et d'autres objectifs sectoriels (cf, annexes). Dans cette matrice seront tirés les indicateurs de suivi et d'évaluation de la SRP. En suite, une analyse exhaustive sera réalisée sur ces indicateurs à travers l'élaboration des métadonnées et un rapport de suivi des indicateurs.

### III.2.5. Hypothèses et risques de la mise en œuvre

La mise en œuvre de la SRP dépend des facteurs endogènes et exogènes dont entre autres : (i) l'instabilité politique au niveau national et au niveau sous-régional ; (ii) la mauvaise gouvernance dans la gestion des affaires publiques prolongeant ainsi la rupture de la coopération avec nos principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux ; (iii) la faible mobilisation des ressources et la non poursuite du processus de déconcentration et de décentralisation de la gestion publique privant ainsi les administrations déconcentrées et décentralisées des ressources nécessaires au financement de leurs plans d'actions sectoriels et de leurs stratégies ; (iv) l'instabilité du cadre macro-économique pouvant générer des crises sociales à l'instar de celles connues au début de l'année.

D'autres risques non moins importants sont liés au manque d'appropriation de la stratégie et, par conséquent, à la non implication des différents acteurs à sa mise en œuvre. Les voies et moyens permettant de minimiser ces risques interpellent tous les acteurs aux différents niveaux ci-dessous:

- ✓ **Au niveau de l'Etat :** (i) consolider le processus et les acquis démocratiques ; (ii) rétablir le cadre macro-économique ; (iii) améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources publiques ; (iv) poursuivre et renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion des ressources publiques ; (V) renforcer la lutte contre le VIH/SIDA.

- ✓ **Au niveau de la société civile :** la dynamique d'intermédiation et de mobilisation des populations sera poursuivie en vue de son appropriation et de la participation effective des populations à la mise en œuvre.

- ✓ **Au niveau du secteur privé :** le partenariat avec les autres acteurs sera renforcé afin de déterminer le cadre le plus incitatif pour le développement des différentes activités créatrices de revenus et d'emplois.

- ✓ **Au niveau des projets et programmes :** des réflexions seront poursuivies en vue de rendre leurs résultats plus conformes aux objectifs stratégiques de la SRP.

- ✓ **Au niveau des bénéficiaires :** le processus d'appropriation de la SRP en vue de leur implication effective dans sa mise en œuvre sera renforcé.

- ✓ **Au niveau des partenaires: l**es partenaires au développement doivent soutenir le Gouvernement pour l'atteinte rapide du point d'achèvement de l'IPPTE d'une part et, pour assurer une meilleure coordination de leurs interventions d'autre part.

# ANNEXES

I. PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT
II. MATRICE DE SUIVI DES RESULTATS DU DSRP
III. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES, 17 FEVRIER 2011

## I. PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT

| N° | Axes/Objectifs/Résultats/Activités | Structures responsables | Indicateurs objectivement vérifiables | Coûts (millions GNF) | Sources de financement (millions GNF) | | Besoin de financement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | BND | FINEX | |
| **AXE I : BONNE GOUVERNANCE** | | | | **168 932,9** | **2 981,0** | **124 627,5** | **41 324,4** |
| **Objectif 1 : Améliorer la gouvernance politique** | | | | **141 989,0** | **2 981,0** | **124 239,0** | **14 769,0** |
| ***Résultat 1 : L'autorité de l'Etat est restaurée et le processus de développement local est relancé*** | | | | ***128 174,0*** | ***2 981,0*** | ***124 239,0*** | ***954,0*** |
| **1** | Organisation des états généraux de la décentralisation | MATD | LPNDDL validée | 1 193,0 | 0,0 | **239,0** | 954,0 |
| **2** | Allocation de crédits de fonctionnement aux administrations locales | MATD | LFI 2011, Crédits effectifs | 1 981,0 | 1 981,0 | | 0,0 |
| **3** | Relance des activités des projets en souffrance (PACV, PDU3) | MATD | Démarrage des projets | 125 000,0 | 1 000,0 | 124 000,0 | 0,0 |
| ***Résultat 2 : Le dialogue sociopolitique est renforcé en vue de la poursuite du processus électoral*** | | | | ***15,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***15,0*** |
| **4** | Préparation du processus de réconciliation nationale | Primature | TdRs disponibles, textes juridiques pris | | | | 0,0 |
| **5** | Recomposition de la CENI | MATD | Décret pris | 15,0 | | | 15,0 |
| ***Résultat 3 : Le processus de refondation de l'administration publique est lancé*** | | | | ***6 000,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***6 000,0*** |
| **6** | Lancement du recensement biométrique des effectifs civil et militaire | MTFP | Fichier biométrique | 6 000,0 | | | 6 000,0 |
| **7** | Préparation des états généraux de la Fonction Publique sur le thème « Fonction Publique et réforme de l'Etat ». | MTFP | état des lieux réalisé programme de réforme disponible | | | | 0,0 |
| ***Résultat 4 : la diplomatice Guinéenne est relancée et orientée vers le développement*** | | | | ***7 800,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***7 800,0*** |
| **8** | Mise en place d'un cadre de dialogue et de concertation entre les partenaires et le gouvernement | MCI/M Plan MEF | Cadre mis en place Nbre réunions tenues | 800,0 | | | 800,0 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **9** | Conférence internationale des donateurs sur la Guinée : mutation de la diplomatie Guinéenne, en mettant un accent particluier sur les pays émergeants, dans la perspective d'une mobilisation accrue des ressources financières pour le développement | MCI/M Plan MEF/MAE | Tenue conférence Volume engagements pris | | | | 0,0 |
| **10** | Ouverture d' Ambassades dans des pays émergents | PRG/MAE | Nbre ambassades ouvertes | | | | 0,0 |
| **11** | Préparation du forum des Guinéens de l'extérieur | MDGE | HCGE constitué | 7 000,0 | | | 7 000,0 |
| **12** | Recensement des Guinéens de l'extérieur | MDGE/MAE/MP | Fichier existant | | | | 0,0 |
| **Objectif 1.2 : Améliorer la gouvernance économique** | | | | **26 863,9** | **0,0** | **388,5** | **26 475,4** |
| ***Résultat 1 : Le processus de planification est relancé et la visibilité de l'action gouvernementale est améliorée*** | | | | ***24 505,8*** | ***0,0*** | ***388,5*** | ***24 117,3*** |
| **13** | Finalisation de la SRP 2011-2012 | M. Plan | Document adopté | 688,5 | | 388,5 | 300,0 |
| **14** | Mise en place du mécanisme de suivi-évaluation du plan d'actions prioritaires du gouvernement | M. Plan | fréquence des réunions | 700,0 | | | 700,0 |
| **15** | Elaboration du Plan quiquenal 2011-2015 | M. Plan | Plan disponible | 3 000,0 | | | 3 000,0 |
| **16** | Lancement de l'Elaboration de "Guinée, Vision 2035" | M. Plan | Vision élaborée | 288,3 | | | 288,3 |
| **17** | Finalisation de la phase préparatoire du Recensement Général de la population et de l'habitation | M. Plan | Documents finalisés Financement mobilisé | 5 379,0 | | | 5 379,0 |
| **18** | Renforcement des médias publics | M. Information | Rapports | 14 450,0 | | | 14 450,0 |
| ***Résultat 2 : La gestion des finances publiques est renforcée*** | | | | ***1 302,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***1 302,0*** |
| **19** | Préparation et adoption d'un budget pour 2011 | MEF/MDB | budget formel disponible | | | | 0,0 |
| **20** | Exécution du budget base caisse avec un respect rigoureux du plan de trésorerie | MEF/MDB | Fréquence du respect du plan de trésorie | | | | 0,0 |
| **21** | Rationalisation des missions à l'extérieur, les prises en charges et hébergements ainsi que les évacuations sanitaires | MEF/MDB | Nbre de missions planifiées er réalisées | | | | 0,0 |
| **22** | Suppression des opérations extra budgétaires en recettes et en dépenses et respect du principe de l'unicité de caisse | MEF/MDB | Volume des recettes Nbre de compte échappant au contrôle du Trésor | | | | 0,0 |
| **23** | Assainissement des relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques (eau, électricité, téléphonie, ARPT SOGEAC, Port autonome) | MEF, MDB, MACEF | Versements effectués | | | | 0,0 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **24** | Application effective du code des marchés publics | MEF, MDB, MACEF | Part des marchés contractés selon les régles du code | | | | 0,0 |
| **25** | Suppression des exonérations ad hoc | MEF, MDB, MACEF | Volume des exonérations ad hoc | | | | 0,0 |
| **26** | Redéfinition du rôle de l'Etat dans les pèlerinages | MEF<br>Ligue Islamique | | | | | 0,0 |
| **27** | Evaluation des contrats de performance des régies financières | MEF, MDB, MACEF | Nbre de contrats évalués | | | | 0,0 |
| **28** | Sécurisation des reccetes de pêche (redevances de pêche) | M Pêche | Volume recttes pêche | 1 302,0 | | | 1 302,0 |
| ***Résultat 3 : Le taux de change est stabilisé*** | | | | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** |
| **29** | Intervention de la BCRG sur le marché de change des devises | BCRG | Taux de change | | | | 0,0 |
| **30** | Revue de la réglementation des changes et le cas échéant actualisation des textes avec les services concernés (BCRG, Banques, MEF, Sécurité) | BCRG | Application effective du régime de change | | | | 0,0 |
| ***Résultat 4 : Le contrôle de la gestion publique est renforcée et la corruption est sensiblement réduite*** | | | | ***1 056,1*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***1 056,1*** |
| **31** | Evaluation de la position fiscale du secteur pétrolier | MEF, MDB, MACEF | Rapport | | | | 0,0 |
| **32** | Audit des secteurs stratégiques (mines, télécoms, pèche, Port Autonome, énergie et eau, etc.) | MEF, MDB, MACEF | Rapport<br>Nbre d'inspection | 548,1 | | | 548,1 |
| **33** | Audit des marchés publics | MEF, MDB, MACEF | Pourcentage de marchés audités | 508 | | | 508,0 |
| **Objectif 1.3 : Améliorer la gouvernance judiciaire** | | | | **80,0** | **0,0** | **0,0** | **80,0** |
| ***Résultat 1 : La réforme du secteur est lancée*** | | | | ***80,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***80,0*** |
| **34** | Organisation des états généraux de la justice | M Justice | Document de réforme de la justice disponible | 80,0 | | | 80,0 |
| **AXE 2 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE** | | | | **307 855,2** | **13 681,7** | **283,7** | **293 889,8** |
| **Objectif 2.1 : Renforcer la sécuriré alimentaire** | | | | **187 813,5** | **0,0** | **0,0** | **187 813,5** |
| ***Résultat 1 : Les denrées et produits de première nécessité sont rendus accessibles à la population*** | | | | ***187 813,5*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***187 813,5*** |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **35** | Amélioration de l'approvisionnement des populations en produits de première nécessité (riz, huiles végétales et autres) | MC/MEF/PRIMATURE | Stocks de denrées disponibles<br>Prix des denrées | 185 010,0 | | | 185 010,0 |
| **36** | Mise en place d'un mécanisme de stock de sécurité alimentaire | MC/MEF/MDB/M. Agri | | | | | 0,0 |
| **37** | Assainisment de l'abattoir de Conakry | M Elevage | | 2 803,5 | | | 2 803,5 |
| ***Résultat 2 : L"appui aux activités féminines est renforcé*** | | | | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** |
| **38** | Lancement de l'assainissement des marchés de Conakry et des capitales régionales | MEE, MUHC, METPT | Nbre de marchés assainis | | | | 0,0 |
| **Objectif 2.2 : Améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base** | | | | **72 711,7** | **101,7** | **283,7** | **72 326,3** |
| ***Résultat 1 : La santé de la reproduction et l'accès aux soins sont améliorés*** | | | | ***60 028,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***60 028,0*** |
| **39** | **Mise en service de l'Hôpital spécialisé de Kipé** | **M. Santé** | **Nbre de patients reçus** | **4 700,0** | | | **4 700,0** |
| **40** | Achat et distribution de médicaments pour la prise en charge des urgences médicochirurgicales | M. Santé | Stocks de médicaments achetés et distribués | 3 500,0 | | | 3 500,0 |
| **41** | Achat et distribution de 225 000 kits pour accouchement et 11 250 kits pour césarienne aux hôpitaux et centres de santé pour rendre effectif la gratuité de la césarienne et l'accouchement | MSHP | 225 000 kits pour accouchement et 11250 kits pour césarienne sont achetés | 28 828,0 | | | 28 828,0 |
| **42** | Gratuité de l'accès à la consultation et aux soins prénatals | M. Santé | Effectivité de la gratuité<br>Nbre de patients consultés grantuitement | 23 000,0 | | | 23 000,0 |
| ***Résultat 2 : La qualité de l'enseignement est améliorée*** | | | | ***12 683,7*** | ***101,7*** | ***283,7*** | ***12 298,3*** |
| **43** | Renforcement des structures de formation des formateurs | MESRS | Nbre de structures touchées | 10 000,0 | | | 10 000,0 |
| **44** | Lancement de l'Etude sur le financement de l'enseignement supérieur en Guinée | MESRS | Niveau avancement étude | 283,7 | | 283,7 | 0,0 |
| **45** | Lancement de l'organisation de salons régionaux de l'emploi et de la formation technique pour 10 000 jeunes | MEFP | Nbre de salons tenus<br>Nbre personnes touchées | 1 000,0 | | | 1 000,0 |
| **46** | Concertation (salon) sur la mise en oeuvre des états généraux de | MEPU | Document de | 300,0 | 101,7 | | 198,3 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | l'éducation | | concertation | | | | |
| 47 | Validation du plan stratégique de réduction de l'analphabétsisme à l'horizon 2020 | M. Alphabé | Document | 1 100,0 | | | 1 100,0 |
| **Objectif 2.3 : Améliorer le cadre de vie des populations** | | | | **22 450,0** | **12 450,0** | **0,0** | **10 000,0** |
| ***Résultat 1 : L'environnement des ménages est assaini et sécurisé*** | | | | ***22 450,0*** | ***12 450,0*** | ***0,0*** | ***10 000,0*** |
| **48** | Recensement, immatriculation et sécurisation des domaines et réserves foncières de l'Etat | M Urba | Fichier | 5 000,0 | 5 000,0 | | 0,0 |
| **49** | Campagne de nettoyage de Conakry et des villes de l'intérieur | MEE, MUCH, METPT | Nbre de campagnes réalisées | 10 000,0 | | | 10 000,0 |
| **50** | Achèvement construction de la station d'épuration des eaux usées de Conakry (3ème PEA) | M. Urba | Degré achevement station | 3 850,0 | 3 850,0 | | 0,0 |
| **51** | Réalisation des travaux de construction des ouvrages d'Assainissement du site de l'échangeur de Moussoudougou | M. Urba | Surface assaini | 3 600,0 | 3 600,0 | | 0,0 |
| **52** | Organisation d'une concertation entre tous les intervenants dans le processus de ramassage des déchets solides | MEEE, MUCH, METPT, MATD | Tenue de la concertation Document | | | | 0,0 |
| **Objectif 2.4 : Favoriser l'emploi des jeunes** | | | | **24 880,0** | **1 130,0** | **0,0** | **23 750,0** |
| ***Résultat 1 : Un cadre de promotion de l'emploi des jeunes est créé*** | | | | ***11 800,0*** | ***200,0*** | ***0,0*** | ***11 600,0*** |
| **53** | Organisation de séminaires de formation de 200 jeunes sur les techniques de recherche d'emplois | MJEJ | Nbre de jeunes formés et employés | 200,0 | 200,0 | | 0,0 |
| **54** | Journées de concertation sur l'emploi des jeunes | MJEJ | Rapports | 600,0 | | | 600,0 |
| **55** | Appui à la création et au financement de mirco projets de jeunes | MJEJ | Rapports | 11 000,0 | | | 11 000,0 |
| ***Résultat 2 : Les capacités d'encadrement sportif des jeunes sont renforcées*** | | | | ***13 080,0*** | ***930,0*** | ***0,0*** | ***12 150,0*** |
| **56** | Revêtement de la piste d'athlétisme du stade du 28 Septembre | MS | Espace revêtu | 900,0 | 900,0 | | 0,0 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **57** | Aménagement d'un terrain multidisciplinaire sur l'axe Bambéto-Cosa | MS | Terrain aménagé | 150,0 | 0,0 | | 150,0 |
| **58** | Aménagement d'espace multisports | MS | Espaces aménagés | 12 000,0 | | | 12 000,0 |
| **59** | Elaboration des textes de création du Tribunal Arbitral du sport | MS | Texte adopté | 30,0 | 30,0 | | 0,0 |
| **AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES** | | | | **498 676,1** | **134 003,1** | **0,0** | **364 673,0** |
| **Objectif 3.1 : Améliorer l'accès en eau et électricité** | | | | **188 635,1** | **8 803,1** | **0,0** | **179 832,0** |
| ***Résultat 1 : Les réformes institutionnelles du secteur sont engagées et la fraude est considérablement réduite*** | | | | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** |
| **60** | Création de brigades antifraude et de sécurisation des installations électriques | MEE | Effectivité de la brigade Nbre d'agents mobilisés | | | | 0,0 |
| **61** | Mise en place d'un comité de gestion et d'un comité interministériel de suivi de EDG et SEG | MEE | Rapports du comité | | | | 0,0 |
| ***Resultat 2 : Les capacités de production d'électricité sont renforcées et le réseau de transport et de distribution est amélioré*** | | | | ***170 136,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***170 136,0*** |
| **62** | Remise en bon état de la ligne 110kV Donkéah - Grandes Chutes | MEE | Nbre de pylônes installés | 3 968,0 | | | 3 968,0 |
| **63** | Renforcement des postes sources (Tombo, Matoto et sonfoniah) | MEE | Nb postes renforcés | 6 167,0 | | | 6 167,0 |
| **64** | Fourniture et installation de 3 500 000 lampes à basse consommation | MEE | Nb lampes installées | 52 776,0 | | | 52 776,0 |
| **65** | Adjonction d'une capacité thermique en leasing | MEE | Taux de desserte | 22 462,0 | | | 22 462,0 |
| **66** | Achat de produits pétroliers pour les groupes | M.E.E-EDG | Taux de desserte | 84 763,0 | 0,0 | | 84 763,0 |
| ***Résultat 3 : Les capacités de production et de distribution d'eau potable sont renforcées*** | | | | ***18 499,1*** | ***8 803,1*** | ***0,0*** | ***9 696,0*** |
| **67** | Achat de 16 groupes électrogènes de 200- 400 KVA pour l'approvisionnement en eau des villes de l'intérieur | MEE | Nb groupes achetés et focntionnels dans les villes | 8 803,1 | 8 803,1 | | 0,0 |
| **68** | Raccordement de la station de traitement d'eau du lac de Sonfonia au réseau électrique prioritaire de l'université de Sonfonia | MHE | Station raccordée | 9 696,0 | | | 9 696,0 |
| **Objectif 3.2 : Améliorer les infrastructures de transport et de télécommunications** | | | | **310 041,0** | **125 200,0** | **0,0** | **184 841,0** |
| ***Résultat 1 : Les infrastructures de transport sont améliorées*** | | | | ***301 041,0*** | ***125 200,0*** | ***0,0*** | ***175 841,0*** |
| **69** | Campagne d'élimination des points critiques sur les routes nationales | MTPT | Km de routes touchées | 24 000,0 | | | 24 000,0 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **70** | Cantonnage manuel sur 2300 km du réseau revêtu | MTPT | Kms cantonnés | 6 000,0 | | | 6 000,0 |
| **71** | Redémarrage des travaux de bitumage du tronçon Matoto-Enta-Dapompa | MTPT | Km de routes touchées | 150 000,0 | 125 200,0 | | 24 800,0 |
| **72** | Réhabilitation et bitumage des tronçons de routes à Conakry et dans les villes de l'intérieur | MTPT | Kms réhabilités | 75 000,0 | | | 75 000,0 |
| **73** | Relance des travaux des transversales T 5 Sud et la bretelle de Enta Sonfonia | MTPT | Kms réalisés | 45 875,0 | | | 45 875,0 |
| **74** | Réhabilitation du Bac de Bantala à Gaoual | MTPT | Bac rétabli | 166,0 | | | 166,0 |
| ***Résultat 2 : L'offre de service de transport public est améliorée*** | | | | ***9 000,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***9 000,0*** |
| **75** | Accroissement du nombre de bus disponibles sur le réseau de la SOGUITRANS | M. Transports | Nbre de bus remis sur le réseau | 3 000,0 | | | 3 000,0 |
| **76** | Reprise de la signalisation routière de Conakry | M. Transports | Nbre signalisations installées | 6 000,0 | | | 6 000,0 |
| **AXE 4. DEVELOPPEMENT ET EXPANSION ECONOMIQUES** | | | | **207 209,7** | **550,0** | **24 000,0** | **182 659,7** |
| **Objectif 4.1 : Favoriser le développement du secteur minier** | | | | **206 709,7** | **550,0** | **24 000,0** | **182 159,7** |
| ***Résultat 1 : La production agricole est améliorée*** | | | | ***205 377,0*** | ***500,0*** | ***24 000,0*** | ***180 877,0*** |
| **77** | Appui à la campagne agricole 2011-2012 | M. Agri | Qté d'angrais fournis<br>Qté de sémences distribuées<br>Volume de production | 205 377,0 | 500,0 | 24 000,0 | 180 877,0 |
| ***Résultat 2 : Le cadre juridique et institutionnel du secteur minier est amélioré*** | | | | ***1 332,7*** | ***50,0*** | ***0,0*** | ***1 282,7*** |
| **78** | Définition d'une nouvelle politique minière (Déclaration de politique) | M. Mines | Document | 50,0 | 50,0 | | 0,0 |
| **79** | Révision du code minier | M. Mines | Document | 1 282,7 | | | 1 282,7 |
| **Objectif 4.2 : Promouvoir le développement des échanges** | | | | **500,0** | **0,0** | **0,0** | **500,0** |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ***Résultat 1 : La réforme du secteur privé est lancée*** | | | | ***500,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***500,0*** |
| **80** | Organisation des états généraux du secteur privé | MIPME<br>M.Commerce<br>MEF | Tenue des états généraux<br>Nbre de participants | 500,0 | | | 500,0 |
| **81** | Recensement et état des lieux des usines inactives | MIPME<br>M.Commerce<br>MEF | Fichier<br>Fiches individuelles | | | | 0,0 |
| **82** | Renouvellement des chambres consulaires | MIPME<br>M.Commerce<br>MEF | Nbre de chambres renouvellées | 320,7 | | | 320,7 |
| **83** | Mise en place d'un plan d'approvisionnement fiable des produits pétroliers en rapport avec la capacité de stockage et la vitesse de rotation des stocks | M. Commerce | Fréquence des approvisionnements | | | | 0,0 |
| **AXE 5 : DEFENSE ET SECURITE** | | | | **25 030,0** | **0,0** | **0,0** | **25 030,0** |
| **Objectif 5.1 : Mettre en œuvre la réforme des forces de défense et de sécurité** | | | | **0,0** | **0,0** | **0,0** | **0,0** |
| ***Résultat 1 : Le cadre juridique et institutionnel de la réforme est mise en place*** | | | | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** |
| **84** | Examen des recommandations du rapport d'évaluation du secteur de la sécurité | M. Défense<br>M Sécurité | Document, Lettre | | | | 0,0 |
| **85** | Création du Comité National de Pilotage le la RSS (Armée – Police – Justice) | PRG/PM | Décret pris | | | | 0,0 |
| **86** | Mise à jour de la Politique Nationale de Défense | M. Défense<br>M Sécurité | Document | | | | 0,0 |
| **87** | Création du Conseil National de Défense | PRG/PM | Décret pris | | | | 0,0 |
| **88** | Réorganisation des services de Police et de la Protection Civile | M Sécurité | Document adopté | | | | 0,0 |
| ***Résultat 2 : Les relations civilo-militaires sont améliorées*** | | | | | | | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **89** | Levée des barrages militaires et mixtes | M Sécurité M.défense/Autres | Nbre de barrages supprimés | | | | 0,0 |
| **90** | Interdiction d'utilisation des forces de défense et de sécurité par les entités et personnes physiques privées | M Sécurité M.défense Autres | Nbre d'agents démobilisés auprès d'opérateurs économiques privés | | | | 0,0 |
| ***Objectif 5.2 Garantir la sécurité des personnes et des biens*** | | | | ***25 030,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***25 030,0*** |
| ***Résultat 1 : Les conditions de vie et de travail des forces de sécurités sont renforcées*** | | | | ***25 030,0*** | ***0,0*** | ***0,0*** | ***25 030,0*** |
| **91** | Achèvement de deux (2) bâtiments (R+3) pour le compte de la Direction Générale de la Police Nationale | M. Sécurité M. Urba | Nbre de bâtiments achevés | 2 000,0 | | | 2 000,0 |
| **92** | Achèvement de la construction des Cantonnements des Compagnies Mobiles d'Intervention et de Sécurité (C.M.I.S) d'ENTA (Conakry), de Kankan, de Kindia, de Nzérékoré, de Labé et de Kagbélén | M. Sécurité M. Urba | Nbre Cantonnements achevés | 21 280,0 | | | 21 280,0 |
| **93** | Achèvement de la construction des Services d'Incendie et de Secours de Kindia et de Labé | M. Sécurité M. Urba | Nbre de centres d'incendie construits | 1 750,0 | | | 1 750,0 |
| **TOTAL GENERAL BUDGET PLAN D'ACTIONS 100 JOURS** | | | | **1 207 704,0** | **151 215,8** | **148 911,2** | **907 576,9** |

| | |
|---|---|
| | Actions du noyau dur |
| | Actions sans indidence budgétaire |

## II. MATRICE DE SUIVI DES RESULTATS DU DSRP

### Objectif Général : Diminution du taux de pauvreté de 58% en 2010 à 56% à 2012

| Objectifs stratégiques | Indicateurs de résultats **MT** avec données de référence et cibles) | Indicateurs de résultats **CT** | Réfé-rence. 2010 | Cible 2011 | Cible 2012 | Actions prioritaires |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Objectif global de la stratégie** | | | | | | |
| Réduire de manière significative le taux pauvreté | Diminution du taux de pauvreté de 58% en 2010 à .56 en 2012 | Augmenter la part des 20% les plus pauvres dans la consommation totale de 7,8 en 2007 à 10 en 2012 | **7,8%** | **8,2** | **10** | Augmenter les revenus des travailleurs<br>Diminuer les prix des denrées alimentaires |
| | | | | | | |
| **Axe stratégique I. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines** | | | | | | |
| Renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques et de la lutte contre la pollution | Augmentation du taux de marché publics audités | **% des marchés publics de plus de 100 millions de GNF audités et publiés trimestriellement** | **20** | **40** | **50** | **. Réaliser et publier les audits trimestriels sur les passations des marchés publics de plus de 100 millions de GNF et sur la gestion des fonds publics**<br>. Elaborer le cadre de passation des marchés publics (CPAR) |
| | Réduction du taux de corruption | **Rapport annuel sur les activités de l'Agence Nationale de Lutte contre corruption publié** | Oui | Oui | Oui | **Elaborer un rapport d'avancement sur les activités de l'Agence Nationale de Lutte contre corruption**<br>. Réaliser 'une enquête pour situer le niveau de la corruption dans le pays |
| | | . Loi anti-corruption élaborée et approuvée | | | **Oui** | Elaborer un projet de loi-programme de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption |
| Amélioration de la gouvernance politique et démocratique | | **Elections législatives et communautaires organisées** | Présidentielles | Législatives | Communales et communautaires | . **Organiser de manière transparente et crédible des élections législatives et Communautaires**<br>. Renforcer les capacités de la Cour Constitutionnelle et de la Cour des comptes en juridiction indépendante |

| **Axe stratégique II. Accélération de la croissance et la création d'opportunité d'emplois pour tous** | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Maintenir la stabilité macro-économiques | Augmentation du taux de croissance du PIB par tête d'habitant de -1,3% en 2010 à 2,2 % en 2012 | Taux d'inflation en moyenne annuelle | 20,8 | 17,1 | 5,3 | Améliorer le fonctionnement du marché des changes<br>.Limiter le financement du déficit budgétaire par Bons du Trésor<br>**. Mise en œuvre satisfaisante d'un programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance** |
| | | Avoirs extérieurs bruts en mois d'importation de biens et services | 0.5 | 1.5 | 2.9 | . Améliorer le fonctionnement du marché des changes<br>. Limiter le financement du déficit budgétaire par Bons du Trésor conformément aux statuts de la BCRG |
| | | Solde dons exclus base engagement en % PIB | -11.7 | -5.1 | -2,6 | . Relancer des Cellules CDMT et leur élargissement à l'ensemble des Départements<br>. Interdire toutes les exonérations ad hoc et le renforcement du contrôle sur les exonérations conventionnelles |
| | | En cours de la dette en % du PIB | 67,0 | 64,8 | 57,5 | . Reconvertir la dette qui favorise l'investissement dans les secteurs dits prioritaires |
| Améliorer la croissance du secteur agricole | Augmentation de la croissance agricole de 4,1 en 2011 et 5,7 en 2012 | Production de riz local paddy et autres produits vivriers (tonne) | 1 466 | 1 806 | 2 000 | Améliorer les facteurs et moyens de production (terre, intrants, semences, technologies, formation, moyen de travail, information) |
| | Augmentation significative du cheptel, de production lait et d'oeuf | Quantité de viande produite (bovine, ovine, caprine, porcine et volailles) en tonne | 65016 | 70000 | 75000 | Améliorer les facteurs d'intrants d'élevage;<br>Application de la lutte contre le vol du bétail ;<br>Application de lutte contre les épizooties et surveillance épidémiologique ;<br>Stabiliser les éleveurs à cycle court ; |
| | Augmentation d'approvisionnement en protéines animales et de mobilisation de recettes | Accroissement des captures de la pêche artisanale et de la pêche industrielle (en tonnes) | 99 200 | 99308 | 99420 | Améliorer les échanges, des emplois créés et de la disponibilité alimentaire ;<br>Organiser la recherche halieutique<br>Renforcer la lutte contre la pêche illicite |
| Maximiser les recettes minières | Augmenter le taux de croissance du secteur minier de 1,1 % en 2010 à 1,8 % en 2011 et 4,6% en 2012 | Volume des investissements des projets miniers | | | | . Assainir le cadastre minier<br>. Réviser le code minier et la convention minière type<br>. Examiner les conventions en vue de leur éventuelle négociation au profit du trésor public. |
| Promouvoir le secteur privé et de l'emploi | Augmenter la valeur ajoutée du secteur manufacturier de 1.2 % 2n 2010 à 4,4 % en 2011 | . Nombre de jours pour enregistrer une entreprise ( jours) | 20 | 15 | 10 | . Améliorer le climat des affaires<br>. Création d'un Guichet Unique pour la création d'entreprises et de sociétés<br>. Elaborer une stratégie de promotion du secteur privé<br>. Révision du code des investissements |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Développement des infrastructures économiques de base | Augmenter le taux de croissance du secteur de l'énergie de 1,2 % en 2010 à 6,2 % en 2011 et 7,4% en 2012 | . Génération d'électricité en MW | 660 | 700 | 750 | . Installation et réhabilitation de nouvelles centrales thermiques<br>. Réviser le code pétrolier et ses textes d'application |
| | Augmentation du % population ayant accès à l'électricité de 18,1% en 2007 à 20% en 2012. | . Kms de réseau d'électricité réhabilités et développés | | | | . Réhabiliter et étendre le réseau de distribution MT/BT à Conakry, Nzérékoré, Kankan,<br>Faranah et Labé |
| **Axe stratégique III. Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité** | | | | | | |
| Amélioration de l'accès a une éducation de qualité pour tous | Augmentation du taux d'achèvement au primaire de 58% en 2009 à 72 % en 2013 | **Taux brut de scolarisation au primaire** | **76%** | **80%** | **85%** | . Doter les établissements scolaires en intrants indispensables (fournitures, manuels scolaires. guides….)<br>. rendre fonctionnelles les infrastructures scolaires endommagées ou en état de dégradation avancée<br>. Assurer la formation initiale et continue des enseignants<br>.. renforcer la capacité institutionnelle des comités genre et équité au niveau de l'éducation |
| | | **Parité fille-garçon au primaire** | **0.82** | **0.83** | **0.85** | |
| | Augmentation du taux d'alphabétisation des adultes de 35.8 % en 2008 à 44 % en 2014 | Nombre d'adultes suivant les cours d'alphabétisation et d'éducation non formelle | 35000 | 40000 | 50000 | . Développer des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle. |
| Amélioration de l'accès aux services de santé et de nutrition de la population | Réduction de la mortalité des enfants de moins de moins 1 an de 98 pour 1000 en 2005 à 50 pour 1000 en 2015 | Taux de couverture de vaccinale au DTC3 | 80% | 82% | 85% | . Assurer la disponibilité et la capacité de stockage des vaccins (chaines de froid)<br>. Renforcer les effectifs et la logistique du personnel de la santé en zone rurale<br>. Couvrir les zones pauvres et enclavées, avec la vaccination au porte-à-porte |
| | | **Taux de couverture vaccinale ant-rougeole** | **80%** | 81% | **82%** | |
| | Réduction de la mortalité maternelle de 980 pour 100 000 naissances vivantes à 220 pour 100 000naissances vivantes de 2003 à l'an 2015 | **Taux de consultations prénatales** | **88 %** | 90% | **92%** | . procéder à l'extension des services SONU (soins obstétricaux et néonataux d'urgence) dans les formations sanitaires de base<br>. faciliter la référence des femmes en grossesse<br>. améliorer le niveau des plateaux techniques dans les structures de références. |
| | | Pourcentage des | **46,1%** | 48,2 % | **50%** | |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | accouchements assistés par un personnel qualifié | | | | |
| | Maintenir la séroprévalence au VIH/SIDA inférieure à 1,5% en 2015 | % femmes enceintes dépistées pour le VIH/SIDA | 1,4% | 1,3% | 1,2% | . Extension des sites de conseil et de dépistage VIH/SIDA volontaire<br>. Mise en ouvre de la stratégie de lutte contre la féminisation du VIH/SIDA |
| | Réduire de 40% la mortalité spécifique du paludisme de 2005 à l'an 2015 | Taux d'utilisation des mousquetaires imprégnés | 8,3 % | 10% | 13% | . Assurer la disponibilité et la distribution communautaires des mousquetaires<br>. Assurer la prise en charge des cas de paludisme simples au niveau communautaire |
| | Réduire de 50% la mortalité spécifique de la tuberculose de 2003 à l'an 2015 | Taux de dépistage de la tuberculose | 63% | 66% | 70% | . Assurer l'extension du programme DOT au niveau communautaire |
| | Réduire la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans de 26% en 2005 à 13% en 2015 | Pourcentage enfants souffrant de malnutrition Chronique | 40 % | 37% | 30% | . Mise en place du programme santé nutrition dans les zones pauvres |
| | | Pourcentage enfants souffrant de malnutrition Chronique sévère | 20,7% | 18% | 15% | Mise en place du programme santé nutrition dans les zones pauvres |
| Amélioration de l'accès à l'eau potable | Augmenter la proportion de personnes ayant accès à l'eau potable de 67.1 %.en 2010 à … en 2015 | Taux de desserte en eau potable (en zone urbaine et rurale) | 42% | 46% | 50 % | . mise en œuvre du programme national d'alimentation en eau potable et assainissement (PNAEPA) |
| Amélioration de l'habita et des services d'assainissement | Augmentation de proportion de ménages ayant accès à une évacuation salubre des eaux usées de 1,1 %.en 2007à 10 en..2015 | proportion de ménages ayant accès à une évacuation salubre des eaux usées | 1,1% | 3% | 5% | . Continuer la mise en œuvre du Troisième Projet de Développement Urbain (PDU3) et des axes stratégiques de la politique nationale de l'habitat |
| Extension de la couverture sociale | Augmentation du taux de couverture de la protection sociale de 3% en 2010 à 50% en 2015 | Nombre d'assurés sociaux à la CNSS | 3% | 5% | 7.5% | Elaborer la politique nationale de protection sociale<br>Renforcer la capacité de la CNSS<br>.Mettre en place les structures de mutuelles et d'encadrement des groupes vulnérables |

**Sources : cadrage macroéconomiques du 26 mars 2011 et groupe thématiques suivi-évaluation de la SRP**

## III.MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES du 17 février 2011

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Axe 1 - Renforcement de la coordination et de suivi des réformes économiques et financières** | | | | | | | |
| 1 | Opérationnalisation du dispositif de pilotage, de suivi et d'exécutions des réformes économiques et financières | Mise en place au niveau du Cabinet du MEF d'un secrétariat permanant qui sera en charge du pilotage et du suivi des projets / programmes de réformes économiques et financières. Il supervisera l'Unité de Coordination et d'exécution des projets, appuyée par les projets d'appuis institutionnel en cours ( PADIPOC/PARCGEF) et qui sera mise à la disposition de tous les PTFs. | MEF / Cabinet | AT Appui logistique | A préciser | BAD / BM / UE / PNUD / AFD | 15 / Mars i 2011 |
| 1 bis | Mise en place d'un dispositif de coordination de l'assistance technique | Mise en place d'une AT pour coordonner les efforts des bailleurs de le domaine des finances publiques ainsi qu'assurer le lien avec le besoins réels au sein des ministères/département concernés. L'AT travaillera au sein du dispositif de pilotage du gouvernement et en étroite collaboration avec l'AT prévue dans le cadre du PARCGEF. | MEF / Cabinet | AT | A préciser | UE | 1/ Mai 2011 |
| **Axe 2 – Amélioration du processus budgétaire** | | | | | | | |
| 2 | Réviser la Loi organique relative aux lois de finances pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales | Texte préparé mais non finalisé / *Réviser la LORLF pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales. Adapter les manuels didactiques et les guides d'application relatifs aux textes fondamentaux des finances publiques* . Prévoir l'inclusion des recettes liées à l'activité pétrolière et minière (notamment fiscalité directe et indirecte) dans la loi de finances | MEF / DNB | AT / étude | 100.000 | BM /FMI | 1 / Septembre 2011 |
| 3 | Réviser la Nomenclature budgétaire: Classification économique et fonctionnelle | Presque finalisé avec l'assistance d'AFRITAC; nécessaire pour faciliter les développements du projet de conception de l'application comptable PICOT / *Effectuer une étude comparative de la Nomenclature non finalisée à la lumière des normes internationales de FP et identifier tous les écarts. Réviser la Nomenclature budgétaire pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales. Adapter les manuels* | MEF / DNB | AT /étude | 50.000 | BM / FMI | 2 / Septembre 2011 |

[13] A Titre indicatif

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *didactiques et les guides d'application relatifs aux textes fondamentaux des finances publiques* | | | | | |
| 4 | Conception d'un modèle de préparation budgétaire | Outil actuel développé sur tableur Excel ne prenant pas en compte les prévisions des recettes / *Développement d'un modèle intégrant les données des cadrages macroéconomiques et de DSRP et permettant une préparation budgétaire automatisée. Elaboration de guides et manuels pour l'utilisation de cet outil. / Elaborer un système de préparation de plan de trésorerie mensuelle qui permettra de faciliter le processus du plan d'engagement* | MEF / DNB | AT /étude / équipement | 375.000 | BAD /FMI | 1 / Décembre 2011 |
| 5 | Renforcer la transparence et l'exhaustivité dans la gestion budgétaire | Aucune revue à mi parcours du budget n'est réalisée. 112 marchés passés en 2010 presque tous en gré à gré représentant GNF 4 000 milliards soit 81% du budget 2010. Une revue limitée a été effectuée. Un rapport peu fournie a été établi pour rendre compte de l'exécution budgétaire / *Améliorer le cadre de la revue à mi parcours de l'exécution du budget ; et la pérenniser pour les exercices prochains.* | MEF / DNB | AT | À préciser | BAD | 2 / Septembre 2011 |
| 6 | Etablir les Lois de Règlement | Dernière loi de règlement est celle de 2004. Dépenses sans ordonnancement préalable en 2005 et 2006 créent des difficultés pour apurer les comptes d'imputations provisoires. Mesures correctives prises en 2010 / *Mettre en place une méthodologie de régularisation des comptes pour permettre le rattrapage du retard et l'établissement des lois de règlement. / Respecter les procédures normales d'exécution de la dépense*. | MEF / DNB | AT | À préciser | FMI | 2 / Septembre 2011 |
| 7 | Amélioration de la préparation des prévisions macroéconomiques | Le système actuel MSEGUI n'intègre pas tous les éléments requis pour une bonne prévision macroéconomique/ *Mise à niveau du modèle de simulation économique pour permettre notamment de ressortir les indicateurs de pauvreté* | MPC / DNP | AT / Equipement | 300.000 | BAD | 1 / Juin 2011 |
| 8 | Réviser le Règlement Général de la Comptabilité Publique pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales | Texte préparé mais non finalisé / *Effectuer une étude comparative du RGCP non finalisée à la lumière des* normes internationales *de FP et identifier tous les écarts. Réviser et adopter le RGCP pour assurer une progression progressive vers les* normes internationales. *Adapter les manuels didactiques et les guides d'application relatifs aux textes fondamentaux des finances publiques* | MEF / DNTCP | AT / Etude | 50.000 | BM / FMI | 1 / Septembre 2011 |

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | |
| 9 | Réviser le Plan Comptable de l'Etat (PCE) pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales | Validation interne effectuée. / *Effectuer une étude comparative du PCE non finalisée à la lumière* normes internationales *de FP et identifier tous les écarts. Réviser et adopter le PCE pour assurer une convergence progressive vers les* normes internationales. *Harmoniser la nomenclature budgétaire et comptable. Finaliser tableau de passage pour TOFE et Tableau de bord du Trésor* | MEF / DNTCP | AT / Etude | 50.000 | BM / FMI | 1 / Septembre 2011 |
| **Axe 3 – Amélioration des recettes de l'Etat** | | | | | | | |
| 10 | Converger vers la mise en place du Compte Unique du Trésor | Nombreuses initiatives avec des résultats mitigés pour la fermeture des comptes dits « satellites ». Nouveaux comptes ouverts en 2009. Refaire trimestriellement l'inventaire des comptes dans un cadre de concertation (banques commerciales, trésor et Banque Centrale). *Poursuivre la mise en place de contrats de performance avec les ministères encaissant les recettes de l'Etat. Analyser l'option de la mise en place des budgets annexes et/ou des comptes d'affectation spéciale du trésor pour la gestion des situations particulières en conformité avec la Loi de Finances. Fixer date limite pour clôture des comptes et renforcer sanctions contre éventuelles violations.* | MEF / DNTCP | AT | A préciser | BM / EU / FMI | 1 / Mars 2011 En cour un inventaire des comptes a été effectué comme attesté par la version provisoire du rapport d'inventaire en date du 18 février 2011. Il a été identifié 1 823 comptes. Le rapport précise les actions nécessaires pour converger vers le CUT |
| 11 | Evaluation du système fiscal | Le système fiscal connait plusieurs contraintes sur le plan de la fiscalité locale, des exonérations octroyées à certains secteurs et de la prépondérance de l'informel. *Une étude diagnostique du système actuel afin de dégager les alternatives pour des actions qui permettront d'améliorer l'efficacité et l'équité du système / Relancer la commission d'appel fiscale créée par décret en 1998 / Planifier et réaliser les contrôles fiscaux* | MEF / DNI | AT / Etude | 250.000 | BAD / France | 1 / Juin 2011 |
| 12 | Signature et exécution de contrats de performance | Les contrats de performance doivent être plus détaillés. A cet égard, les cas de meilleures pratiques dans d'autres pays peuvent être sources d'inspiration : *Elaboration d'un contrat de* | MEF / DNI | AT / Equipement | | BAD | 1 / Juin 2011 |

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *performance avec la DNI pour 2011* | | | | | |
| 13 | Révision du Code Général des Impôts | La dernière version du Code Général des Impôts remonte à 2005 et n'intègre pas les mesures préconisées dans les Lois de Finances successives / Révision et mise à jour du Code Général des Impôts | MEF / DNI | AT | | BAD | 1 / Juin 2011 |
| 14 | Contribution du secteur minier aux recettes de l'Etat | Réalisation d'un audit institutionnel du MMG<br>Appui à la réalisation d'une étude sur la contribution du secteur des mines à l'économie nationale<br>Etude sur l'harmonisation de l'approche de développement communautaire<br>Appui à l'élaboration d'une politique minière | MMG/ MEF | AT | 300.000 | BAD | 2 / Décembre 2011 |
| 15 | Révision du code Minier | Nouveau code minier en cours de préparation. *Finaliser le nouveau Code Minier et concevoir les textes d'application.* | MMG | AT | 150.000 | AFD | 2 / Décembre 2011 |
| 16 | Réforme de la législation pétrolière | *Appui à l'élaboration d'un code pétrolier et de ses textes d'application.* | MMG | AT | 150.000 | BAD | 2 / Décembre 2011 |
| 17 | Appui à la transparence et à l'amélioration du climat des affaires dans le secteur des mines | Appui à la mise en œuvre du plan d'action ITIE de Guinée | MMG | AT | 641.000 | BAD | 2 / Décembre 2011 |
| 18 | Appui à la modernisation de la gestion du secteur minier | Mise à jour du cadastre minier<br>*Doter le MMG de moyens matériels et formation des compétences de gestion du secteur minier* | MMG | AT / Formation | 456.000 | BAD | 2 / Décembre 2011 |
| 19 | Contribution du secteur Forestier et faunique aux recettes de l'Etat | Appui à la réalisation d'une étude sur la contribution du secteur Forestier et faunique à l'économie nationale<br>Appui à l'élaboration d'une politique forestière et faunique<br>Appui à la révision du code Forestier et faunique | MEEFDD | AT / Formation | 600.000 | BAD | 2 / Décembre 2011 |
| 20 | Réforme de la législation douanière | Apporter de l'assistance pour l'adaptation de la législation douanière afin qu'elle considère la valeur transactionnelle des marchandises conformément au GATT VII – OMC | MEF / DGD | AT | A préciser | BAD /EU | 1 / Juin 2011 |
| 21 | Mise à jour de la nomenclature douanière | Apporter de l'assistance pour le passage du Tarif version 2002 vers la le Tarif version 2007 | MEF / DGD | AT | A préciser | BAD /EU | 1 / Juin 2011 |

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | |
| 22 | Modernisation du système d'information douanier | Migrer du Sydonia ++ vers Sydonia World | MEF / DGD | AT / Equipement | A préciser | BAD / EU | 1 / Juin 2011 |
| **Axe 4 – Rationalisation de la dépense** | | | | | | | |
| 23 | Chaîne de la dépense | Chaîne de la dépense non déconcentrée. Actuellement les DAF et les CF des ministères doivent se déplacer au MEF pour lancer les engagements et donner les visas / *Déployer l'application Chaîne de la Dépense dans des ministères pilotes (cout prévisionnel 30.000 $ par ministère plus une antenne satellite)* | MEF / DNB | AT | 500.000 | FMI | 3 / Janvier 2012 |
| 24 | Améliorer la déconcentration du CF | Déconcentration en cours. Contrôleurs Financiers en place dans l'ensemble des ministères au niveau central mais appoint nécessaire dans certains ministères dépensiers pour une meilleure efficacité. Absence de CF au niveau préfectoral, ce rôle étant jouer par le DPEF dans 16 sur 33 directions préfectorales de / *Accroître le nombre de Contrôleurs Financiers dans les ministères dépensiers les plus importants (Education, Santé, Infrastructures. Nommer des Contrôleurs Financiers dans les directions préfectorales et les doter des moyens pour l'exercice de leur fonction)* | MEF / DNCF | AT | | BM | 3 / Janvier 2012 |
| 25 | Réaliser le contrôle ex ante des dépenses et des actes réglementaires par le CF | Abus des Dépenses faites Sans Ordonnancement Préalable (DSOP) qui a contribué à ignorer les Contrôleurs Financiers dans le contrôle a priori de la dépense et du service fait. Absence de mercuriale des prix à jour pour effectuer un contrôle efficace à priori. Commission mise en place au niveau de la Direction Nationale des Marchés Publics pour le démarrage de la procédure de mise à jour de la mercuriale des prix / *Réduire les procédures exceptionnelles par le rétablissement de la procédure normale d'exécution de la dépense et la révision de l'arrêté instituant les procédures simplifiées. Re analyser l'opportunité de maintenir le* | MEF / DNCF | AT | 100.000 | BM | 1 / Mars 2011 Deux projets d'arrêté (réinstaurant la procédure normale d'exécution budgétaire y compris le rôle central du CF et limitant |

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *dispositif de mise à jour de la mercuriale des prix au niveau de la Direction Nationale des Marchés Publics au lieu de la Direction Nationale du Contrôle Financier* | | | | | strictement l'utilisation de la procédure **exceptionnelle) ont été élaborés.** |
| 26 | Actualiser le manuel de procédures du CF, y compris nomenclature pièces justificatives pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales | Manuel de procédures, guide de contrôle et Nomenclature des Pièces Justificatives développés mais caducs. / *Actualiser et adopter le manuel de procédures, le guide de contrôle et la nomenclature des pièces justificatives pour assurer une progression progressive vers les normes internationales.* | MEF / DNCF | AT | 50.000 | BM / FMI | 1 / Juin 2011 |
| 27 | Renforcer contrôle service fait | Contrôle du service inopérant fait en raison de l'insuffisance de moyens logistiques / *Doter la section en charge du contrôle du service fait de la DNCF des moyens pour sa mission. Elaborer un rapport semestriel sur contrôle du service fait. Premier rapport devra couvrir le premier semestre 2011 et être présenté avant fin aout 2011* | MEF / DNCF | AT | 300.000 | BM | 3 / Janvier 2012 |
| 28 | Etablir les Balances Générales du Trésor et Lois de Règlement | Balances Générales établies avec des soldes importants dans les comptes d'imputation provisoires. Aucune Loi de Règlement établie après 2004. Cellule mise en place au niveau du Trésor pour la régularisation des comptes d'imputations provisoires. / *Mettre en place une méthodologie de régularisation des comptes pour permettre le rattrapage du retard (exemple : obtenir les conventions et avis d'échéance pour le paiement de la dette extérieure – titre 1) et l'établissement des Balances fiables et des Lois de Règlement.Respecter les procédures normales d'exécution de la dépense.* | MEF / DNTCP | AT / Etude | | FMI | 1 / Septembre 2011 |
| 29 | Apurer les arriérés de la dette intérieure et le solde débiteur du Trésor à la BCRG | Augmentation du stock d'arriérés de dette intérieure pendant la période d'exception. Existence d'un solde débiteur significatif du Trésor à la BCRG soit environ GNF 5 milliards pour lequel un protocole d'apurement a été signé. / *Réaliser l'audit de la dette intérieure et procéder à son apurement progressif.Mettre en* | MEF / DNTCP | AT | 100.000 | AFD /FMI | 1 / Juin 2011 |

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *œuvre le protocole avec la BCRG tout en effectuant un audit pour attester de la réalité et de la correcte évaluation du solde débiteur* | | | | | |
| 30 | Réaliser les Audits trimestriels des marchés publics | Audits pour le premiers 2 trimestres 2007 faits en collaboration avec l'IGF. Audits des marchés doit être lancé à la suite du déblocage mi juillet 2010 par le PADIPOC (projet BAD) de GNF 508 millions. Equipes multi disciplinaires constituées et termes de référence déjà élaborés. Etendue du scope d'audit : marchés conclus sur 2008, 2009 (392 marchés lancés pour environ GNF 3 600 milliards, presque tous gré à gré) et 2010 (2 premiers mois112 marchés lancés, pour GNF 4 000 milliards). / *Faire valider l'échantillon à auditer avec les bailleurs. Lancer les audits des marchés publics en prenant en compte les commentaires de la Banque Mondiale/BADsur les premiers rapports.* | MEF / IGF | AT | 100.000 | BAD | 1 / Mars 2011 **Un audit portant sur les marchés 2009 et 2010 est en cours de finalisation.** |
| 31 | Mettre en place l'approche d'audit par les risques et assurer la formation des inspecteurs | Approche non fondé sur une approche par les risques. *Inclure Guinée dans programme régional pour l'Afrique d'approche audit par les risques.* | MEF / IGF | AT | 100.000 | BM / France | 2 / Septembre 2011 |
| 32 | Mettre en place un cadre de concertation entre les corps de contrôle de l'Etat | Article 6 du décret D/2010/128 portant attributions et organisation du MCEA consacre la centralisation au MCEA des rapports d'activités et d'audits des administrations publiques et le secteur parapublic. Dispositif limité par l'absence d'un cadre de concertation. Création de 4 directions au sein du MCEA (dont IGE et Direction des Audits pour lesquels des risques de duplication pourraient survenir à la mise en oeuvre) / Mettre en place un cadre de concertation entre les corps de contrôle à l'effet d'éviter les duplications et améliorer la synergie dans les travaux. | MCEA | AT | 100.000 | BAD / France | 2/ Décembre 2011 |
| 33 | Adopter le Nouveau code des marchés publics | Nouveaux texte code de marché public finalisé en février 2009 mais pas encore validé. Atelier de validation prévu avant fin octobre 2010. Demande de régie en cours de finalisation. Soumission à l'organe législatif avant fin décembre 2010. *Finaliser et adopter le nouveau code des marchés publics. Financer phase 2 et 3 de la mise en place reforme des marchés publics, relative à la vulgarisation* | MEF / DNMP | AT | 400.000 | BAD / EU (phase3) | 1/ Septembre 2011 |

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Axe 5 – Amélioration de la gouvernance financière** | | | | | | | |
| 34 | Opérationnaliser l'ensemble des modules de PICOT (Logiciel de comptabilité du Trésor) | Projet PICOT en fonction pour certains modules; objectif établir balance consolidée et tableau de bord du Trésor. / *Finaliser PICOT pour mettre en opération tous les modules.* | MEF / DNTCP | AT / Equipement | 100.000 | FMI | 3 / Décembre 2011 |
| 35 | Mettre en place une comptabilité matière | Absence d'application de gestion de la comptabilité matière. / *Développer une application de gestion de la comptabilité matière.* | MEF / DNTCP | AT | 200.000 | FMI | 3 / Décembre 2012 |
| 36 | Mettre en œuvre le schéma directeur informatique | Nombreuses études effectuées ou en cours pour moderniser et déployer l'outil informatique sur la base du schéma directeur informatique. / *Mettre à disposition une assistance technique de haut niveau pour élaborer un plan d'action sur base d'une analyse de l'existant et proposer des solutions techniques pour la mise en œuvre d'un système d'information intégrant tous les métiers de la gestion des finances publiques.* | MEF / DNSI | AT | 200.000 | BAD | 2 / Juin 2011 |
| 37 | Adopter la Loi anticorruption | Prête, mais non encore examinée au niveau du Conseil des Ministre pour adoption et transmission au Conseil National de la Transition pour approbation législative. Mise en place les 8 antennes régionales de l'Agence de lutte contre la corruption ; 4 déjà établies ; les autres 4 dans quelques semaines / *Former les acteurs sensés animés les antennes régionales (OSC, Autorités à la base, juges, commissaires…) et mettre à disposition de support de sensibilisation* | MCEA | AT | 100.000 | France /FMI | 2 / Juin 2011 |
| 38 | Adopter le Programme national de bonne gouvernance | Arrêté qui établi le Programme nationale de bonne gouvernance doit être adopté prochainement. Bureau de coordination en place. Première réunion tenue début août 2010. *Adopter le Programme national de bonne gouvernance.* | MCEA | AT | | PNUD / France | 2 / Mars 2011 |
| 39 | Mettre en place un centre de documentation | Absence de centre de documentation et d'archivage / *Mettre en place un centre de documentation au Ministère et système d'archivage de tous les audits* | MCEA | AT / Equipement | 50.000 | FMI | 3 / Décembre 2011 |
| 40 | Adopter les textes réglementaires attestant | Projet de Loi Organique créant la Cour des Comptes non encore adopté. Cour des Comptes faiblement doté au regard de ses | Cour des comptes | AT/ Etude | 300.000 | BAD / EU | 2 / Décembre 2011 |

| | Mesures | Etat d'avancement/ *Actions à mettre en œuvre* | Ministère / Direction | Instrument | Coût estimatif $US | Source de financement[13] | Priorité / échéance |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | la création de la Cour des Comptes et la rendre opérationnel | futures attributions. / *Effectuer une étude comparative du projet de Loi Organique créant la Cour des Comptes à la lumière des normes internationales de FP et identifier tous les écarts. Réviser et adopter la Loi Organique créant la Cour des Comptes. Elaborer un plan stratégique d'opérationnalisation de la future Cour des Comptes.* | | | | | |
| 41 | Finaliser / actualiser le DEMPA | Un DEMPA avait commencé en 2008 mais n'a pas connu de finalisation / Finaliser le DEMPA entamé et actualiser les données en matière de gestion de la dette | MEF | AT | | | 3/ Décembre 2011 |
| **Axe 6 – Réforme de la fonction publique / Maîtrise de la masse salariale** | | | | | | | |
| 42 | Assainir le fichier solde et celui de la Fonction Publique | Nombreuses initiatives insuffisamment coordonnées en cours (bancarisation, billetage, recensement, cadre organique, revue du système d'information, fiche d'engagement, Fichier Unique de Gestion Administrative et Contractuels de l'Etat…). Affectation d'agents n'ayant pas les profils requis dans certains services / *Etablir une feuille de route claire pour compléter le diagnostic et assurer une cohérence globale entre les initiatives pour une meilleure efficacité de celles – ci lors de leur mise en œuvre. Refaire l'inventaire des profils des agents affectés récemment et analyser les opportunités de re affection dans les services appropriés.* | MEF / MFP | AT / Equipement | 300.000 | UE / PNUD | 2 / Juin 2011 |